

 INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE



RAPPORT D'ANALYSE

VOLET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

Avril 2026

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES GRAPHIQUES.....	vii
LISTE DES CARTES.....	vii
SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	viii
PREFACE.....	ix
AVANT- PROPOS.....	x
RÉCAPITULATIF DES PRINCIPAUX INDICATEURS (EHCVM 2022).....	xi
RESUME ANALYTIQUE.....	xiii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DU PAYS.....	2
1.1 Caractéristiques physiques.....	2
1.2 Contexte politique.....	3
1.3 Contexte économique et social.....	3
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES MENAGES ET DE LA POPULATION.....	5
2.1 Principales caractéristiques des ménages.....	6
2.1.1 Répartition spatiale des ménages.....	6
2.1.2 Taille des ménages.....	7
2.1.3 Parenté et typologie des ménages.....	10
2.2 Caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages.....	13
2.3 Caractéristiques de la population.....	15
2.3.1 Structure de la population par âge et sexe.....	15
2.3.2 Rapport de dépendance démographique.....	18
2.3.3 Situation matrimoniale.....	19
2.3.4 Appartenance religieuse.....	21
2.4 Possession du téléphone portable et accès à l'internet.....	22
CHAPITRE 3 : ALPHABETISATION ET ÉDUCATION.....	25
3.1 Statut d'alphabétisation.....	26
3.1.1 Analphabétisme chez les adultes.....	26
3.1.2 Alphabétisation des enfants de 9 à 14 ans.....	27
3.1.3 Alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans.....	28
3.1.4 Alphabétisation des personnes de 9 ans ou plus.....	29
3.2 Scolarisation.....	31
3.2.1. Scolarisation au primaire.....	31
3.2.2. Scolarisation au secondaire 1 ^{er} cycle.....	32
3.2.3. Scolarisation au secondaire 2 ^{ème} cycle.....	33
3.3 Fréquentation scolaire.....	34
3.3.1. Fréquentation scolaire des individus de 6 à 11 ans et de 12 à 15 ans.....	34
3.3.2. Parité scolaire des enfants de 6-11 ans et de 12-15 ans.....	35
3.3.3. Fréquentation scolaire des enfants de 9-14 ans.....	36
3.3.4. Fréquentation scolaire des personnes de 16-18 ans.....	37
3.3.5. Fréquentation scolaire des personnes de 6-26 ans.....	38
3.4 Type d'établissement fréquenté au cours de l'année scolaire 2020/2021.....	39
3.5 Niveau d'instruction.....	41
3.6 Education non formelle.....	42
CHAPITRE 4 : SANTE GENERALE.....	44
4.1 Maladie ou pathologie déclarée.....	45

4.1.1. Etat de santé général de la population.....	45
4.1.2. Personne malade et exercice d'une activité quotidienne	46
4.2 Principaux problèmes de santé rencontrés.....	47
4.3 Consultations dans les structures sanitaires	49
4.4 Structures de santé consultées.....	51
4.5 Personnels de santé consultés	54
4.6 Couverture par une assurance maladie	55
4.7 Utilisation de la moustiquaire	56
CHAPITRE 5 : HABITAT, EAU ET ASSAINISSEMENT	58
5.1 Type de logement.....	59
5.2 Statut d'occupation du logement	60
5.3 Nature des matériaux de construction du logement principal.....	61
5.4 Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	62
5.5 Principale source d'éclairage du ménage	65
5.6 Mode d'évacuation des ordures ménagères.....	66
5.7 Type de lieu d'aisance utilisé.....	68
CHAPITRE 6 : INSECURITE ALIMENTAIRE ET CHOCS	70
6.1 Prévalence de l'insécurité alimentaire	71
6.2 Échelle d'expérience d'insécurité alimentaire	73
6.3 Chocs subis.....	75
6.3.1 Incidence des chocs vécus par les ménages.....	75
6.3.2 Nature des chocs vécus par les ménages	77
CONCLUSION	79
RECOMMANDATIONS.....	80
ANNEXE	81
Annexe 1. Présentation de l'enquête	81
1. Cadre Opérationnel	81
2. Objectifs	81
3. Méthodologie	81
4. Phases de l'enquête.....	83
5. Traitement et analyse des données.....	88
6. Couverture de l'échantillon.....	88
Annexe 2 : Personnel de l'EHCVM.....	90

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°2.1. Répartition (%) des ménages par département, milieu de résidence, sexe, âge et niveau d'instruction du chef de ménage selon le nombre d'individus dans le ménage.....	8
Tableau n°2.2. Répartition (%) de la population par département et milieu de résidence selon le lien de parenté avec le chef de ménage.....	10
Tableau n°2.3. Répartition (%) des ménages par département, milieu de résidence, sexe et le niveau d'instruction du chef de ménage selon la typologie de ménages.....	12
Tableau n°2.4. Répartition (%) des chefs de ménage par milieu de résidence, groupe d'âges, niveau d'instruction et situation matrimoniale selon le sexe.....	14
Tableau n°2.5. Ages moyen et médian (en année révolue) des chefs de ménage.....	15
Tableau n°2.6. Répartition (%) de la population par département et milieu de résidence selon le sexe.....	16
Tableau n°2.7. Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon le sexe.....	17
Tableau n°2.8. Proportion (%) de la population par groupe d'âges spécifique selon le milieu de résidence.....	17
Tableau n°2.9. Rapport de dépendance démographique (RDD) par département.....	19
Tableau n°2.10. Répartition (%) de la population par département, milieu de résidence, groupe d'âges, sexe et niveau d'instruction selon le statut matrimonial.....	21
Tableau n°2.11. Pourcentage de la population de 6 ans ou plus selon la possession du téléphone portable et l'accessibilité à l'internet par département, milieu de résidence, groupe d'âges, sexe et niveau d'instruction.....	24
Tableau n°3.1. Répartition (%) de la population de 15 ans ou plus par département, milieu de résidence, groupe d'âges et sexe selon le statut d'alphabétisation.....	27
Tableau n°3.2. Répartition (%) de la population de 9 à 14 ans par département, milieu de résidence et sexe selon le statut d'alphabétisation.....	28
Tableau n°3.3. Répartition (%) des jeunes âgés de 15 à 24 ans par département, milieu de résidence et sexe selon le statut d'alphabétisation.....	29
Tableau n°3.4. Répartition (%) de la population de 9 ans ou plus par milieu de résidence, groupe d'âges et sexe selon le statut d'alphabétisation.....	30
Tableau n°3.5. Taux brut et net de scolarisation (%) au primaire par département, milieu de résidence selon le sexe.....	32
Tableau n°3.6. Taux bruts et nets de scolarisation au secondaire 1 ^{er} cycle par département, milieu de résidence selon le sexe.....	33
Tableau n°3.7. Taux bruts et nets de scolarisation au secondaire 2 ^{ème} cycle par département, milieu de résidence selon le sexe.....	34
Tableau n°3.8. Taux de fréquentation scolaire (%) des individus de 6-11 ans et de 12-15 ans par département et milieu de résidence selon le sexe.....	35
Tableau n°3.9. Indice de parité de fréquentation scolaire des individus de 6-11 ans et 12-15 ans par département et milieu de résidence.....	36
Tableau n°3.10. Taux de fréquentation scolaire (%) et indice de parité de la population de 9 à 14 ans par département et milieu de résidence.....	37
Tableau n°3.11. Taux de fréquentation (%) scolaire des personnes de 16 à 18 ans par département et milieu de résidence selon le sexe.....	38
Tableau n°3.12. Taux de fréquentation scolaire (%) des personnes de 6 à 26 ans par département et milieu de résidence selon le sexe.....	39
Tableau n°3.13. Répartition (%) des personnes âgées de 3-26 ans par département, milieu de résidence, groupe d'âges et sexe selon le type d'établissement fréquenté au cours de l'année scolaire 2020/2021.....	40
Tableau n°3.14. Répartition (%) de la population par département, milieu de résidence, groupe d'âges et sexe selon le niveau d'instruction.....	42
Tableau n°3.15. Répartition (%) des personnes âgées de 6-26 ans ayant suivi ou pas une éducation/formation non formelle par département, milieu de résidence, groupe d'âge et sexe.....	43
Tableau n°4.1. Taux de maladie ou pathologie déclarée (%) par milieu de résidence, sexe et groupe d'âges.....	46
Tableau n°4.2. Répartition (%) des personnes dont l'activité quotidienne habituelle a été affectée ou pas suite à la maladie ou pathologie par département, milieu de résidence, groupe d'âges et sexe.....	47

Tableau n°4.3. Répartition (%) des personnes ayant été malades par département, milieu de résidence et sexe du patient selon le type de maladie	49
Tableau n°4.4. Répartition (%) des personnes malades ayant consulté un(e) service/structure de santé par groupe d'âges, milieu de résidence et catégorie socioprofessionnelle selon le sexe..	51
Tableau n°4.5. Répartition (%) des personnes malades qui ont consulté au cours des 30 derniers jours dans un(e) service/structure par département, milieu de résidence et sexe selon le type de structure consulté	53
Tableau n°4.6. Répartition (%) des individus malades ayant consulté un service de santé au cours des 30 derniers jours par département, milieu de résidence et sexe selon le personnel de santé consulté	55
.....	55
Tableau n°4.7. Répartition (%) des personnes ayant dormi ou non sous une moustiquaire la nuit précédant l'enquête par département, milieu de résidence, groupe d'âges et sexe	57
Tableau n°5.1. Répartition (%) des ménages par département, milieu de résidence selon le type de logement.....	59
Tableau n°5.2. Répartition (%) des ménages par département, milieu de résidence et sexe selon le statut d'occupation du logement	61
Tableau n°5.3. Pourcentage des ménages par département et milieu de résidence selon la nature des matériaux du mur, du toit et du sol.....	62
Tableau n°5.4. Répartition (%) des ménages par département et milieu de résidence selon la source d'approvisionnement en eau de boisson	64
Tableau n°5.5. Répartition (%) des ménages par département et milieu de résidence selon la principale source d'éclairage de leur logement.....	66
Tableau n°5.6. Répartition (%) des ménages par département et milieu de résidence selon le mode d'évacuation des ordures ménagères	67
Tableau n°5.7. Répartition (%) des ménages par département et milieu de résidence selon le type de lieu d'aisance utilisé	69
Tableau n°6.1. Prévalence de l'insécurité alimentaire par département, milieu de résidence et sexe du chef de ménage	73
Tableau n°6.2. Pourcentage des ménages par département et milieu de résidence selon le type d'expérience d'insécurité alimentaire vécu	75
Tableau n°6.3. Répartition (%) des ménages par département, milieu de résidence, sexe et groupe d'âges du chef de ménage selon la survenance ou non d'un choc	76
Tableau n°6.4. Pourcentage des ménages par département, milieu de résidence, sexe et groupes d'âges du chef de ménage selon la nature du choc subit au cours de trois dernières années	78
Tableau A 2. Répartition des ZD et des ménages échantillons par département selon la vague et le milieu de résidence.....	83

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°2.1. Taille moyenne des ménages par département et milieu de résidence	9
Graphique n°2.2. Taille moyenne des ménages selon le sexe, le groupe d'âges, et le niveau d'instruction du chef de ménage	9
.....	9
Graphique n°2.3. Répartition (%) des ménages selon la typologie	11
Graphique n°2.4. Répartition (%) des chefs de ménage par sexe	13
Graphique n°2.5. Pyramide des âges de la population	16
Graphique n°2.6. Rapport de dépendance démographique (RDD) par milieu de résidence	18
Graphique n°2.7. Proportion (%) de la population selon l'appartenance religieuse.....	22
Graphique n°2.8. Pourcentage de la population de 6 ans ou plus selon la possession du téléphone portable et l'accessibilité à l'internet	22
.....	22
Graphique n°4.1. Taux de maladie ou pathologie déclaré (%) au cours des 30 derniers jour précédant l'enquête par département	45
.....	45
Graphique n°4.2. Répartition (%) des personnes ayant été malades au cours des 30 derniers jours qui ont précédé l'enquête selon la principale maladie ou pathologie déclarée.....	48
.....	48
Graphique n°4.3. Pourcentage des personnes malades ayant consulté un(e) service/structure de santé par département et milieu de résidence	50
.....	50
Graphique n°4.4. Répartition (%) de la population selon la couverture en assurance maladie...	55

LISTE DES CARTES

Carte n°2.1. Répartition (%) des ménages selon le département.....	6
Carte n°3.1. Taux d'alphabétisation de la population de 9 ans ou plus par département	30

SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT	: Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
BAD	: Banque Africaine de Développement
CAPI	: Computer Assisted Personal Interviewing (interview personnelle assistée par ordinateur)
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CM	: Chef de ménage
CSI	: Centre de Santé Intégré
CSP	: Catégorie Socio-Professionnelle
E ² C	: Energie Electrique du Congo (ex Société Nationale d'Electricité)
ECOM	: Enquête Congolaise auprès des Ménages
EHCVM	: Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ETP	: Equipe Technique Permanente
FAO	: Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
REGE-C	: Recensement général des entreprises du Congo
HCR	: Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés Harmonizing and Improving Statistics in West and Central Africa (Projet
HISWACA	: d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre)
INS	: Institut National de la Statistique
Km	: Kilomètre
LCDE	: La Congolaise des Eaux (ex Société Nationale de Distribution d'Eau)
MICS	: Multiple Indicator Cluster Surveys (Enquête par grappe à indicateurs multiples)
UNS	: Unités Non Standards
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONG	: Organisation non gouvernementale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PND	: Plan National de Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PSTAT	: Projet de renforcement des capacités en statistiques
RGPH-5	: Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation
TBS	: Taux brut de scolarisation
TFS	: Taux de fréquentation scolaire
TNS	: Taux net de scolarisation
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest-africaine
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPS	: Unité Primaire de Sondage
ZD	: Zone de Dénombrement

PREFACE



Depuis 2004, le Gouvernement congolais a instauré une dynamique de planification stratégique reposant sur la réalisation de grandes opérations de collecte de données statistiques, illustrée initialement par les Enquêtes Congolaises auprès des Ménages (ECOM I et II en 2005 et 2011).

Ces premières investigations avaient permis d'établir une cartographie précise de la pauvreté et de finaliser le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Onze ans après la dernière enquête, le lancement de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) en juin 2022 est devenu une nécessité impérieuse. Cette nouvelle opération vise non seulement à actualiser les indicateurs socioéconomiques pour le suivi du Plan National de Développement (PND) 2022-2026, mais aussi à aligner le pays sur les standards méthodologiques harmonisés promus par AFRISTAT dans les zones UEMOA et CEMAC.

La réalisation d'un tel projet d'envergure n'aurait pas été possible sans l'appui déterminant des partenaires techniques et financiers. A cet égard, le Gouvernement exprime sa profonde gratitude à l'endroit de la Banque Mondiale pour son accompagnement stratégique et financier, notamment à travers le Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT). Cet appui a permis de garantir la qualité technique de l'enquête et d'assurer le respect des normes internationales de collecte de données.

Cette démarche méthodologique garantit désormais une comparabilité optimale des indicateurs de suivi avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'échelle de la sous-région. En disposant de ces données actualisées, l'État et ses partenaires au développement bénéficient d'un socle solide pour orienter leurs interventions futures.

Face à cet outil stratégique, le Gouvernement exhorte l'ensemble des acteurs de la société civile, des chercheurs et des décideurs politiques à s'appropriier ces résultats et d'en faire bon usage. C'est l'occasion de saluer l'engagement des cadres nationaux et des agents de terrain qui, en dépit des difficultés de toute nature, ont pu conduire à son terme le travail à eux confié.

Le Ministre de l'économie, du plan et de l'intégration régionale



Ludovic NGATSE

AVANT- PROPOS

L'Institut national de la statistique (INS) a réalisé en 2022 la première édition de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM). Cette opération d'envergure, menée avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, s'inscrit dans un processus d'harmonisation des statistiques impliquant les États membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), en vue de la comparabilité des indicateurs pour le suivi du bien-être des populations.



L'EHCVM fournit au Gouvernement des données actualisées et désagrégées, indispensables à l'évaluation des progrès réalisés vers l'atteinte des cibles du Plan national de développement (PND 2022-2026) ainsi que celles des agendas internationaux (2063 de l'union Africaine et 2030 des Nations Unies).

L'enquête EHCVM introduit des innovations majeures, notamment dans l'estimation de la consommation des ménages par rapport à la méthodologie des Enquêtes auprès des ménages (ECOM) réalisées en 2005 et en 2011. En opérant une rupture avec les méthodes déclaratives classiques, l'EHCVM s'appuie désormais sur la collecte des quantités physiques et une valorisation monétaire centralisée utilisant des bases de prix de marché et des facteurs de conversion pour les unités non standards. Cette approche garantit une précision accrue du profil de pauvreté et une meilleure compréhension des dynamiques de consommation de nos populations.

Le présent rapport se focalise spécifiquement sur les résultats du volet relatif aux conditions de vie des ménages. Il traite des thématiques essentielles telles que l'accès à l'éducation, les services de santé, la qualité de l'habitat et l'équipement des ménages. Cette approche multidimensionnelle permet d'apprécier la qualité de vie des congolais au-delà des seuls aspects monétaires. Le volet consacré à l'analyse de la pauvreté et des inégalités fera, l'objet d'une autre publication.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement de la République pour son soutien constant à l'Institut national de la statistique, ainsi qu'à la Banque mondiale pour son accompagnement déterminant. Mes remerciements s'adressent également aux autorités locales, aux populations enquêtées, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'EHCVM pour sa disponibilité et son engagement.

Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique.



Steve Bertrand MBOKO IBARA

RÉCAPITULATIF DES PRINCIPAUX INDICATEURS (EHCVM 2022)

Indicateurs	Urbain	Rural	National
Caractéristiques de la population			
Proportion de la population de moins de 15 ans	39,1	40,1	39,5
Proportion de la population âgée de 15-64 ans	57,6	55,1	56,5
Proportion des personnes âgées de 12 ans ou plus en union libre	27,9	26,7	27,6
Proportion des ménages dirigés par une femme	33,7	29,4	32,5
Taille moyenne des ménages	4,2	4,2	4,2
Rapport de dépendance démographique juvénile (enfants de moins de 15 ans)	72,9	87,4	76,7
Rapport de dépendance démographique sénile (personnes de plus 65 ans plus)	6,2	8,1	6,7
Proportion de la population ayant accès à internet	22,2	3,9	17,3
Proportion des femmes en âge de procréer (15-49 ans)	27,3	22,7	25,4
Proportion des ménages composés d'une personne	11,7	14,1	12,4
Proportion des ménages composés de plus de 6 personnes	25,0	27,1	25,5
Age moyen (en année révolue) des chefs de ménages femmes	44,5	46,6	45,0
Santé générale			
Taux de maladie ou pathologie déclarée	27,3	31,9	28,5
Proportion de personnes ayant souffert du paludisme au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête	72,6	75,9	73,7
Proportion d'individus malades ayant consulté une structure sanitaire	53,2	55,1	53,8
Proportion d'individus ayant dormi sous une moustiquaire imprégnée d'Insecticide la nuit précédant l'enquête	69,5	76,1	71,2
Education			
Alphabétisation			
Taux d'analphabétisme des enfants de 9-14 ans	14,6	38,9	21,7
Taux d'analphabétisme des jeunes de 15-24 ans	9,1	21,3	12,1
Taux d'analphabétisme des individus de 15 ans ou plus	13,8	33,6	18,9
Scolarisation			
Taux net de scolarisation au primaire	85,1	83,5	84,5
Taux net de scolarisation au secondaire 1 ^{er} cycle	61,5	48,6	57,7
Taux net de scolarisation au secondaire 2 ^{ème} cycle	35,3	40,2	35,9
Fréquentation scolaire			
Taux de fréquentation scolaire des individus de 6-11 ans	89,4	80,9	86,9
Taux de fréquentation scolaire des individus de 12-15 ans	91,8	85,2	89,9
Taux de fréquentation scolaire des individus de 16-18 ans	76,7	66,2	74,0
Habitat, eau et assainissement			
Proportion des ménages propriétaires sans titre ou acte de propriété	6,6	39,3	15,4
Proportion des ménages en location	44,2	14,9	36,3
Proportion des ménages utilisant l'électricité E ² C comme principale source d'énergie d'éclairage	66,8	11,7	51,8
Proportion des ménages utilisant la lampe à pile comme principale source d'énergie d'éclairage	23,4	67,8	35,4
Proportion des ménages utilisant l'eau de LCDE comme eau de boisson	64,4	6,1	48,7
Proportion des ménages se servant du robinet de LCDE des voisins pour s'approvisionner en eau de boisson	28,4	3,3	21,6

Indicateurs	Urbain	Rural	National
Proportion des ménages jetant leurs ordures ménagères dans les dépotoirs sauvages	11,8	9,5	11,2
Proportion des ménages utilisant les bacs à ordures public pour jeter leurs ordures ménagères	16,5	0,8	12,2
Proportion des ménages utilisant des toilettes rudimentaires à trou ouvert	25,4	49,5	32,0
Proportion des ménages ne disposant pas de toilettes	1,9	22,4	7,4
Sécurité alimentaire et choc			
Prévalence d'insécurité alimentaire modérée et sévère	77,3	82,2	78,6
Prévalence d'insécurité alimentaire sévère	46,8	48,3	47,2
Proportion des ménages ayant subi au moins un choc au cours des trois dernières années précédé l'enquête	63,5	73,5	66,2

RESUME ANALYTIQUE

L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages au Congo (EHCVM-C) s'inscrit dans le cadre de la réforme méthodologique des enquêtes de pauvreté initiée par la Banque Mondiale au sein des pays membres d'AFRISTAT. Son objectif principal est de produire des indicateurs robustes pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté ainsi que des conditions de vie des ménages. La collecte des données de cette première édition s'est déroulée en deux vagues de deux mois chacune : du 13 juin au 13 août 2022 pour la première, et du 11 octobre au 08 décembre 2022 pour la seconde. Elle a couvert un échantillon national de 10 414 ménages sur les 10 443 initialement sélectionnés, soit un taux de couverture exceptionnel de 99,7%.

Dans le cadre de ces analyses thématiques, seule la première vague a été retenue afin de garantir une qualité optimale des données. L'échantillon analysé s'établit à 4 936 ménages sur les 5 226 estimés, soit un taux de couverture de 94,5%. La réalisation des analyses thématiques s'est structurée autour de six chapitres clés, rendant compte fidèlement des conditions de vie des ménages congolais. Les indicateurs ainsi produits offrent aux pouvoirs publics un outil stratégique pour mieux suivre et évaluer l'impact des actions inscrites dans le Plan National de Développement (PND 2022-2026), tout en mesurant les progrès accomplis vers les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Caractéristiques des ménages et de la population

Selon les résultats de l'EHCVM, la population congolaise est composée de 52,8% de femmes et de 47,2% d'hommes. La direction des ménages est majoritairement masculine (67,5%), contre 32,5% pour les femmes. L'âge moyen des chefs de ménage est de 45 ans au niveau national, avec de légères variations entre le milieu urbain (44,5 ans) et le milieu rural (46,6 ans).

La structure des ménages révèle que les ménages de 4 à 5 personnes sont les plus fréquents (33,3%), suivies par ceux de 2 à 3 personnes (28,8%). Les ménages unipersonnels, quant à eux, constituent 12,4% de l'ensemble. La taille moyenne d'un ménage est ainsi estimée à 4,2 personnes. Par ailleurs, le rapport de masculinité affiche 89,4 hommes pour 100 femmes à l'échelle nationale, avec une présence masculine plus marquée en zone rurale (94,9) qu'en zone urbaine (87,6). Enfin, la jeunesse de la population demeure un trait saillant : 46,2% des Congolais ont moins de 18 ans, tandis que les enfants de moins de 5 ans et les seniors (65 ans ou plus) représentent respectivement 13,4% et 3,9% de la population.

Alphabétisation et éducation

La situation éducative de la population se caractérise par un taux d'alphabétisation de 81% chez les personnes âgées de 15 ans ou plus. Selon le sexe : les hommes affichent un taux de 88,1% contre 75,1% pour les femmes. Par corrélation, l'analphabétisme touche 19% de la population, avec une prévalence deux fois plus élevée chez les femmes (24,9%) que chez les hommes (11,9%). Ce phénomène est également marqué par

d'importantes disparités selon le milieu de résidence, le taux d'analphabétisme atteignant 33,6% en milieu rural contre 13,9% en zone urbaine.

En matière de scolarisation, le cycle primaire affiche un Taux Net de Scolarisation (TNS) de 84,5%, témoignant d'une parité quasi parfaite entre les filles et les garçons. Cependant, une rupture s'opère au secondaire premier cycle où le TNS chute à 57,7%. Ce niveau d'enseignement révèle un écart important entre le milieu urbain (61,5 %) et le milieu rural (48,6%), bien que l'on observe une performance remarquable des filles, dont le taux (60,9%) surpasse celui des garçons (53,7%). Au secondaire second cycle, le TNS s'établit à 35,9% avec une particularité notable : le taux est plus élevé en milieu rural (40,2%) qu'en milieu urbain (35,3%). Si la fréquentation scolaire se maintient à un niveau élevé pour les 6-11 ans (86,9%) et les 12-15 ans (89,9%), elle amorce un fléchissement significatif à 74% pour la tranche des 16-18 ans. Enfin, le secteur public confirme son rôle de pilier du système éducatif en absorbant 62,5% de la population scolarisée.

Santé générale

Le paludisme demeure la principale pathologie déclarée, affectant 73,7% de la population, loin devant les maladies chroniques (7,5%) et les infections respiratoires (2,6%). Face à la maladie, le secteur public constitue la première option de recours : 11,5% des individus consultent un Centre de Santé Intégré (CSI) et 8,7% se dirigent vers un hôpital de base. Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et les hôpitaux généraux accueillent 5,1% des patients, tandis que le secteur privé (cliniques) en capte 5,3%.

Un constat alarmant se dégage toutefois : 46,2% des individus malades n'ont consulté aucune structure de santé, soulignant un défi majeur en matière d'accès aux soins. Parmi ceux ayant sollicité une prise en charge professionnelle, le médecin généraliste (29,8%) et le personnel infirmier (23,7%) représentent les principaux prestataires de soins.

Habitat, eau et assainissement

En ce qui concerne le statut d'occupation, 37,7% des ménages sont propriétaires de leur logement, bien qu'un fossé subsiste entre la possession et la sécurisation foncière : seuls 22,3% détiennent un titre de propriété officiel. Le marché de la location reste dynamique, concernant 35,8% des foyers. La qualité technique de l'habitat s'avère globalement satisfaisante au regard de l'utilisation de matériaux définitifs. Cette solidité est particulièrement marquée pour les toitures (94,2%), suivies des sols (75,6%) et des murs (67,7%).

Toutefois, l'accès aux services de base révèle de profondes disparités selon le milieu de résidence. Si l'électricité du réseau national (E²C) couvre un peu plus de la moitié des ménages à l'échelle nationale (51,8%), ce service est quasi inexistant en zone rurale (11,7%). Dans ces localités, la lampe à pile s'établit comme la principale source d'éclairage, soulignant un enjeu majeur d'électrification rurale.

En complément des conditions d'habitat, l'accès à l'eau potable repose majoritairement sur le réseau de la LCDE, qui dessert 48,7% des ménages. Toutefois, une analyse fine

montre qu'une part importante de ces foyers s'approvisionne via des robinets de voisinage (21,6%). Les disparités selon le milieu de résidence demeurent ici flagrantes : alors que le réseau urbain est relativement étendu, à peine 6,1% des ménages ruraux y ont accès. Les forages s'imposent comme la seconde source d'approvisionnement nationale (23,8%), tandis que 5,7% des foyers dépendent encore directement des eaux de surface (rivières, sources).

En matière d'assainissement, la situation reste précaire pour une large partie de la population : si 19,7% des ménages disposent de toilettes modernes, 32% utilisent encore des fosses rudimentaires. Un défi majeur de santé publique persiste toutefois, puisque 7,4% des ménages ne possèdent aucune installation sanitaire. Ces derniers pratiquent la défécation en plein air ou dépendent des infrastructures du voisinage.

Insécurité alimentaire et chocs

La situation alimentaire demeure particulièrement préoccupante au niveau national : la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée atteint 78,6%, tandis que sa forme sévère touche près de la moitié de la population (47,2%). Au cours des douze mois précédant l'enquête, 75% des ménages ont dû réduire leurs portions et 73,4% ont exprimé une inquiétude de ne pas avoir suffisamment de nourriture par manque de moyens. Cependant, 49,3% des ménages ont déjà passé toute une journée sans manger.

Cette vulnérabilité est accentuée par une forte exposition aux aléas. En effet, 66,2% des ménages ont subi au moins un événement déstabilisant au cours des trois dernières années. Ces chocs sont principalement d'ordre économique (69,5%), liés notamment à l'instabilité des prix ou des revenus, et d'ordre sanitaire (36,7%), venant ainsi fragiliser davantage des foyers déjà éprouvés par l'insécurité alimentaire.

L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM-C) a permis de disposer de données actualisées et fiables sur les conditions de vie des ménages en République du Congo. Celles-ci constituent un outil essentiel pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques, du Plan National de Développement (PND 2022-2026) ainsi que des Objectifs de développement durable (ODD).

INTRODUCTION

La République du Congo a adopté un Plan national de développement (PND) couvrant la période 2022-2026 intégrant les agendas internationaux des Nations-Unies et de l'Union Africaine. Il s'agit des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : *l'Afrique que nous voulons*. Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques et des divers programmes de développement, le Congo a besoin de disposer de statistiques fiables, actualisées et diversifiées, en particulier sur le bien-être de la population. C'est ainsi que le Gouvernement de la République, par l'entremise de l'Institut National de la Statistique (INS), a organisé des investigations statistiques notamment l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) qui présente une gamme variée et importante d'indicateurs socioéconomiques devant éclairer la prise de décisions.

Réalisée en 2022 en deux vagues (la première du 13 juin au 13 août et la seconde du 11 octobre au 08 décembre), la première EHCVM du Congo fait suite aux deux Enquêtes congolaises auprès des ménages (ECOM) réalisées en 2005 et 2011. La mise en œuvre de cette enquête répond au besoin d'adopter une méthodologie harmonisée devant garantir la comparaison des indicateurs clés sur les conditions de vie des ménages entre les pays de la sous-région de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en particulier et les pays membres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) en général.

L'EHCVM présente une similarité dans son contenu avec l'ECOM dans la mesure où l'ensemble des indicateurs issus de cette enquête ont été pris en compte aussi bien dans la perspective de leur mise à jour que de leur analyse dynamique. Toutefois, l'EHCVM constitue une rupture profonde en ce qui concerne l'estimation de la consommation et du niveau de vie des ménages. En effet, l'ECOM collectait les données de consommation alimentaire pendant 15 jours d'affilés à partir du premier passage de l'agent enquêteur dans le ménage tandis que l'EHCVM collecte la consommation alimentaire des sept (7) derniers jours précédant le premier passage de l'agent enquêteur dans le ménage.

L'EHCVM a pour objectif principal de produire les indicateurs nécessaires au suivi et à l'évaluation de la pauvreté ainsi qu'à l'analyse des conditions de vie des ménages. Ses résultats permettent d'orienter les politiques publiques et de répondre aux défis de développement inscrits dans les agendas nationaux (SND30) et internationaux (ODD, Accord de Paris, Agenda 2063 de l'Union Africaine).

Ce rapport analyse les conditions de vie des ménages à travers six chapitres thématiques, couvrant les aspects suivants : (i) présentation générale du pays, (ii) caractéristiques des ménages et de la population, (iii) alphabétisation et éducation, (iv) santé générale, (v) habitat, eau et assainissement et (vi) insécurité alimentaire. Les détails méthodologiques sont, quant à eux, consultables en annexe.

1.1 Caractéristiques physiques

Située en Afrique centrale, la République du Congo s'étend au Sud-Ouest sur 11 degrés de longitude Est et 5 degrés de latitude Sud et au Nord-Est sur 18 degrés de longitude Est et 4 degrés de latitude Nord et couvre une superficie de 342 000 km². Le pays est pourvu d'une façade maritime de 170 km sur l'Océan Atlantique. Il est limité au Nord par la République du Cameroun et la République Centrafricaine, au Sud par la République Démocratique du Congo (RDC) et la République d'Angola, au Sud-Ouest par l'Océan Atlantique, à l'est par le fleuve Congo et son affluent l'Oubangui qui le séparent de la RDC et à l'Ouest par la République Gabonaise.

Le relief du Congo est essentiellement constitué du bassin sédimentaire du fleuve Congo et des roches anciennes. Le point le plus élevé est le Mont-Nabemba, culminant à 1040 m dans le département de la Sangha. Le Congo est traversé par deux types de végétation : (i) la forêt, qui couvre près de deux tiers du territoire national (65%), est localisée au Sud (massifs du Chaillu et du Mayombe), au nord-est (forêt inondée) et au nord-ouest (forêt exondée) et (ii) la savane, qui s'étend de la vallée du Niari au Plateau central, occupe le tiers du territoire national.

Située à cheval sur l'équateur, la République du Congo a un climat chaud et humide. On y distingue deux saisons de pluies et deux saisons sèches : une grande saison de pluies entre septembre et décembre et une petite entre avril et mai, d'une part, et une grande saison sèche entre juin et août et une petite entre janvier et mars, d'autre part. Cependant, la partie septentrionale du pays se caractérise par un climat de type équatorial avec des pluies étalées quasiment tout au long de l'année. Le sud-ouest a un climat tropical humide caractérisé par une saison sèche de trois mois (juin à août) tandis que la partie centrale du pays a une position intermédiaire avec un climat sub-équatorial.

Le Congo est doté d'un réseau hydrographique important. On note, principalement, la présence du fleuve Congo qui, avec un débit moyen de 40 000 m³ par seconde, est le deuxième fleuve le plus puissant au monde après l'Amazonie. En outre, le pays est arrosé par plusieurs affluents de ce fleuve dont les plus importants sont, dans la partie septentrionale, l'Oubangui, la Sangha, la Likouala-Mossaka, l'Alima et la Nkényi et, dans la partie méridionale, la Lékoué, le Djoué et la Loufoulakari.

1.2 Contexte politique

La République du Congo a acquis sa souveraineté le 15 août 1960. Elle est, conformément à la constitution promulguée le 25 octobre 2015, un Etat de droit, unitaire, indivisible, décentralisé, laïc et démocratique.

Cette constitution fait du Congo un État doté de trois pouvoirs :

- le pouvoir exécutif, dirigé par un Président de la République élu pour un mandat de 5 ans ;
- le pouvoir législatif composé de deux chambres, l'Assemblée nationale et le Sénat ;
- le pouvoir judiciaire exercé par la Cour Suprême, la Cour Constitutionnelle, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire, les cours d'appels et les autres juridictions nationales.

La loi n°3-2003 du 17 janvier 2003, qui régit l'organisation de l'administration territoriale, subdivise le pays en départements, communes/districts, arrondissements/communautés urbaines/communautés rurales et quartiers/villages. Le pays compte douze (12) départements¹ à savoir : le Kouilou, le Niari, la Lékoumou, la Bouenza, le Pool, les Plateaux, la Cuvette, la Cuvette-Ouest, la Sangha, la Likouala, Brazzaville et Pointe-Noire.

1.3 Contexte économique et social

L'économie congolaise repose principalement sur l'exploitation des hydrocarbures, qui contribue à près de 90% aux recettes de l'État. Elle représente deux tiers du PIB et 90% des exportations du pays. Cette dépendance aux hydrocarbures rend le pays vulnérable face aux chocs exogènes, notamment en raison des fluctuations des cours du baril de pétrole. Les autres secteurs économiques demeurent très faiblement développés. Ces dernières années, les performances économiques du Congo révèlent un ralentissement de l'activité économique, avec une décroissance annuelle moyenne de 4,3% du PIB entre 2016 et 2020.

S'agissant de l'inflation, l'économie congolaise a enregistré au cours de la période 2016-2020 un taux d'inflation annuel moyen de 2,2%, il reste en deçà de la norme communautaire de 3%. Cette maîtrise de l'inflation s'explique, entre autres, par les politiques d'ajustement mises en place par le gouvernement, notamment par la baisse du rythme des dépenses publiques entre 2015 et 2016.

Sur le plan social, les emplois créés par l'économie congolaise sont majoritairement précaires et localisés dans des secteurs à faible productivité tels que le secteur informel. Selon les résultats du Recensement Général des Entreprises du Congo (REGEC) de 2020, près de quatre emplois sur cinq (78,3%) sont issus des entreprises opérant dans

¹ Depuis octobre 2024 le découpage administratif du Congo a été modifié avec la création de trois nouveaux départements, à savoir : le Djoué-Léfini, la Nkényi-Alima et le Congo-Oubangui. Ainsi, le pays compte actuellement quinze départements.

le secteur tertiaire. La mortalité infantile est encore élevée avec 36 enfants sur 1000 qui décèdent avant d'atteindre l'âge d'un an (MICS 2014-2015).

Concernant l'éducation, le taux net de scolarisation au primaire est de 96,5%, et les taux d'alphabétisation en langue française pour les femmes et les hommes âgés de 15 à 24 ans sont respectivement de 83,9% et 89,8²% (MICS 2014-2015).

Pour ce qui est des services sociaux de base, d'après la MICS (2014-2015), 84,4% des ménages utilisent les sources d'eau de boisson améliorées, 23,7% des ménages utilisent des sanitaires améliorées et 60,4% des ménages ont accès à l'électricité.

Selon les projections démographiques réalisées par l'INS, la population du Congo est estimée à 5 731 855 habitants en 2022, dont 2 823 471 hommes et 2 908 384 femmes. Cette population est majoritairement jeune avec 58,4% d'individus âgés de moins de 25 ans.

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES MENAGES ET DE LA POPULATION

Le présent chapitre, outre la définition des concepts, comporte quatre sections : (i) les principales caractéristiques des ménages ; (ii) les caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménage ; (iii) les caractéristiques de la population et (iv) la disponibilité et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Définition des concepts

Ménage : c'est l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Il existe deux types de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire : c'est un ensemble de personnes apparentées ou non qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne comme chef de ménage. Un ménage ordinaire est composé soit d'une personne (par exemple un étudiant qui loue seul une chambre), soit de plusieurs personnes.

Ménage collectif : c'est un ensemble de personnes ou groupes de personnes vivant dans les logements collectifs (casernes militaires, internats, hôpitaux, etc.).

Typologie de ménages : elle est définie principalement par sa composition (nombre d'individus vivant dans le ménage) et la relation entre les membres (lien de parenté avec le chef de ménage). Celle-ci comprend :

- **Ménage unipersonnel** : ménage composé d'une seule personne.
- **Ménage monoparental nucléaire** : ménage composé d'un parent (père ou mère) et ses enfants.
- **Ménage monoparental élargi** : ménage composé d'un parent (père ou mère), ses enfants et un autre membre de la famille ou non.
- **Couple sans enfant** : c'est un homme et une femme mariés ou en union libre vivant seuls sans enfant, ni beaux-enfants, ni enfants adoptés.
- **Couple avec enfant** : c'est un couple marié ou en union libre vivant avec au moins un enfant sans autre personne.
- **Famille élargie** : c'est un couple vivant avec ses enfants et d'autres parents (les tantes, les oncles, les grands-parents, les cousins).

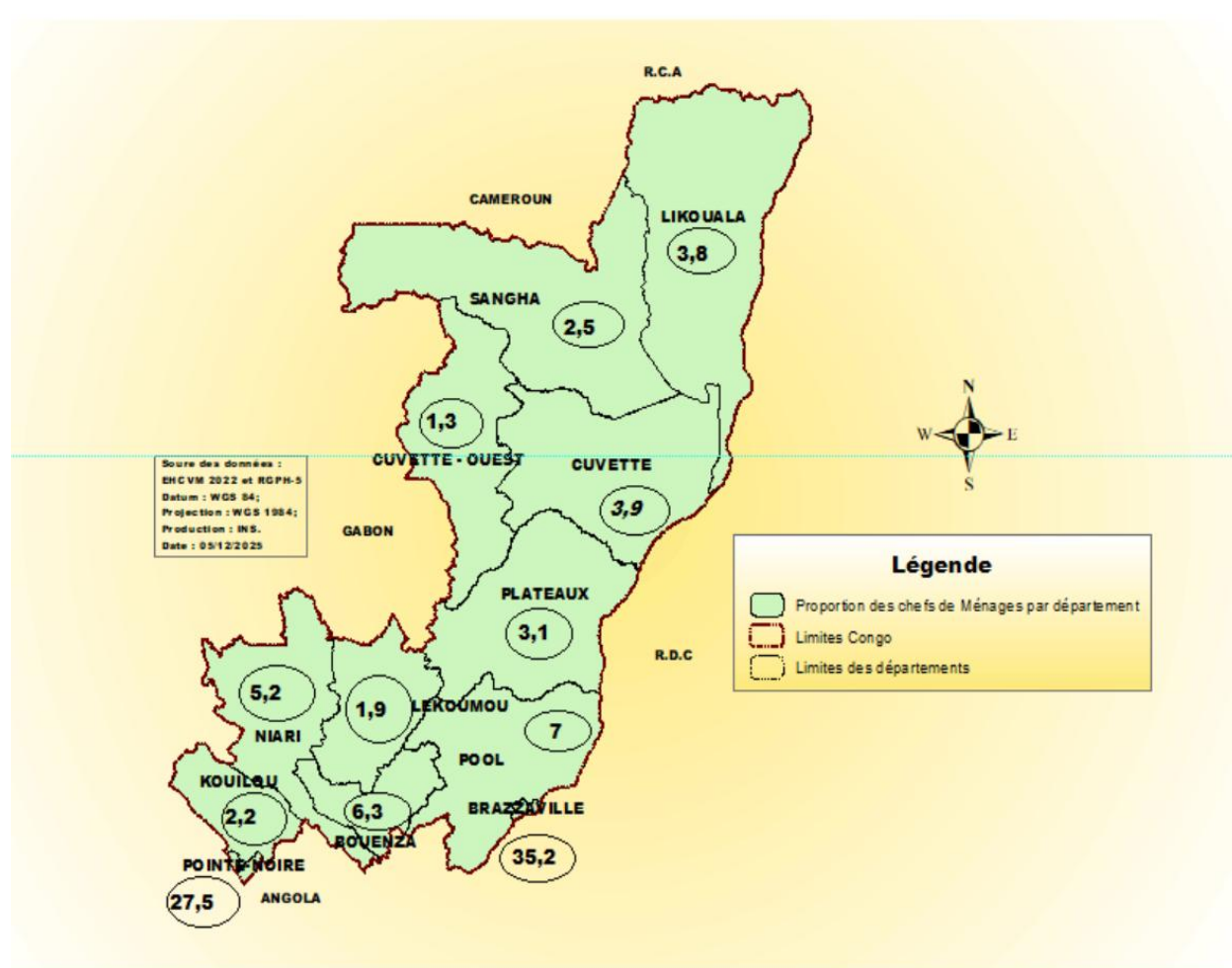
2.1 Principales caractéristiques des ménages

L'analyse des principales caractéristiques des ménages concerne leur répartition spatiale, leur composition et les caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménage.

2.1.1 Répartition spatiale des ménages

La lecture de la carte n°2.1 révèle une inégale répartition des ménages selon les départements. En effet, la majorité des ménages résident au Congo est concentrée dans deux départements : plus de trois ménages sur cinq (62,7%) résident dans les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire. A l'opposé, le département de la Cuvette-Ouest présente la plus faible proportion des ménages du pays (1,3%).

Carte n°2.1. Répartition (%) des ménages selon le département



2.1.2 Taille des ménages

2.1.2.1 Nombre d'individus dans les ménages

Globalement, les ménages composés de 4 à 5 personnes représentent 33,3%, suivie par ceux de 2 à 3 personnes et d'une seule personne qui représentent respectivement 28,8% et 12,4%, (cf. Tableau n° 2.1). Cette prédominance des ménages de 4 à 5 personnes, observée au niveau national, est confirmée dans 5 départements sur 12 : la Sangha (35,8%), la Lékoumou (35,5%), Brazzaville (34,5%), Pointe-Noire (34,4%) et la Bouenza (34,4%).

Cependant, les ménages composés de 2 à 3 personnes sont plus fréquents dans les départements du Kouilou (32,6%), de Brazzaville (30,4%), de la Cuvette (30%), du Pool (30%) et de Pointe-Noire (29,3%). A l'opposé, les ménages de 6 personnes ou plus sont dominants dans la Likouala (49,3%), les Plateaux (30,9%) et dans la Cuvette Ouest (30,4%).

S'agissant du milieu de résidence, les milieux urbain et rural sont dominés par les ménages de 4 à 5 personnes, avec respectivement 34,6% et 29,8%. Par ailleurs, quel que soit le milieu de résidence, les ménages composés d'une seule personne sont les moins représentés.

En considérant l'âge du chef de ménage, les ménages de grande taille (6 personnes ou plus) sont majoritairement représentés par les chefs dont l'âge est compris entre 35 et 64 ans : 29,3% des chefs de ménage âgés de 35-44 ans et 34% des chefs de ménage âgés de 45-64 ans. Ce constat est identique dans les ménages de 4 à 5 personnes. En revanche, les ménages de petite taille (moins de 3 personnes) sont plus dirigés par les chefs de ménages jeunes et vieux : 41,2% des CM de moins de 35 ans pour les ménages de 2 à 3 personnes et 22,7% des chefs de ménages de 65 ans ou plus pour les ménages d'une personne.

Selon le niveau d'instruction, on note une sous représentation des chefs de ménages de niveau secondaire premier cycle qui dirigent les ménages d'une personne (9,8%) et les CM de niveau secondaire deuxième cycle qui dirigent les ménages de plus de 6 personnes (29,9%).

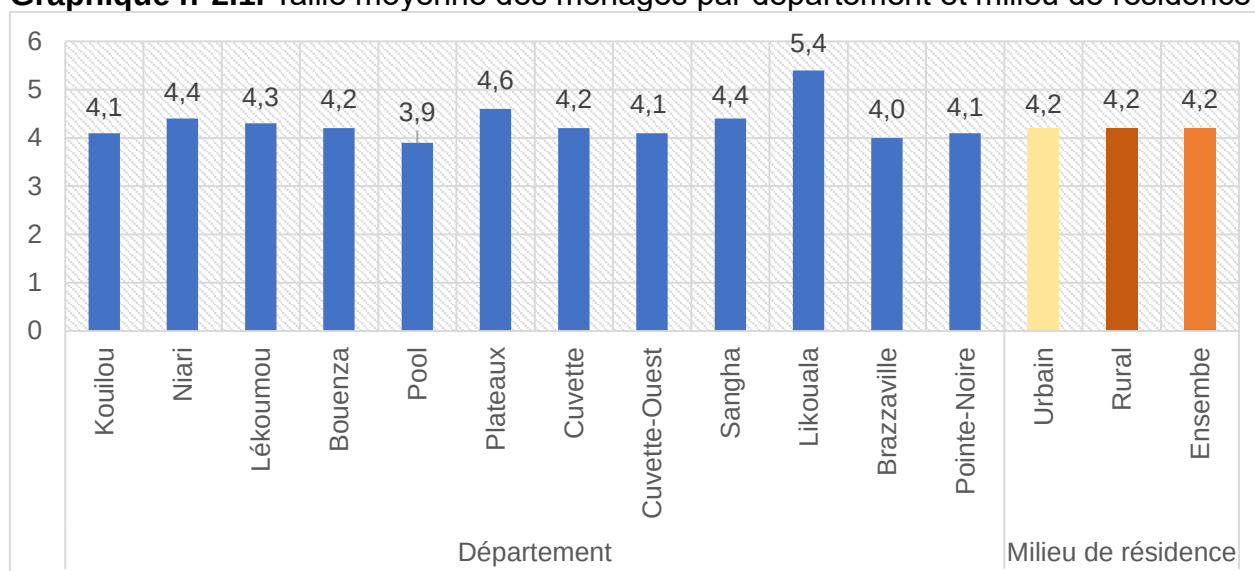
Tableau n°2.1. Répartition (%) des ménages par département, milieu de résidence, sexe, âge et niveau d’instruction du chef de ménage selon le nombre d’individus dans le ménage

	Nombre d'individus dans le ménage				Ensemble
	1 personne	2-3 personnes	4-5 personnes	6 personnes ou plus	
Département					
Kouilou	17,6	32,6	24,6	25,2	100
Niari	12,7	23,1	32,4	31,8	100
Lékoumou	10,4	25,1	35,5	29,0	100
Bouenza	12,1	28,1	34,4	25,4	100
Pool	17,0	30,0	30,5	22,5	100
Plateaux	12,0	25,2	31,9	30,9	100
Cuvette	11,8	30,0	33,7	24,5	100
Cuvette-Ouest	16,0	25,8	27,8	30,4	100
Sangha	8,9	26,9	35,8	28,4	100
Likouala	5,3	20,9	24,5	49,3	100
Brazzaville	11,4	30,4	34,5	23,7	100
Pointe-Noire	13,3	29,3	34,4	23,0	100
Milieu de résidence					
Urbain	11,7	28,7	34,6	25,0	100
Rural	14,1	29,0	29,8	27,1	100
Groupe d'âge du CM					
15-34 ans	16,1	41,2	30,3	12,4	100
35-44 ans	8,9	22,0	39,8	29,3	100
45-64 ans	8,8	22,8	34,4	34,0	100
65 ans ou plus	22,7	34,2	22,1	21,0	100
Sexe du CM					
Masculin	10,6	27,3	33,5	28,6	100
Féminin	16,0	31,9	32,8	19,3	100
Niveau d'instruction du CM					
Aucun niveau	15,0	28,5	30,7	25,8	100
Primaire	14,7	27,1	31,9	26,3	100
Secondaire 1 ^{er} cycle	9,8	27,8	35,0	27,4	100
Secondaire 2 ^{ème} cycle	10,8	32,1	35,2	21,9	100
Supérieur	10,9	29,8	35,5	23,8	100
Ensemble	12,4	28,8	33,3	25,5	100

2.1.2.2 Taille moyenne des ménages

Au Congo, la taille moyenne des ménages est de 4,2 personnes en 2022 (cf. graphique n°2.1). Cependant, des disparités notables sont observées entre les départements. La Likouala présente la taille moyenne la plus élevée (5,4 personnes), tandis que le Pool enregistre la plus faible (3,9 personnes). Concernant le milieu de résidence, les ménages urbains et ruraux affichent une taille moyenne identique de 4,2 personnes.

Graphique n°2.1. Taille moyenne des ménages par département et milieu de résidence

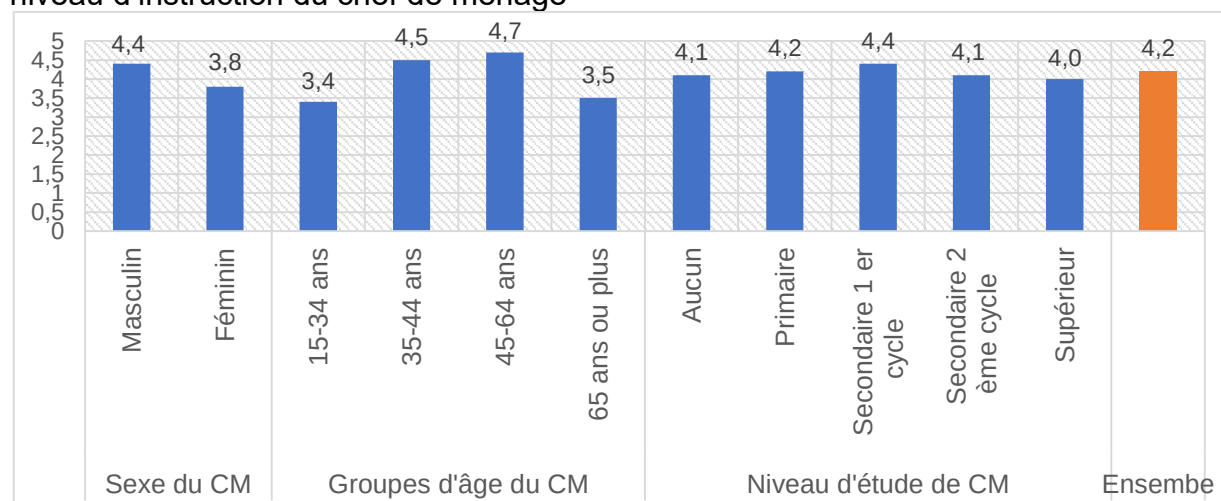


L'analyse du graphique n°2.2 révèle que les ménages dirigés par des hommes affichent une taille moyenne plus élevée (4,4 personnes) comparativement à celle des ménages dirigés par des femmes (3,8 personnes).

Selon le groupe d'âge, on constate que les ménages affichant les tailles moyennes les plus élevées sont dirigés par des individus appartenant aux tranches d'âge 35-44 ans et 45-64 ans, avec des moyennes respectives de 4,5 et 4,7 personnes. Inversement, les ménages dirigés par des personnes de moins de 35 ans ainsi que ceux de 65 ans ou plus présentent les tailles moyennes les plus faibles (3,4 et 3,5 personnes, respectivement).

Les ménages dirigés par des individus ayant atteint le niveau secondaire 1^{er} cycle (4,3 personnes) ou le niveau supérieur (4,2 personnes) affichent les tailles moyennes les plus élevées. Cette taille diminue pour les ménages dont les chefs ont un niveau primaire ou aucun niveau d'instruction, se fixant à 4 personnes par ménage.

Graphique n°2.2. Taille moyenne des ménages selon le sexe, le groupe d'âges, et le niveau d'instruction du chef de ménage



2.1.3 Parenté et typologie des ménages

2.1.3.1 Parenté dans les ménages

L'analyse de la parenté dans les ménages s'appuie sur le lien de parenté (liens sociaux et/ou biologiques qui unissent les membres avec le chef de ménage). Outre les conjoint(e)s du chef de ménage (17,8%), la structure du ménage est fortement dominée par les enfants du chef de ménage avec son/sa conjoint(e) (62,3%). Ces deux catégories représentent plus de 80% des membres du ménage, confirmant que la structure familiale de base (parents et enfants) est le modèle dominant.

Les autres membres de ménage, y compris les parents du chef, frères/sœurs, autres parents, etc., sont faiblement représentés, leurs proportions variant de 0,1% à 8,5%. Cette répartition des rôles et des liens de parenté reste relativement stable, quelles que soient les départements et le milieu de résidence.

Tableau n°2.2. Répartition (%) de la population par département et milieu de résidence selon le lien de parenté avec le chef de ménage

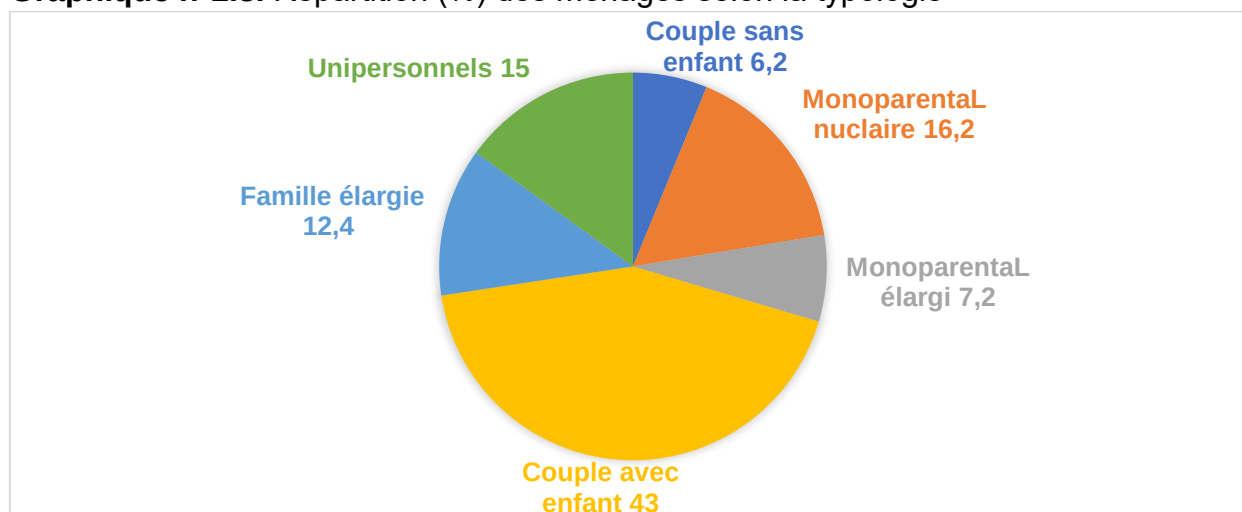
	Lien de parenté des membres du ménage avec le CM												Ensemble
	Conjoint(e) du CM	Fils, Fille du CM avec le/la CCM	Père, Mère du CM	Petit fils, petite fille du CM	Grands-parents du CM	Frère, sœur du CM	Neveu/Nièce du CM	Autres Parents du CM	Enfant du conjoint du CM	Père/mère du conjoint du CM	Autres parents du conjoint du CM	Personne non apparentée au CM/conjoint du CM	
Département													
Kouilou	20,0	54,8	0,5	9,6	0,0	2,0	3,3	1,0	4,1	0,3	2,4	2,0	100
Niari	17,2	61,8	1,0	9,8	0,1	2,6	2,5	1,2	2,5	0,1	1,0	0,2	100
Lékoumou	18,1	64,7	0,4	8,5	0,0	3,8	1,4	0,3	2,1	0,3	0,4	0,0	100
Bouenza	17,6	61,4	1,3	11,1	0,0	2,0	2,1	1,2	1,6	0,4	1,1	0,2	100
Pool	19,5	64,4	1,1	8,8	0,0	1,8	0,6	1,3	1,5	0,2	0,3	0,5	100
Plateaux	19,4	65,9	1,3	5,4	0,0	1,9	2,9	0,3	1,0	0,5	0,9	0,5	100
Cuvette	20,2	63,9	1,0	6,3	0,1	2,2	2,9	0,6	1,1	0,3	1,2	0,2	100
Cuvette-Ouest	16,9	59,1	1,3	12,5	0,0	2,3	2,7	0,5	1,7	0,2	1,9	0,9	100
Sangha	17,7	61,5	0,7	7,3	0,2	5,1	2,9	0,9	1,6	0,3	0,4	1,4	100
Likouala	14,4	64,3	0,2	8,6	0,0	2,9	1,0	2,2	4,3	0,4	1,0	0,7	100
Brazzaville	16,8	61,5	0,9	9,7	0,1	4,2	3,0	0,9	1,3	0,2	1,1	0,3	100
Pointe-Noire	18,7	62,7	0,3	6,8	0,2	3,6	3,2	0,7	2,1	0,1	1,4	0,2	100
Milieu de résidence													
Urbain	17,3	62,3	0,7	8,5	0,1	3,8	3,1	0,8	1,7	0,2	1,2	0,3	100
Rural	19,0	62,3	1,0	8,6	0,0	2,3	1,6	1,2	2,2	0,2	0,9	0,7	100
Ensemble	17,8	62,3	0,8	8,5	0,1	3,4	2,7	0,9	1,8	0,2	1,1	0,4	100

2.1.3.2 Typologie des ménages

La typologie des ménages est déterminée à partir du nombre d'individus dans le ménage et leur lien de parenté. Elle permet de classer les ménages en fonction des relations sociales et biologiques entre les personnes qui composent le ménage. Il ressort du graphique ci-dessous que, pour l'ensemble, le type de ménage le plus fréquent est couple avec enfant (43%), suivi des ménages monoparentaux nucléaires (16,2%) et des

ménages unipersonnels (15%). Les familles élargies représentent 12,4% et les monoparentaux élargis 7,2%, tandis que les couples sans enfant 6,2%.

Graphique n°2.3. Répartition (%) des ménages selon la typologie



Au niveau départemental (cf. Tableau n°2.3), la tendance est quasiment la même que celle observée au niveau national. Les couples avec enfant constituent le type de ménage le plus répandu, quel que soit le département, il est plus marqué dans le département des Plateaux (49,4%) et celui de Pointe-Noire (46,7%). La Cuvette-Ouest et le Kouilou se caractérisent par les plus fortes proportions de ménages unipersonnels (21,7% et 19,8% respectivement). Cependant, les plus faibles proportions sont observées dans la Sangha (9,3%) et la Likouala (5,8%). Le Niari (18%) et la Likouiala (17,8%) affichent les proportions plus élevées des familles élargies. Par ailleurs, les couples sans enfant et les ménages monoparentaux élargis sont relativement moins représentés dans tous les départements avec des proportions qui oscillent entre 4% et 8,9%.

En considérant le milieu de résidence, il ressort que, quel que soit le milieu de résidence, la première place est occupée par les couples avec enfant (43,7% en milieu urbain et 41,3% en milieu rural). Par contre, la dernière position est occupée en milieu urbain par les couples sans enfant (5,5%) alors qu'en milieu rural, cette position est occupée par les ménages monoparentaux élargis (6,9%).

Selon l'âge du chef de ménage, on note une prédominance des couples avec enfants et les ménages monoparentaux nucléaires parmi les ménages dirigés par les personnes dont l'âge est compris dans chacun des trois groupes d'âge allant de 15 à 64 ans. Par contre, chez les chefs de ménage âgés de plus de 64ans, les ménages unipersonnels monoparental élargi et les couples sans enfant sont les plus représentés (30%, 14,1% et 11,1% respectivement).

S'agissant du sexe du chef de ménage, les ménages dirigés par un homme sont majoritairement des couples avec enfant (56,2%). Les ménages monoparentaux nucléaires et monoparentaux élargis sont moins fréquents (3,4% et 3,9% respectivement). Tandis que les ménages dirigés par une femme présentent une très

forte proportion de ménage monoparental nucléaire (51,9%) et de unipersonnels (23,7%). La proportion de couples avec enfant est très faible (0,6%).

Du point de vue niveau d'instruction, les plus fortes proportions de ménages monoparentaux nucléaires et unipersonnels sont plus affichées chez les personnes n'ayant aucun niveau (respectivement 20% et 18,2%) et du niveau primaire (respectivement 20,1% et 18,8%). Les proportions les plus élevées de couples avec enfant sont observées chez les personnes de niveau supérieur (47,9%) et celles de niveau secondaire 1^{er} cycle (48%), tandis que les ménages monoparentaux nucléaires sont faiblement représentés chez les individus de niveau supérieur (7,5%).

Tableau n°2.3. Répartition (%) des ménages par département, milieu de résidence, sexe et le niveau d'instruction du chef de ménage selon la typologie de ménages

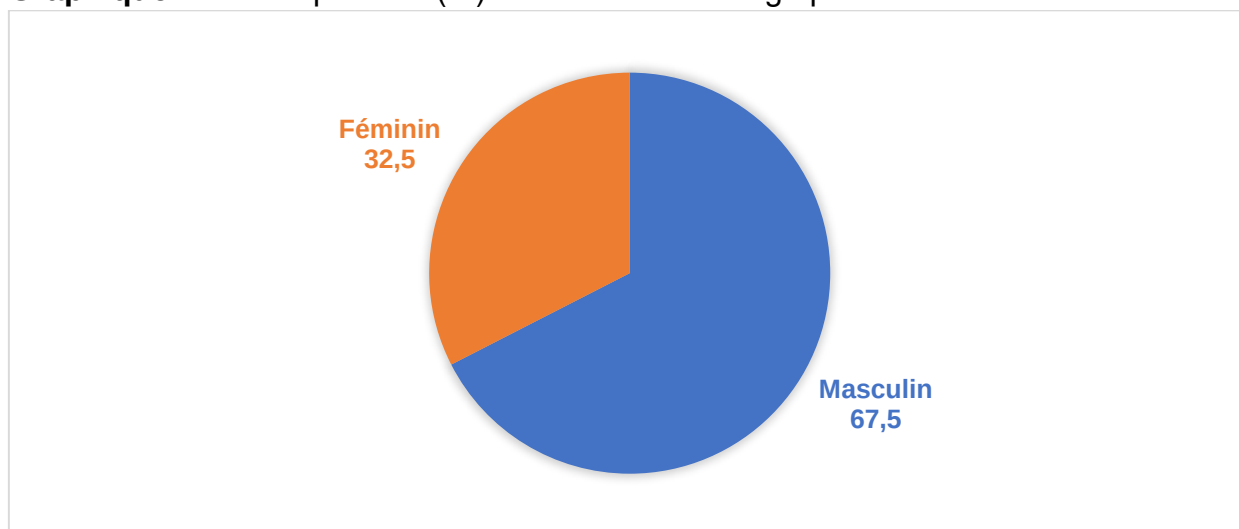
	Typologie de ménage						Ensemble
	Couple sans enfant	Monoparental nucléaire	Monoparental élargi	Couple avec enfant	Famille élargie	Unipersonnel	
Département							
Kouilou	8,6	11,3	5,1	38,7	16,5	19,8	100
Niari	7,0	15,8	5,1	40,2	18,0	13,9	100
Lékoumou	5,1	19,5	6,0	44,9	12,2	12,3	100
Bouenza	5,9	17,8	8,9	38,9	14,7	13,8	100
Pool	8,2	16,7	5,8	39,8	11,1	18,4	100
Plateaux	4,0	10,8	7,2	49,4	15,8	12,8	100
Cuvette	8,1	13,4	5,5	45,9	14,1	13,0	100
Cuvette-Ouest	5,0	15,3	7,5	35,8	14,7	21,7	100
Sangha	7,2	16,4	8,3	44,2	14,6	9,3	100
Likouala	5,9	17,9	8,3	44,3	17,8	5,8	100
Brazzaville	5,4	18,2	8,8	41,1	10,5	16,0	100
Pointe-Noire	6,6	14,4	6,0	46,7	11,3	15,0	100
Milieu de résidence							
Urbain	5,5	16,9	7,4	43,7	11,8	14,7	100
Rural	8,1	14,5	6,9	41,3	13,7	15,5	100
Groupe d'âges du chef de ménage							
15-34 ans	6,9	14,4	9,6	42,1	7,6	19,4	100
35-44 ans	4,7	19,2	2,3	53,2	10,9	9,7	100
45-64 ans	5,3	17,3	7,1	43,6	16,0	10,7	100
65 ans ou plus	11,1	9,8	14,1	18,0	17,0	30,0	100
Sexe du chef de ménage							
Masculin	8,3	3,4	3,9	56,2	16,4	11,8	100
Féminin	0,6	51,9	16,5	6,2	1,1	23,7	100
Niveau d'instruction du chef de ménage							
Aucun	6,0	20,0	7,4	39,0	9,4	18,2	100
Primaire	5,5	20,1	8,3	33,5	13,8	18,8	100
Secondaire 1 ^{er} cycle	5,7	15,9	6,0	48,0	13,5	10,9	100
Secondaire 2 ^{ème} cycle	7,0	12,3	7,9	45,0	13,0	14,8	100
Supérieur	7,9	7,5	8,3	47,9	15,5	12,9	100
Ensemble	6,2	16,2	7,2	43,0	12,3	15,0	100

2.2 Caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages

L'analyse des caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages porte essentiellement sur les variables suivantes : le sexe, le milieu de résidence, l'âge, le niveau d'instruction et le statut matrimonial.

Dans l'ensemble, les résultats de l'EHCVM révèlent que 67,5% des ménages au Congo sont dirigés par les hommes et 32,5% par les femmes (cf. graphique 2.4).

Graphique n°2.4. Répartition (%) des chefs de ménage par sexe



Il ressort du tableau n°2.4 que la majorité des chefs de ménages résident en milieu urbain. En effet, un peu plus de sept de chefs ménages sur dix (73%) résident en milieu urbain contre 27% en milieu rural.

L'analyse selon l'âge révèle que la majorité des chefs de ménage appartiennent à la tranche d'âges 45-64 ans (35,4%), suivie des groupes 35-44 ans (26,6 %) et 15-34 ans (26,5%). Les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent 11,5% des chefs de ménage.

La répartition selon le niveau d'instruction rapporte que 33,6% de chefs de ménage n'ont aucun niveau d'instruction contre 11% qui ont le niveau supérieur. On note des disparités remarquables entre les sexes. Chez les hommes, la majorité des chefs de ménage ont atteint le niveau secondaire 2^{ème} cycle (76,3%), tandis que chez les femmes, cette proportion est de 23,7%. Seules 12,9% des chefs de ménages de sexe féminin ont le niveau supérieur contre 87,1% chez les hommes.

L'analyse selon le statut matrimonial montre une forte prédominance des unions libres (39,5%) parmi les chefs de ménage. Cette situation concerne 91,2% des hommes chefs de ménage, contre 8,8% des femmes.

La part des chefs de ménage célibataires (19,8%) est relativement plus élevée chez les femmes (56,4%) que chez les hommes (43,6%). En revanche, les chefs de ménage de

sexe féminin sont davantage représentées parmi les veuves (91,2%) et les séparées (75,4%), contre respectivement 8,8% et 24,6% chez les hommes.

Tableau n°2.4. Répartition (%) des chefs de ménage par milieu de résidence, groupe d'âges, niveau d'instruction et situation matrimoniale selon le sexe

	Proportion	Sexe (%)**		Ensemble
		Homme	Femme	
Milieu de résidence				
Urbain	73,0	66,3	33,7	100
Rural	27,0	70,6	29,4	100
Groupe d'âges				
15-34 ans	26,5	70,1	29,9	100
35-44 ans	26,6	72,1	27,9	100
45-64 ans	35,4	66,1	33,9	100
65 ans ou plus	11,5	54,9	45,1	100
Niveau d'instruction				
Aucun niveau	33,6	57,1	42,9	100
Primaire	11,3	57,3	42,7	100
Secondaire 1 ^{er} cycle	29,8	71,4	28,6	100
Secondaire 2 ^{ème} cycle	14,3	76,3	23,7	100
Supérieur	11,0	87,1	12,9	100
Situation matrimoniale				
Célibataire	19,8	43,6	56,4	100
Marié(e) état civil	5,0	92,8	7,2	100
Marié(e) coutumier	15,7	93,8	6,2	100
Union libre	39,5	91,2	8,8	100
Veuf (ve)	10,3	8,8	91,2	100
Divorcé(e)	2,8	30,5	69,5	100
Séparé(e)	6,9	24,6	75,4	100
Ensemble	100	67,5	32,5	100

** Lire le tableau en colonne pour la proportion des CM et en ligne pour le sexe du CM

Au niveau national (cf. Tableau 2.5), l'âge moyen des chefs de ménage est de 45 ans. On observe une différence marquée selon le sexe, 44 ans pour les hommes et 47,3 ans pour les femmes.

Selon le département, le Kouilou se distingue avec l'âge moyen le plus élevé (48,9 ans). À l'inverse, la Sangha (42,2 ans) et la Cuvette (42,8 ans) présentent les âges moyens les plus bas.

Des disparités au niveau du sexe sont également persistantes à l'échelle départementale. Quel que soit le département, l'âge moyen des chefs de ménages de sexe féminin est systématiquement supérieur à celui des hommes. Cet écart est particulièrement prononcé dans le Kouilou, où l'âge moyen des femmes atteint 53,7 ans contre 47,2 ans pour les hommes.

En ce qui concerne le milieu de résidence, l'âge moyen des chefs de ménage est de 44,5 ans en milieu urbain et de 46,6 ans en milieu rural. Ces disparités sont plus accentuées chez les femmes cheffes de ménage (46,3 ans en urbain contre 50,3 ans en rural) que chez les hommes (43,5 ans en urbain contre 45 ans en rural).

L'âge médian des chefs de ménage à l'échelle nationale est de 43 ans, ce qui signifie que la moitié des chefs de ménage ont plus ou moins 43 ans. Comme pour l'âge moyen, des différences sont notées selon le sexe : l'âge médian est de 42 ans pour les hommes et de 46 ans pour les femmes.

Au niveau départemental, des disparités similaires sont observées, le Kouilou affichant l'âge médian le plus élevé (48 ans). Selon le milieu de résidence, l'âge médian est relativement plus bas en milieu urbain (42 ans) par rapport au milieu rural (46 ans). Cette tendance se maintient quelle que soit le sexe.

Tableau n°2.5. Ages moyen et médian (en année révolue)³ des chefs de ménage

	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin		Âge moyen	Âge médian
	Âge moyen	Âge médian	Âge moyen	Âge médian		
Département						
Kouilou	47,2	47,0	53,7	55,0	48,9	48,0
Niari	46,1	45,0	49,4	48,0	47,1	46,0
Lékoumou	45,7	44,0	46,9	47,0	46,1	45,0
Bouenza	45,7	45,0	50,3	50,0	47,3	47,0
Pool	45,3	44,0	51,6	53,0	47,3	47,0
Plateaux	43,5	43,0	49,7	52,0	45,0	44,0
Cuvette	42,1	41,0	44,8	44,0	42,8	41,0
Cuvette-Ouest	44,2	44,0	47,4	46,0	45,2	44,0
Sangha	42,0	40,0	42,8	42,0	42,2	41,0
Likouala	42,6	41,0	44,6	46,0	43,2	42,0
Brazzaville	44,4	41,0	46,0	44,0	45,0	42,0
Pointe-Noire	42,6	41,0	47,5	45,0	44,1	42,0
Milieu de résidence						
Urbain	43,5	41,0	46,3	44,0	44,5	42,0
Rural	45,0	44,0	50,3	51,0	46,6	46,0
Ensemble	44,0	42,0	47,3	46,0	45,0	43,0

2.3 Caractéristiques de la population

2.3.1 Structure de la population par âge et sexe

L'analyse de la structure de la population par sexe (cf. Tableau n°2.6) révèle une prédominance féminine au sein de la population congolaise. Les femmes représentent 52,8% de la population, tandis que les hommes en constituent 47,2%, soit un rapport de masculinité de 89,4 hommes pour 100 femmes.

Cette prédominance féminine est observée dans la quasi-totalité des départements. Les rapports de masculinité varient de 85,5 hommes pour 100 femmes dans la Sangha et Pointe-Noire, à 99,2 hommes pour 100 femmes dans les Plateaux. Cependant, la Lékoumou se distingue comme une exception notable, affichant une proportion d'hommes supérieure à celle des femmes, avec un rapport de masculinité de 102 hommes pour 100 femmes.

³ C'est le nombre d'années écoulées depuis la naissance jusqu'au jour du dernier anniversaire de la personne

Par ailleurs, cette dominance féminine est constante quel que soit le milieu de résidence. Le rapport de masculinité s'établit à 87,6 hommes pour 100 femmes en milieu urbain et à 94,9 hommes pour 100 femmes en milieu rural.

Tableau n°2.6. Répartition (%) de la population par département et milieu de résidence selon le sexe

	Sexe		Total	Rapport de masculinité (%)
	Masculin	Féminin		
Département				
Kouilou	49,4	50,6	100	97,6
Niari	47,2	52,8	100	89,4
Lékoumou	50,5	49,5	100	102,0
Bouenza	47,1	52,9	100	89,0
Pool	48,9	51,1	100	95,7
Plateaux	49,8	50,2	100	99,2
Cuvette	47,5	52,5	100	90,5
Cuvette-Ouest	47,5	52,5	100	90,5
Sangha	46,2	53,8	100	85,9
Likouala	47,8	52,2	100	91,6
Brazzaville	47,1	52,9	100	89,0
Pointe-Noire	46,2	53,8	100	85,9
Milieu de résidence				
Urbain	46,7	53,3	100	87,6
Rural	48,7	51,3	100	94,9
Ensemble	47,2	52,8	100	89,4

Graphique n°2.5. Pyramide des âges de la population

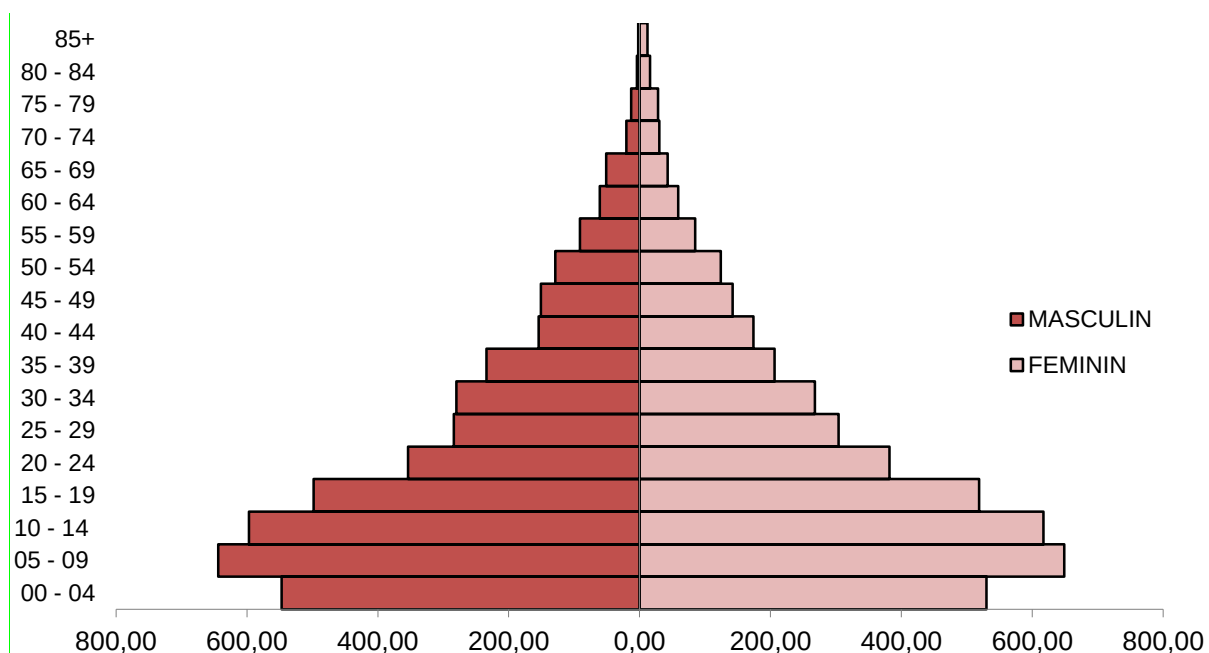


Tableau n°2.7. Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges	Sexe			Total	Rapport de masculinité
	Proportion	Masculin	Féminin		
0-4 ans	13,4	47,6	52,4	100	90,8
5-9 ans	13,1	51,5	48,5	100	106,2
10-14 ans	13,0	48,5	51,5	100	94,2
15-19 ans	10,3	47,8	52,2	100	91,6
20-24 ans	8,2	45,6	54,4	100	83,8
26-29 ans	7,4	42,7	57,3	100	74,5
30-34 ans	6,2	44,7	55,3	100	80,8
35-39 ans	6,7	48,9	51,1	100	95,7
40-44 ans	5,2	44,4	55,6	100	79,9
45-49 ans	4,6	48,6	51,4	100	94,6
50-54 ans	3,4	46,7	53,3	100	87,6
55-59 ans	2,6	44,7	55,3	100	80,8
60-64 ans	2,1	49,6	50,4	100	98,4
65-69 ans	1,6	46,2	53,8	100	85,9
70-74 ans	0,9	43,5	56,5	100	77,0
75-79 ans	0,6	36,6	63,4	100	57,7
80-84 ans	0,5	39,4	60,6	100	65,0
85 ans ou plus	0,2	29,3	70,7	100	41,4
Ensemble	100	47,2	52,8	100	89,4

Pour tous les groupes d'âges, les rapports de masculinité montrent une prédominance des effectifs féminins à l'exception du groupe d'âge 5-9 ans. Aux âges très avancés (85 ans ou plus), les rapports de masculinité traduisent une surmortalité masculine.

La population congolaise est à prédominance jeune (cf. Tableau n°3.8), avec 71,2% de la population âgée de moins de 35 ans. Les enfants de moins d'un an et de moins de 5 ans représentent respectivement 2,8% et 13,5% de la population totale. Les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent 4%. La proportion des femmes en âge de procréer (15-49 ans) est de 25,4% (27,9% en milieu urbain et 22% en milieu rural).

Tableau n°2.8. Proportion (%) de la population par groupe d'âges spécifique selon le milieu de résidence

Groupes de population spécifiques	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Population de moins d'un an	2,9	2,8	2,8
Population de moins de 5 ans	13,2	13,7	13,4
Population de moins de 15 ans	39,1	40,1	39,5
Population de moins de 18 ans	46,1	46,2	46,2
Population de moins de 25 ans	58,9	57	58,1
Population de moins de 35 ans	72,9	68,9	71,2
Population de 65 ans ou plus	3,4	4,7	3,8
Population de 15-64 ans	57,6	55,1	56,5
Population de 15-34 ans	33,8	28,8	31,7
Population de 15-24 ans	19,8	16,8	18,6
Population de 3 ans ou plus	92,0	91,5	91,8
Proportion des femmes en âge de procréer (15-49 ans)	27,3	22,7	25,4

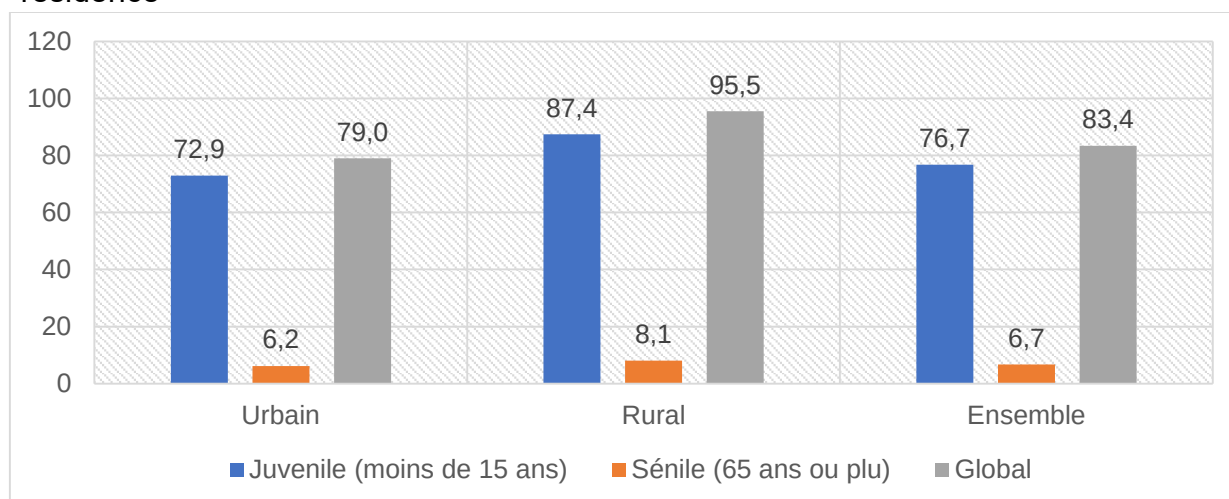
2.3.2 Rapport de dépendance démographique

Le ratio de dépendance démographique (RDD) est le rapport entre le nombre d'individus (personnes âgées de moins de 15 ans et celles âgées de 65 ans ou plus) supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne et le nombre d'individus (personnes âgées de 15 à 64 ans) supposés capables d'assumer cette charge. Un ratio de dépendance élevé indique une pression plus forte sur les actives dans une population, tandis qu'un rapport de dépendance faible représente une charge économique moindre. Trois types de rapport de dépendance démographique sont présentés ici : le rapport de dépendance global⁴, le rapport de dépendance des personnes âgées (sénior)⁵ et le rapport de dépendance des enfants (jeune)⁶.

Dans l'ensemble, au Congo en moyenne 83,4 personnes supposées inactives (enfants et personnes âgées) sont à la charge de 100 personnes potentiellement actives. Le rapport de dépendance démographique sénior est en moyenne de 6,7 personnes supposées inactives âgées de 65 ans ou plus à charge pour 100 personnes supposées actives. De même, le rapport de dépendance démographique juvénile est de 76,7 enfants à charge pour 100 personnes (cf. graphique n°2.6).

L'analyse du rapport de dépendance par milieu de résidence montre des disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. En effet, le rapport de dépendance global est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain, avec respectivement 95,5 et 79 personnes inactives à charges sur 100 personnes actives. La même tendance s'observe quel que soit le type de ratio considéré.

Graphique n°2.6. Rapport de dépendance démographique (RDD) par milieu de résidence



Au niveau départemental, comme l'illustre le tableau n°2.9, les départements affichant une forte dépendance globale sont la Likouala (113,1%), le Pool (106,7%) et la Cuvette-Ouest (100,7%). A l'opposé, les départements avec une dépendance globale

4 Nombre de personnes inactives (0-14 ans + 65 ans ou plus) rapporté au nombre de personnes active en âge de travailler (15-64 ans).

5 Nombre de personnes inactives âgées (65 ans ou plus) rapporté au nombre de personnes actives en âge de travailler (15-64 ans).

6 Nombre de personnes inactives moins âgées (0-14 ans) rapporté au nombre de personnes actives en âge de travailler (15-64 ans).

relativement plus faible sont ceux de Pointe-Noire (71,8%), le Kouilou (73,3%) et de Brazzaville (78,7%). Ces chiffres, bien que toujours élevés, restent inférieurs à la moyenne nationale. Par ailleurs, le rapport de dépendance démographique sénior est plus prononcé dans la Bouenza (9,8%), au Niari (9,1%) et au Pool (8,8%), tandis qu'il est particulièrement bas dans la Cuvette (3,3), à Pointe-Noire (4,2%) et dans la Sangha (4,4%).

A la lumière de ces données, il sied de noter que la structure démographique du pays reste caractérisée par une forte proportion de jeunes, ce qui génère un rapport de dépendance global élevé. Cependant, cette charge est inégalement répartie, étant plus prononcée dans les départements autres que Brazzaville et Pointe-Noire qui présentent un profil de dépendance légèrement plus favorable, malgré des particularités concernant la population sénior.

Tableau n°2.9. Rapport de dépendance démographique (RDD) par département

	Juvenile	Sénior	Global
Département			
Kouilou	65,5	7,8	73,3
Niari	90,0	9,1	99,2
Lékoumou	89,9	4,9	94,7
Bouenza	82,8	9,8	92,6
Pool	97,9	8,8	106,7
Plateaux	85,5	8,4	94,0
Cuvette	83,1	3,3	86,4
Cuvette-Ouest	93,4	7,3	100,7
Sangha	83,6	4,4	88,0
Likouala	108,1	5,0	113,1
Brazzaville	70,8	7,9	78,7
Pointe-Noire	67,5	4,2	71,8
Ensemble	76,7	6,7	83,4

2.3.3 Situation matrimoniale

Les questions relatives à la situation matrimoniale ont été posées aux individus âgés de 15 ans ou plus pour les hommes et de 12 ans ou plus pour les femmes. Dans l'ensemble, on note une prédominance du célibat pour l'ensemble de la population. En effet, près de la moitié de la population (49,2%) est célibataire, ce qui est le statut matrimonial le plus fréquent. L'union libre représente le deuxième statut le plus courant (27,6%), surpassant le mariage (état civil et coutumier combinés) et le veuvage/divorce/séparation. Les mariages (état civil et coutumier) représentent une part relativement faible (3,4% et 10,9% respectivement), soit un total de 14,3%. La proportion de veufs/veuves est plus élevée que celle des divorcés et ou séparés (4,5%, 1,3% et 3,1% respectivement), suggérant une prévalence de la perte du conjoint par décès par rapport à la rupture de l'union (cf. Tableau n°2.10).

Quel que soit le département, les célibataires occupent la première position suivis des individus en union libre.

Selon le milieu de résidence, on note plus de deux fois des individus marié(e)s coutumièrement en milieu rural (18,2%) comparativement au milieu urbain (8,3%). Par

ailleurs, la proportion des individus en union libre est quasiment la même pour les deux milieux.

En ce qui concerne le groupe d'âges, on relève qu'aux âges jeunes, la proportion des célibataires est plus grande qu'aux âges avancés. Celles des marié(e)s à l'état civil, coutumièrement, des unions libres et des veufs(ve)s augmentent avec l'âge des individus. Par contre, la proportion des divorcé(e)s est plus importante dans les groupes d'âges de 65-69 ans et celle des séparé(e)s dans les groupes d'âges de 55 à 59 ans. Les proportions des célibataires observées aux groupes d'âges de 12-24 ans baissent de façon linéaire au fur et à mesure que l'âge augmente, ce qui traduit l'entrée dans le marché nuptial des générations plus anciennes. Dans le groupe d'âges 25-29 ans, la proportion des unions libres atteint 43,8% et se met à croître jusqu'à 35-39 ans où elle atteint 53,5% avant d'amorcer une baisse.

S'agissant du niveau d'instruction, le célibat et l'union libre sont les deux formes de statut prédominants quel que soit le niveau d'instruction. La proportion des individus mariés à l'état civil, à l'exception des individus d'aucun niveau, croît avec le niveau d'instruction passant de 1,6% du niveau primaire à 11% au niveau supérieur.

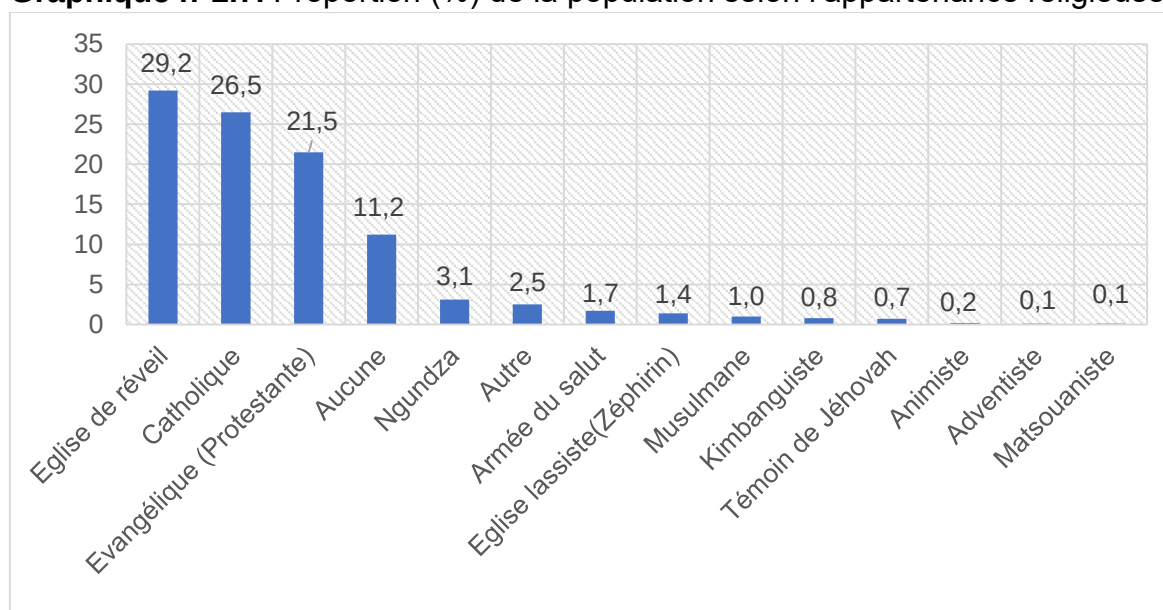
Tableau n°2.10. Répartition (%) de la population par département, milieu de résidence, groupe d'âges, sexe et niveau d'instruction selon le statut matrimonial

	Situation matrimoniale							Total
	Célibataire	Marié(e) état civil	Marié(e) coutumier	Union libre	Veuf(ve)	Divorcé(e)	Séparé(e)	
Département								
Kouilou	44,5	2,8	17,9	25,9	5,2	3,3	0,4	100
Niari	48,7	5,0	10,8	26,3	6,0	1,9	1,3	100
Lékoumou	46,6	2,2	15,2	28,4	4,5	1,1	2,0	100
Bouenza	44,0	1,7	11,9	28,1	7,5	2,7	4,1	100
Pool	42,1	2,6	11,8	31,8	5,1	2,4	4,2	100
Plateaux	41,2	1,0	27,1	21,7	4,5	1,5	3,0	100
Cuvette	42,9	1,2	22,0	26,9	3,1	0,9	3,0	100
Cuvette-Ouest	48,5	0,8	18,1	25,6	5,2	0,9	0,9	100
Sangha	46,4	2,1	17,3	26,8	4,6	1,1	1,7	100
Likouala	55,0	0,4	18,5	21,3	2,6	0,5	1,7	100
Brazzaville	51,7	4,9	7,5	26,0	4,5	0,9	4,5	100
Pointe-Noire	50,7	3,1	8,4	31,0	3,7	1,0	2,1	100
Milieu de résidence								
Urbain	51,4	4,0	8,3	27,9	4,1	1,0	3,3	100
Rural	43,3	1,6	18,2	26,7	5,3	2,1	2,8	100
Groupe d'âges								
12-14 ans	99,7	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	100
15-19 ans	96,4	0,0	0,3	3,2	0,0	0,0	0,1	100
20-24 ans	75,5	0,6	2,1	20,8	0,0	0,1	0,9	100
25-29 ans	45,3	0,9	6,4	43,8	0,1	0,3	3,2	100
30-34 ans	32,2	1,6	11,9	49,8	0,2	0,9	3,4	100
35-39 ans	23,2	2,7	13,4	53,5	1,0	1,0	5,2	100
40-44 ans	19,7	4,6	19,4	45,6	2,3	1,7	6,7	100
45-49 ans	14,7	4,9	23,6	43,1	4,4	2,7	6,6	100
50-54 ans	11,5	8,3	28,6	34,8	7,4	3,5	5,9	100
55-59 ans	9,0	10,6	25,0	26,7	14,1	5,1	9,5	100
60-64 ans	7,7	14,0	27,2	20,9	22,8	4,2	3,2	100
65-69 ans	5,9	18,1	23,9	11,7	29,3	6,2	4,9	100
70-74 ans	3,1	13,4	26,2	10,0	39,6	4,2	3,5	100
75-79 ans	2,1	15,9	24,1	4,6	49,1	3,0	1,2	100
80 ans ou plus	7,9	14,4	17,0	2,0	55,9	2,1	0,7	100
Sexe								
Masculin	51,4	4,0	8,3	27,9	4,1	1,0	3,3	100
Féminin	43,3	1,6	18,2	26,7	5,3	2,1	2,8	100
Niveau d'instruction								
Aucun	33,1	4,0	14,3	33,5	10,0	1,7	3,4	100
Primaire	55,2	1,6	11,2	21,6	5,9	1,6	2,9	100
Secondaire 1 ^{er} cycle	53,8	2,4	8,8	28,6	2,0	1,2	3,2	100
Secondaire 2 ^{ème} cycle	60,8	2,5	9,0	22,8	0,9	0,9	3,1	100
Supérieur	46,8	11,0	12,3	25,7	1,6	0,5	2,1	100
Total	49,2	3,4	10,9	27,6	4,5	1,3	3,1	100

2.3.4 Appartenance religieuse

L'analyse des affiliations religieuses au sein de la population congolaise met en évidence une prédominance des églises de réveil (29,2%), suivies de près par l'église catholique (26,5%) et l'église évangélique (21,5%). Par ailleurs, 11,2% des individus interrogés déclarent n'appartenir à aucune religion (cf. graphique n°2.7).

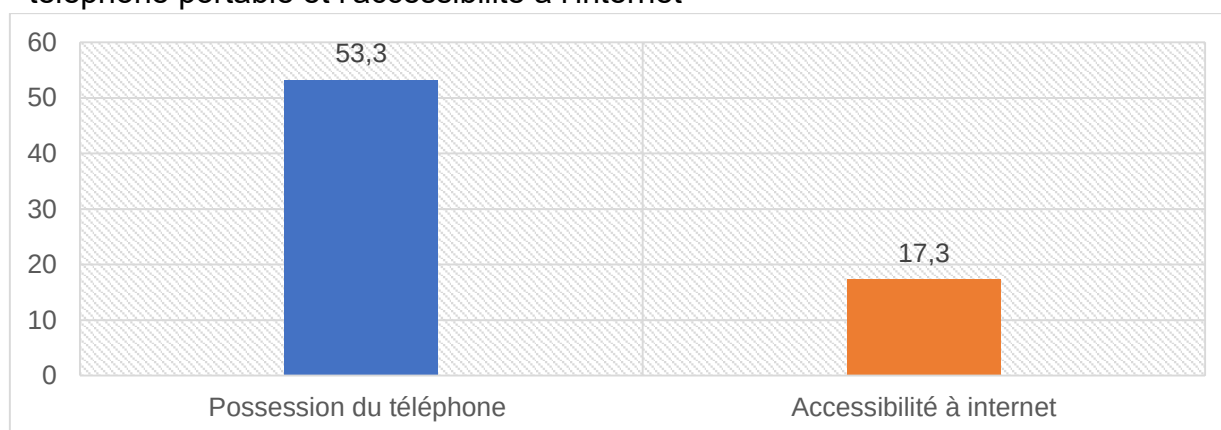
Graphique n°2.7. Proportion (%) de la population selon l'appartenance religieuse



2.4 Possession du téléphone portable et accès à l'internet

D'après le graphique ci-dessous, la possession du téléphone portable est relativement répandue parmi la population de 6 ans ou plus, avec un taux de possession de 53,3%. Cependant, l'accès à Internet est bien moins développé, ne touchant qu'une faible proportion de 17,3% de cette même population.

Graphique n°2.8. Pourcentage de la population de 6 ans ou plus selon la possession du téléphone portable et l'accessibilité à l'internet



Au niveau départemental, le tableau n°2.11 indique que c'est à Brazzaville (60,8%) et à Pointe-Noire (59,6%) qu'on trouve les plus fortes proportions d'individus possédant un téléphone portable. Dans les autres départements, moins de la moitié de la population dispose d'un téléphone portable, les proportions les plus faibles sont observées dans la Likouala (22,3%) et la Cuvette-Ouest (35,6%). La même observation est valable pour l'accès à l'internet, les proportions les plus élevées sont observées dans les départements de Brazzaville (25,3%) et de Pointe-Noire (21,5%). A l'opposé, la proportion la plus faible s'observe dans la Likouala (2,6%).

Selon le milieu de résidence, le milieu urbain est la zone où la possession de téléphone et l'accès à l'internet sont les plus élevés soit 59% pour le téléphone et 22,2% pour l'accès à l'internet. En milieu rural, ces proportions sont respectivement de 37,6% et 3,9%.

En considérant le groupe d'âges, la possession de téléphone est plus observée au niveau des personnes des groupes d'âges situés entre 30 à 59 ans où les proportions varient de 80% à 85,5%, les proportions les plus faibles sont observées chez les individus de 12-14 ans (5,3%) et de 6-9 ans (3,1%). Quant à l'utilisation de l'internet, on note une prédominance des populations ayant un accès à internet dans les groupes d'âges de 30-34 ans (32%), 25-29 ans (30%) et 20-24 ans (29,6%).

S'agissant du sexe, la possession du téléphone portable et l'accès à l'internet sont plus prononcés chez les hommes (respectivement 55,7% et 22,2%) que chez les femmes (51,1% et 3,9%).

Par niveau d'instruction, en dehors des individus n'ayant aucun niveau, la possession de téléphone et l'utilisation de l'internet sont liées au niveau d'instruction. En effet, plus le niveau d'instruction de la population augmente, plus le niveau d'accès et d'utilisation des TIC augmente. Ainsi, les résultats du tableau 2.11 indiquent que la possession d'un téléphone portable passe de 19,5% pour les personnes ayant le niveau primaire à 95,8% pour les personnes ayant le niveau supérieur. De même, l'accès à l'internet varie de 1,4% chez ceux du niveau primaire à 69,6% pour les individus de niveau supérieur.

Tableau n°2.11. Pourcentage de la population de 6 ans ou plus selon la possession du téléphone portable et l'accessibilité à l'internet par département, milieu de résidence, groupe d'âges, sexe et niveau d'instruction

	Possession d'un téléphone portable	Accessibilité à l'internet
Département		
Kouilou	49,1	4,8
Niari	47,2	11,3
Lékoumou	41,5	4,5
Bouenza	45,6	8,1
Pool	44,2	6,9
Plateaux	40,5	4,4
Cuvette	46,4	6,9
Cuvette-Ouest	35,6	4,6
Sangha	46,1	11,0
Likouala	22,3	2,6
Brazzaville	60,8	25,3
Pointe-Noire	59,6	21,5
Milieu de résidence		
Urbain	59,0	22,2
Rural	37,6	3,9
Groupe d'âges		
6-9 ans	3,1	0,7
12-14 ans	5,3	2,2
15-19 ans	38,8	17,3
20-24 ans	72,7	29,6
25-29 ans	79,4	30,0
30-34 ans	85,0	32,0
35-39 ans	83,6	21,2
40-44 ans	85,5	16,0
45-49 ans	84,9	13,9
50-54 ans	80,0	19,3
55-59 ans	80,1	11,5
60-64 ans	74,9	14,5
65-69 ans	72,2	13,9
70-74 ans	62,0	4,7
75-79 ans	55,1	7,6
80 ans ou plus	39,4	0,0
Sexe		
Masculin	55,7	22,2
Féminin	51,1	3,9
Niveau d'instruction		
Aucun	60,6	16,0
Primaire	19,5	1,4
Secondaire 1 ^{er} cycle	56,9	13,4
Secondaire 2 ^{ème} cycle	83,2	35,7
Supérieur	95,8	69,6
Ensemble	53,3	17,3

CHAPITRE 3 : ALPHABÉTISATION ET ÉDUCATION

L'EHCVM fournit des informations essentielles sur l'alphabétisation et l'éducation des individus. Outre la définition des concepts, ces informations sont abordées dans ce présent chapitre à travers quatre sections : (i) alphabétisation ; (ii) scolarisation ; (iii) type d'établissement fréquenté et (iv) éducation non formelle.

Définition des concepts

Alphabétisation : c'est le processus d'acquisition de la capacité de lire, d'écrire et de comprendre un texte simple et court dans une langue quelconque.

Analphabétisme : c'est l'état de la personne qui est dans l'incapacité de lire et écrire un texte simple et court dans une langue quelconque.

Fréquentation scolaire⁷ : c'est la présence régulière ou non d'une personne dans un établissement d'enseignement accrédité ou d'un programme scolaire, public ou privé, organisé à tous les niveaux de l'éducation à un moment donné.

Population scolarisée : elle désigne l'ensemble des individus qui sont inscrits et fréquentent effectivement un établissement d'enseignement (public ou privé) au moment de l'enquête.

Population scolaire : elle désigne l'ensemble des personnes ayant l'âge légal d'être inscrits dans un cycle d'enseignement donné, qu'ils soient effectivement à l'école ou non.

Population scolarisable⁸ : elle désigne l'ensemble des enfants ayant l'âge de fréquenter un cycle d'enseignement donné. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des différents taux de scolarisation. Dans le système éducatif congolais, la structure des âges de la population scolarisable se présente de la manière suivante :

- au cycle primaire: 6-11 ans;
- au secondaire premier cycle : 12-15 ans ;
- au secondaire deuxième cycle : 16-18 ans et ;
- au cycle supérieur (premier cycle) : 19-22 ans.

Niveau d'instruction : il correspond à la dernière classe d'un cycle d'enseignement suivie avec succès par une personne.

Taux Brut de Scolarisation : c'est le nombre total d'élèves (ou d'étudiants) inscrits dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge qui correspond officiellement à ce niveau d'enseignement.

Taux Net de Scolarisation : c'est l'inscription de la tranche d'âge officielle pour un niveau d'enseignement donné, exprimée en pourcentage de la population correspondante. Statut d'alphabétisation.

⁷ Glossaire - IIEP Learning Portal - UNESCO

⁸ Recommandation révisée concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation (1978)

3.1 Statut d’alphabétisation

L’un des Objectifs de développement durable auquel aspire la communauté internationale d’ici 2030 est celui d’assurer l’accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d’égalité, et de promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie (ODD4). Ainsi, les programmes de développement et de promotion de l’alphabétisation portés par l’UNESCO permettent d’accompagner certains pays, dont la République du Congo, à s’investir dans l’éducation de leur population.

La cible 4.6 des ODD portant sur l’alphabétisme et la numératie des jeunes (15-24 ans) et des adultes (15 ans ou plus) stipule : « d’ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d’adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter ». Cette sous-section présente les résultats sur l’analphabetisme des adultes, l’alphabétisme des jeunes et l’alphabétisme des personnes âgées de 9 ans ou plus.

3.1.1 Analphabetisme chez les adultes

L’analphabetisme est un vecteur de graves inégalités, synonyme d’exclusion sociale mais aussi de retard de développement personnel et de développement économique pour les pays les plus touchés. C’est dans ce cadre qu’il paraît évident, voire plus qu’urgent, d’alphabétiser la population car c’est une nécessité qui bénéficie à tous.

Les résultats de l’EHCVM révèlent qu’au Congo, le niveau d’analphabetisme des adultes s’élève à 18,5%. On observe des disparités entre les départements. En effet, c’est essentiellement dans les départements de la Cuvette-Ouest (46,6%), de la Bouenza (37,7%), des Plateaux (37,5%) et de la Likouala (35,4%) que l’on rencontre les plus fortes proportions des personnes qui ne savent ni lire ni écrire dans une langue quelconque. Les faibles proportions d’analphabetes sont observées dans les départements de Pointe-Noire (12,5%) et de Brazzaville (14,1%). (cf. tableau n°3.1)

Le taux d’analphabetisme varie fortement selon le milieu de résidence. Il est plus élevé en milieu rural (33,6%) qu’en milieu urbain (13,8%). Par ailleurs, le taux d’analphabetisme augmente dans le même sens que les groupes d’âges. La proportion des personnes ne sachant ni lire ni écrire dans une langue quelconque est relativement plus élevée chez celles âgées de 65 ans ou plus (51%), suivie de celles dont l’âge varie entre 35 et 64 ans (20,4%). Chez les jeunes âgés de 15-24 ans (12,1%) et de 25-34 ans (16,8%), le niveau d’analphabetisme est en dessous du taux national.

En ce qui concerne le sexe, les femmes sont moins alphabétisées que les hommes. En effet, le taux d’analphabetisme des femmes âgées de 15 ans ou plus (24,9%) est deux fois plus élevé que celui des hommes (11,9%).

Tableau n°3.1. Répartition (%) de la population de 15 ans ou plus par département, milieu de résidence, groupe d'âges et sexe selon le statut d'alphabétisation

	Statut d'alphabétisation		Ensemble
	Analphabète	Alphabète	
Département			
Kouilou	23,7	76,3	100
Niari	19,2	80,8	100
Lékoumou	32,0	68,0	100
Bouenza	37,7	62,3	100
Pool	21,6	78,4	100
Plateaux	37,5	62,5	100
Cuvette	18,3	81,7	100
Cuvette-Ouest	46,6	53,4	100
Sangha	26,0	74,0	100
Likouala	35,4	64,6	100
Brazzaville	14,1	85,9	100
Pointe-Noire	12,5	87,5	100
Milieu de résidence			
Urbain	13,8	86,2	100
Rural	33,6	66,4	100
Groupe d'âges			
15-24 ans	12,1	87,9	100
25-34 ans	16,8	83,2	100
35-64 ans	20,4	79,6	100
65 ans ou plus	51,0	49,0	100
Sexe			
Masculin	11,9	88,1	100
Féminin	24,9	75,1	100
Ensemble	18,9	81,1	100

3.1.2 Alphabétisation des enfants de 9 à 14 ans

L'examen du tableau n°3.2 révèle que globalement 78,3% des enfants âgés de 9 à 14 ans sont alphabétisés. Cependant, cette proportion masque le fait qu'environ un cinquième des enfants (21,7%) ne le sont pas, soulignant l'importance de cibler cette population non alphabétisée pour les politiques éducatives.

Au niveau départemental, les plus forts taux d'alphabétisation sont enregistrés dans les départements de Pointe-Noire (88,4%), du Niari (86,9%) et de Brazzaville (84,4 %), où plus de huit enfants sur dix âgés de 9 à 14 ans sont alphabétisés. A l'opposé, les taux d'alphabétisation les plus faibles s'observent dans la Cuvette-Ouest (42,5%), la Likouala (50,9%) et les Plateaux (53,2%).

Selon le milieu de résidence, 85,4% des enfants de 9 à 14 ans alphabétisés résident en milieu urbain contre 61,1% en milieu rural. Par ailleurs, l'analyse selon le sexe montre que les filles (79,1%) sont relativement plus alphabétisées que les garçons (77,3%).

Tableau n°3.2. Répartition (%) de la population de 9 à 14 ans par département, milieu de résidence et sexe selon le statut d'alphabétisation

	Statut d'alphabétisation		
	Analphabète	Alphabétisé	Ensemble
Département			
Kouilou	27,1	72,9	100
Niari	13,1	86,9	100
Lékoumou	31,9	68,1	100
Bouenza	40,7	59,3	100
Pool	25,7	74,3	100
Plateaux	46,8	53,2	100
Cuvette	26,0	74,0	100
Cuvette-Ouest	57,5	42,5	100
Sangha	27,0	73,0	100
Likouala	49,1	50,9	100
Brazzaville	15,6	84,4	100
Pointe-Noire	11,6	88,4	100
Milieu de résidence			
Urbain	14,6	85,4	100
Rural	38,9	61,1	100
Sexe			
Masculin	22,7	77,3	100
Féminin	20,9	79,1	100
Ensemble	21,7	78,3	100

3.1.3 Alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans

Le tableau n°3.3 présente le statut d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans selon certaines caractéristiques sociodémographiques. Il ressort qu'au niveau national, près de neuf jeunes sur dix (87,9%) savent lire et écrire. Les taux d'alphabétisation les plus élevés sont observés dans les départements de Pointe-Noire (91%), de Brazzaville (90,9%) et de la Cuvette (90,5%), et les plus faibles dans la Cuvette-Ouest (62,6%) et la Likouala (78,7%). Par ailleurs, on constate un écart de proportion assez important (12,2 points de pourcentage) entre les milieux de résidence. En effet, 90,1% des jeunes sont alphabétisés en milieu urbain contre 78,7% en milieu rural.

Les résultats selon le sexe révèlent que les hommes de 15 à 24 ans (89,2%) sont relativement un peu plus alphabétisés que les femmes (86,9%) de même tranche d'âge.

Tableau n°3.3. Répartition (%) des jeunes âgés de 15 à 24 ans par département, milieu de résidence et sexe selon le statut d’alphabétisation

	Statut d’alphabétisation		Ensemble
	Analphabète	Alphabète	
Département			
Kouilou	11,6	88,4	100
Niari	12,0	88,0	100
Lékoumou	20,0	80,0	100
Bouenza	20,5	79,5	100
Pool	15,5	84,5	100
Plateaux	20,8	79,2	100
Cuvette	9,5	90,5	100
Cuvette-Ouest	37,4	62,6	100
Sangha	17,2	82,8	100
Likouala	21,3	78,7	100
Brazzaville	9,1	90,9	100
Pointe-Noire	9,0	91,0	100
Milieu de résidence			
Urbain	9,1	90,9	100
Rural	21,3	78,7	100
Sexe			
Masculin	10,8	89,2	100
Féminin	13,1	86,9	100
Ensemble	12,1	87,9	100

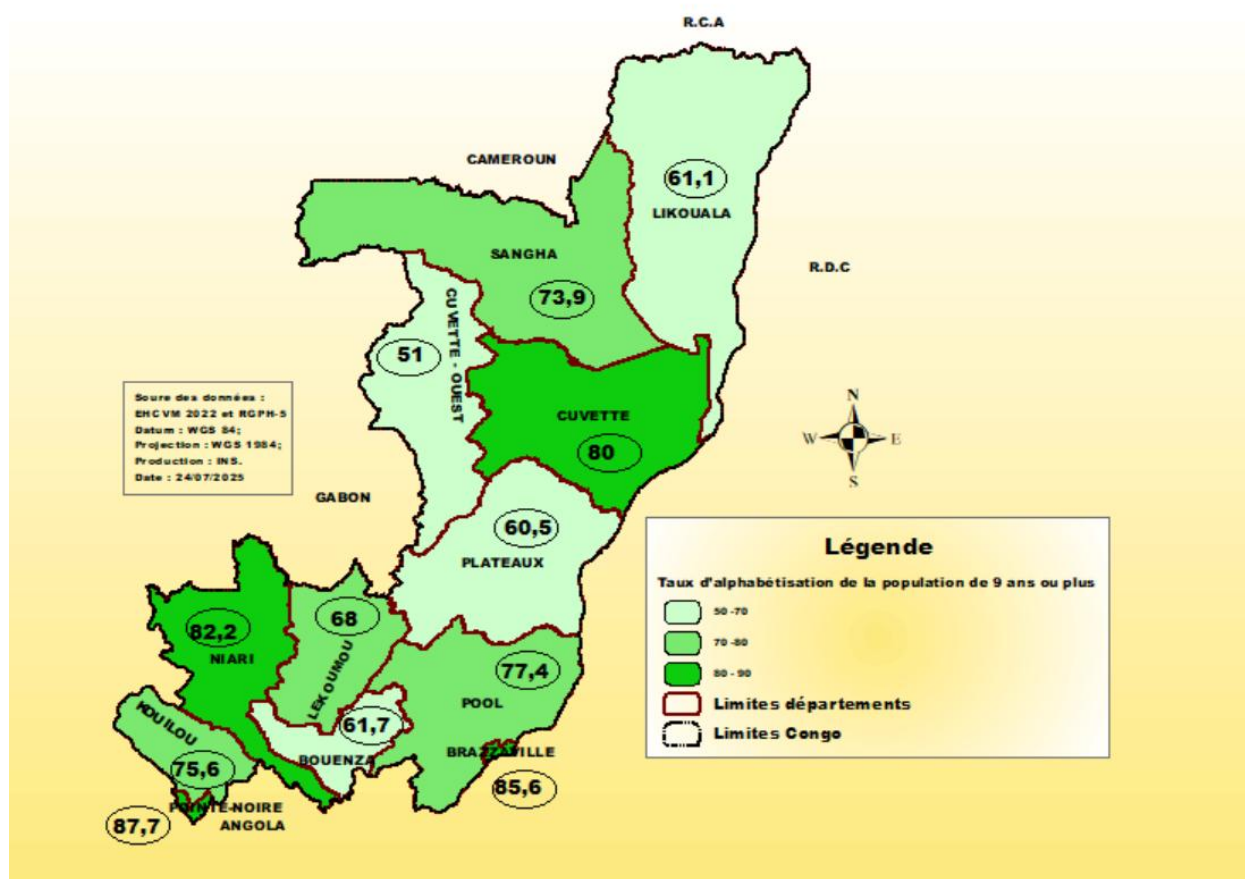
3.1.4 Alphabétisation des personnes de 9 ans ou plus

Les résultats de l’EHCVM révèlent un taux d’alphabétisation⁹ global de 80,5% pour les personnes âgées de 9 ans ou plus.

L’analyse par département met en évidence des disparités notables. Les taux les plus élevés sont enregistrés dans les départements de Pointe-Noire (87,7%) et de Brazzaville (85,5%). A l’opposé, la Bouenza (61,7%), la Likouala (61%), les Plateaux (60,5%) et la Cuvette-Ouest (51%) affichent les taux d’alphabétisation les plus faibles (cf. carte 3.1).

⁹ Encore appelé taux d’alphabétisme, est l’effectif des personnes d’un groupe d’âges donné sachant lire et écrire rapporté à l’effectif total du même groupe d’âges, multiplier par 100. Le taux d’analphabetisme est obtenu en appliquant la même méthode en utilisant, cette fois-ci, l’effectif des personnes du groupe d’âges qui ne savent ni lire ni écrire, ou soustraire le taux d’alphabétisme du 100% (Institut de statistique de l’UNESCO,2023).

Carte n°3.1. Taux d'alphabétisation de la population de 9 ans ou plus par département



Par ailleurs, une distinction claire apparaît entre les milieux de résidence, le taux d'alphabétisation est nettement supérieur en milieu urbain (86%) par rapport au milieu rural (65,2%) (cf. tableau n°3.4).

L'examen des taux d'alphabétisation selon les groupes d'âges indique un taux de 78,3% chez les 9-14 ans et de 87,9% pour les 15-24 ans. De même, il ressort que la proportion des personnes de sexe masculin alphabétisées (85,8%) est supérieure à celle des personnes de sexe féminin (75,9%).

Tableau n°3.4. Répartition (%) de la population de 9 ans ou plus par milieu de résidence, groupe d'âges et sexe selon le statut d'alphabétisation

	Statut d'alphabétisation		Ensemble
	Analphabète	Alphabète	
Milieu de résidence			
Urbain	14,0	86,0	100
Rural	34,8	65,2	100
Groupe d'âges			
9-14 ans	21,7	78,3	100
15-24 ans	12,1	87,9	100
25-34 ans	16,8	83,2	100
35-64 ans	20,4	79,6	100
65 ans et plus	51,0	49,0	100
Sexe			
Masculin	14,2	85,8	100
Féminin	24,1	75,9	100
Ensemble	19,5	80,5	100

3.2 Scolarisation

L'éducation et la formation de qualité constituent les principaux leviers dans la formation du capital humain et permettent à un pays de disposer des ressources humaines de qualité. Le droit à l'éducation est garanti par la Constitution congolaise tel que prévu par l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH). L'article 17 de la Constitution prône « la parité Homme-Femme dans tous les secteurs de la vie nationale » et l'article 29 garantit « le droit à l'éducation et l'égal accès à l'enseignement et à la formation, ainsi que la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans ». Pour atteindre l'ODD 4 auquel le Congo a souscrit, le système éducatif doit offrir une éducation de qualité qui soit à même de répondre à cet objectif.

L'analyse des indicateurs de la scolarisation (primaire, secondaire 1^{er} et 2^{ème} cycle) est faite selon le département, le milieu de résidence et le sexe des membres du ménage.

3.2.1. Scolarisation au primaire

A l'échelle nationale, le système éducatif primaire affiche un taux brut de scolarisation (TBS) de 116,3% (cf. tableau n°3.5). Parallèlement, le taux net de scolarisation (TNS) s'établit à 84,5 %, confirmant qu'une large majorité des enfants en âge légal sont effectivement inscrits à l'école. On observe une parité de sexe, le taux net des filles (84,6%) est quasiment identique à celui des garçons (84,4%).

L'analyse par département montre que le Kouilou enregistre le taux brut le plus élevé du pays (139%), tandis Pointe-Noire présente un TBS plus contenu de 101,6%. En ce qui concerne l'efficacité réelle (taux net), le département du Niari se distingue avec un taux plus élevé (92,7%), alors que la Likouala affiche le taux net le plus faible du territoire avec 76,1%.

L'examen selon le milieu de résidence révèle que le milieu rural présente un taux brut de scolarisation nettement plus élevé (121,5%) que le milieu urbain (112,8 %). Toutefois, pour le taux net de scolarisation, le milieu urbain conserve une légère avance avec 85,1% contre 83,5% pour le milieu rural. Il est à noter qu'en zone urbaine, le taux net des filles (86,1%) surpasse celui des garçons (84,1%), alors que la tendance s'inverse légèrement en milieu rural au profit des garçons (84,8% contre 82,3%).

Tableau n°3.5. Taux brut et net de scolarisation (%) au primaire par département, milieu de résidence selon le sexe

	Taux brut de scolarisation			Taux net de scolarisation		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Département						
Kouilou	154,3	123,7	139,0	88,3	80,6	84,5
Niari	124,8	128,3	126,5	90,4	95,4	92,7
Lékoumou	136,8	104,1	121,5	86,9	77,0	82,3
Bouenza	118,2	114,7	116,5	82,2	81,6	81,9
Pool	128,7	114,7	120,9	89,8	92,5	91,3
Plateaux	115,9	118,5	117,1	78,8	85,8	82,2
Cuvette	120,3	116,6	118,4	86,8	87,1	87,0
Cuvette-Ouest	127,0	126,5	126,7	83,0	86,4	84,8
Sangha	112,8	112,9	112,8	80,6	80,6	80,6
Likouala	128,7	111,0	119,7	82,9	69,4	76,1
Brazzaville	108,5	106,3	107,4	84,9	84,6	84,7
Pointe-Noire	96,4	107,0	101,6	79,2	84,2	81,6
Milieu de résidence						
Urbain	113,1	112,4	112,8	84,1	86,1	85,1
Rural	125,9	117	121,5	84,8	82,3	83,5
Ensemble	118,4	114,3	116,3	84,4	84,6	84,5

3.2.2. Scolarisation au secondaire 1^{er} cycle

L'analyse du tableau n°3.6 montre qu'au niveau national, le taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire premier cycle s'établit à 99,1%, avec une parité quasi parfaite entre les garçons (99,4%) et les filles (99%). Cependant, le taux net de scolarisation (TNS) est de 57,7%. On note à ce niveau une prédominance des filles, dont le TNS (60,9%) surpasse celui des garçons (53,7%).

Au niveau départemental, pour le taux brut, Pointe-Noire (112,7%) et de la Sangha (108,2%) affichent les taux les plus élevés, tandis que le Kouilou enregistre le plus faible taux avec 66,4%. En ce qui concerne le taux net, Pointe-Noire conserve la tête avec 68,7%, alors que les taux les plus bas sont observés dans la Lékoumou (34%) et le Kouilou (35,8 %).

L'analyse selon le milieu de résidence montre un contraste net en faveur des zones urbaines. Le taux brut est de 103,6% en milieu urbain contre 88,3% en milieu rural. Cet écart se creuse davantage pour le taux net de scolarisation, qui atteint 61,5% en milieu urbain contre 48,6% en rural. Il est à noter qu'en milieu urbain, les filles présentent un taux net nettement supérieur à celui des garçons (64,7% contre 56,7%).

Tableau n°3.6. Taux bruts et nets de scolarisation au secondaire 1^{er} cycle par département, milieu de résidence selon le sexe

	Taux brut de scolarisation			Taux net de scolarisation		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Département						
Kouilou	73,0	56,6	66,4	41,1	28,0	35,8
Niari	104,2	94,2	98,3	52,6	64,1	59,4
Lékoumou	70,3	111,3	90,8	26,2	41,7	34,0
Bouenza	109,2	93,0	100,2	51,8	58,8	55,7
Pool	86,4	98,3	92,7	55,3	64,2	60,0
Plateaux	98,0	88,5	93,4	61,0	58,5	59,8
Cuvette	94,0	109,0	102,1	48,2	59,6	54,3
Cuvette-Ouest	90,6	61,8	73,9	47,9	51,6	50,0
Sangha	103,7	111,9	108,2	50,0	53,9	52,1
Likouala	109,0	100,5	104,2	41,5	43,4	42,6
Brazzaville	95,5	97,0	96,4	55,7	66,7	62,4
Pointe-Noire	111,4	113,6	112,7	67,5	69,7	68,7
Milieu de résidence						
Urbain	102,4	104,4	103,6	56,7	64,7	61,5
Rural	93,8	82,0	88,3	48,4	49	48,6
Ensemble	99,4	99,0	99,1	53,7	60,9	57,7

3.2.3. Scolarisation au secondaire 2^{ème} cycle

L'EHCVM estime au niveau national à 89,8% le taux brut de scolarité (TBS) au secondaire 2^{ème} cycle. Ce taux est marqué par une légère prédominance masculine, avec 90,9% pour les garçons contre 88,8% pour les filles (cf. tableau n°3.7). Cependant, le taux net de scolarisation (TNS) national s'établit à 35,9%. A l'inverse du taux brut, la population féminine affiche un taux net supérieur (37,4%) à celui des garçons (34,2%).

L'analyse départementale met en évidence des disparités significatives. Pour le taux brut, le Pool (126,6%) et le Niari (121,4%) affichent les capacités d'accueil les plus élevées, tandis que la Sangha (67,2 %) et la Lékoumou (67,5%) enregistrent les taux les plus faibles. En ce qui concerne le taux net, le département du Pool affiche le taux le plus élevé avec 44,7%, suivi de près par les Plateaux (43,9%) et le Niari (43,4%). A l'opposé, la Lékoumou présente le plus faible taux avec un TNS de 25%.

L'examen selon le milieu de résidence montre des dynamiques distinctes. Le milieu rural présente un taux brut de 92,6%, légèrement supérieur au milieu urbain (89,3%). Cette tendance se confirme pour le taux net de scolarisation, où le milieu rural affiche 40,2% contre 35,3% en zone urbaine. Il est particulièrement notable qu'en milieu rural, la parité est parfaite au niveau du TNS (40,1% pour les garçons et 40,2% pour les filles), alors qu'en milieu urbain, les filles conservent une avance plus marquée avec un taux de 37,1% contre 33,2% pour les garçons.

Tableau n°3.7. Taux bruts et nets de scolarisation au secondaire 2^{ème} cycle par département, milieu de résidence selon le sexe

	Taux brut de scolarisation			Taux net de scolarisation		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Département						
Kouilou	83,3	111,1	105,6	16,7	44,4	38,9
Niari	73,0	163,5	121,4	35,1	50,6	43,4
Lékoumou	59,4	100,0	67,5	28,1	12,5	25,0
Bouenza	106,8	76,9	89,2	26,3	36,2	32,1
Pool	182,6	86,7	126,6	46,7	43,3	44,7
Plateaux	141,7	78,6	106,6	29,2	55,7	43,9
Cuvette	70,0	73,2	71,7	33,3	30,4	31,8
Cuvette-Ouest	42,9	100,0	71,4	28,6	33,3	31,0
Sangha	67,7	66,9	67,2	25,8	29,6	28,0
Likouala	103,7	36,4	94,1	48,1	4,5	41,9
Brazzaville	90,1	85,7	87,8	36,3	37,8	37,1
Pointe-Noire	68,5	77,4	73,5	32,9	32,3	32,5
Milieu de résidence						
Urbain	88,4	90,1	89,3	33,2	37,1	35,3
Rural	105,4	79,8	92,6	40,1	40,2	40,2
Ensemble	90,9	88,8	89,8	34,2	37,4	35,9

3.3 Fréquentation scolaire

L'analyse des indicateurs de la scolarisation dans le cadre de ce chapitre est faite en considérant la fréquentation scolaire des individus de 6-11 ans, de 12-15 ans, de 16-18 ans et de 9-14 ans.

3.3.1. Fréquentation scolaire des individus de 6 à 11 ans et de 12 à 15 ans

L'analyse du tableau n°3.8 révèle d'importantes disparités dans les taux de fréquentation scolaire pour la tranche d'âge des 6-11 ans. Au niveau national, le taux de scolarisation pour cette catégorie d'âges s'établit à 86,9%. Ces taux sont plus élevés chez les filles par rapport aux garçons dans les départements du Niari (94,6 pour les filles contre 92,3% pour les garçons), du Pool (94,1% pour les filles contre 88,2% pour les garçons), de Pointe-Noire (89,7% pour les filles contre 84,3% pour les garçons), de la Cuvette-Ouest (85,4% pour les filles contre 82,1% pour les garçons) et des Plateaux (77,3% pour les filles contre 72,9% pour les garçons). Ils sont quasiment égaux entre les filles et les garçons dans trois départements (Lékoumou, la Bouenza et Brazzaville), dans le reste des départements les taux de fréquentation sont en faveur des garçons.

La tendance en faveur des filles se confirme en milieu urbain, où elles sont plus scolarisées que les garçons, avec des taux respectifs de 90,7% et 88,2%. Par contre, en milieu rural cette tendance est inversée. Les garçons y sont proportionnellement plus scolarisés que les filles, avec un taux de 82,3% pour les garçons contre 79,5% pour les filles.

Le taux de fréquentation scolaire des enfants âgés de 12 à 15 ans est de 89,9% à l'échelle nationale. Ce taux est légèrement plus élevé chez les filles (90,7%) que chez les garçons

(89%). Au niveau départemental, Pointe-Noire (95,5%) et le Niari (94,3%) affichent les taux de fréquentation les plus élevés pour les filles. A l'opposé, le Kouilou présente le plus faible taux de fréquentation scolaire des filles (70,6%).

Par ailleurs, pour cette tranche d'âges de 12-15 ans, la fréquentation scolaire est bien plus élevée en milieu urbain (91,8%) qu'en milieu rural (85,2%).

Tableau n°3.8. Taux de fréquentation scolaire (%) des individus de 6-11 ans et de 12-15 ans par département et milieu de résidence selon le sexe

	Taux de fréquentation scolaire des individus de 6-11ans			Taux de fréquentation scolaire des individus de 12-15 ans		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Département						
Kouilou	87,4	80,6	83,7	87,8	70,6	80,2
Niari	92,3	94,6	93,4	89,8	94,3	92,1
Lékoumou	82,3	82,8	82,6	85,6	91,2	87,6
Bouenza	82,6	82,9	82,7	92,2	88,7	90,3
Pool	88,2	94,1	91,1	92,5	89,7	91,3
Plateaux	72,6	77,3	74,9	80,8	83,8	82,2
Cuvette	89,4	88,0	88,7	88,1	87,5	87,8
Cuvette-Ouest	82,1	85,4	83,8	83,4	89,0	86,3
Sangha	85,7	84,2	84,9	78,4	82,5	80,7
Likouala	81,4	63,8	71,5	84,8	84,7	84,8
Brazzaville	90,1	90,8	90,5	86,1	90,9	88,8
Pointe-Noire	84,3	89,7	86,9	95,0	95,5	95,3
Milieu de résidence						
Urbain	88,2	90,7	89,4	90,1	93,1	91,8
Rural	82,3	79,5	80,9	86,5	83,7	85,2
Ensemble	86,5	87,3	86,9	89,0	90,7	89,9

3.3.2. Parité scolaire des enfants de 6-11 ans et de 12-15 ans

Les données du tableau n°3.9 mettent en évidence une parité assez parfaite entre les sexes. Cette parité est parfaite à l'échelle nationale, où l'Indice de Parité de fréquentation scolaire (IPFS) atteint 1 pour les deux tranches d'âges. Cette parité se maintient de manière identique tant en milieu urbain qu'en milieu rural, attestant d'une égalité d'accès à l'éducation.

Chez les individus de 6-11 ans, on note que sept départements sur douze affichent une parité parfaite. Toutefois, trois départements à savoir, le Pool, les Plateaux et Pointe-Noire se distinguent par une légère sur-fréquentation des filles, avec un IPFS de 1,1 pour chacun. A l'inverse, une disparité en défaveur des filles est observée au Kouilou (0,9) et, de manière un peu plus prononcée, dans la Likouala (0,8), où les garçons sont plus scolarisés que les filles.

Concernant les individus de 12-15 ans, la moitié des départements, soit six sur douze, affichent une égalité de fréquentation entre les sexes. Parmi le reste des départements, la fréquentation scolaire des filles se révèle légèrement prépondérante sur celle des garçons dans le Niari, la Lékoumou, la Cuvette-Ouest, la Sangha et Brazzaville, avec un IPFS de 1,1 chacun. Par contre, seul le département du Kouilou (0,8) présente un écart

important, marquant une nette supériorité de la scolarisation des garçons par rapport aux filles dans cette tranche d'âges.

Tableau n°3.9. Indice de parité de fréquentation scolaire¹⁰ des individus de 6-11 ans et 12-15 ans par département et milieu de résidence

	Indice de parité de fréquentation scolaire des individus de 6-11 ans	Indice de parité de fréquentation scolaire des individus de 12-15 ans
Département		
Kouilou	0,9	0,8
Niari	1,0	1,1
Lékoumou	1,0	1,1
Bouenza	1,0	1,0
Pool	1,1	1,0
Plateaux	1,1	1,0
Cuvette	1,0	1,0
Cuvette-Ouest	1,0	1,1
Sangha	1,0	1,1
Likouala	0,8	1,0
Brazzaville	1,0	1,1
Pointe-Noire	1,1	1,0
Milieu de résidence		
Urbain	1,0	1,0
Rural	1,0	1,0
Ensemble	1,0	1,0

3.3.3. Fréquentation scolaire des enfants de 9-14 ans

Dans l'ensemble (cf. tableau n°3.10), le taux de fréquentation scolaire des enfants de 9 à 14 ans est de 91,9%, traduisant un niveau globalement élevé d'accès à l'éducation de base. Ce résultat reflète les efforts consentis par l'État en matière de scolarisation universelle, notamment à travers la gratuité de l'enseignement primaire et la mise en place de programmes de soutien éducatif.

Les taux les plus élevés de fréquentation sont observés dans les départements du Niari (95%), du Pool (94,6%), de Pointe-Noire (94,4%) et de Brazzaville (92,6%). A l'opposé, les faibles niveaux de fréquentation sont relevés dans la Cuvette-Ouest (85,2%), la Likouala (84,1%) et les Plateaux (84,9%).

L'analyse selon le milieu de résidence montre que les enfants vivant en zone urbaine affichent un taux de fréquentation de 93,6%, contre 87,7% en milieu rural. Cet écart de près de 6 points de pourcentage témoigne des inégalités persistantes d'accès à l'éducation entre milieux.

Par ailleurs, l'indice de parité globale est de 1, indiquant une égalité parfaite entre filles et garçons en matière d'accès à l'éducation. Cette parité s'observe dans neuf départements, les départements de la Lékoumou (1,1) et de la Cuvette-Ouest (1,1)

¹⁰ Indice de parité : rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.

enregistrent un léger avantage en faveur des filles, tandis qu'à l'inverse, le département de la Bouenza affiche un avantage en faveur des garçons.

Tableau n°3.10. Taux de fréquentation scolaire (%) et indice de parité de la population de 9 à 14 ans par département et milieu de résidence

	Sexe		Ensemble	Indice de parité
	Masculin	Féminin		
Département				
Kouilou	86,7	88,7	87,7	1,0
Niari	94,7	95,4	95,0	1,0
Lékoumou	85,3	91,2	87,7	1,1
Bouenza	94,5	89,7	92,0	0,9
Pool	95,5	93,6	94,6	1,0
Plateaux	82,0	80,8	81,4	1,0
Cuvette	92,3	89,7	90,9	1,0
Cuvette-Ouest	80,1	89,7	85,2	1,1
Sangha	87,5	85,1	86,2	1,0
Likouala	86,1	82,2	84,1	1,0
Brazzaville	91,1	93,9	92,6	1,0
Pointe-Noire	93,2	95,5	94,4	1,0
Milieu de résidence				
Urbain	92,5	94,6	93,6	1,0
Rural	88,9	86,5	87,7	1,0
Ensemble	91,4	92,3	91,9	1,0

3.3.4. Fréquentation scolaire des personnes de 16-18 ans

L'analyse des résultats du tableau n°3.11 révèle qu'au niveau national, le taux de fréquentation scolaire des personnes de 16 à 18 ans, s'établit à 74%. La ventilation par sexe indique une quasi-parité, avec 74,2% pour les garçons et 73,8% pour les filles. Toutefois, cette différence minime au niveau agrégé dissimule d'importantes disparités tant au niveau départemental qu'en fonction du milieu de résidence.

Au niveau départemental, il est observé des taux de fréquentation variables, oscillant entre 50,5% dans les Plateaux et à 89,7% dans la Cuvette, ce qui illustre une forte hétérogénéité dans l'accès à ce niveau d'enseignement. La Cuvette se positionne très nettement en tête avec le taux le plus élevé (89,7%), suivie par le Niari (80,4%), Brazzaville (77,2%) et la Likouala (75,7%). A l'opposé, les taux les plus faibles sont enregistrés dans les Plateaux (50,5%) et la Cuvette-Ouest (50,7%). Les départements du Kouilou (71,6%), de la Bouenza (69,9%), de la Sangha (68,4%) et du Pool (64,2%) se situent, quant à eux, dans une position intermédiaire, proche ou légèrement en deçà de la moyenne nationale.

En examinant le milieu de résidence, on constate que le milieu urbain affiche un taux de fréquentation scolaire supérieur à celui du milieu rural (76,7% contre 66,2%). En milieu urbain, le taux de fréquentation scolaire des filles (77,7%) est légèrement supérieur à celui des garçons (75,6%). A l'inverse, en milieu rural, les filles se trouvent nettement désavantagées, n'atteignant qu'un taux de 61,5%, contrastant avec les 70,6% enregistrés chez les garçons.

Tableau n°3.11. Taux de fréquentation (%) scolaire des personnes de 16 à 18 ans par département et milieu de résidence selon le sexe

	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Département			
Kouilou	63,7	88,4	71,6
Niari	76,4	85,3	80,4
Lékoumou	69,2	67,4	68,5
Bouenza	80,1	60,9	69,9
Pool	61,9	66,8	64,2
Plateaux	66,8	32,7	50,5
Cuvette	90,4	89,0	89,7
Cuvette-Ouest	58,2	41,5	50,7
Sangha	68,1	68,6	68,4
Likouala	81,8	69,5	75,7
Brazzaville	78,7	75,8	77,2
Pointe-Noire	68,4	78,6	74,1
Milieu de résidence			
Urbain	75,6	77,7	76,7
Rural	70,6	61,5	66,2
Ensemble	74,2	73,8	74,0

3.3.5. Fréquentation scolaire des personnes de 6-26 ans

La lecture du tableau 3.12 indique que le taux de fréquentation scolaire global pour les personnes de 6-26 ans se situe à 70%. Ce taux masque une légère disparité de sexe au niveau national, où le taux de scolarisation globale est de 71,8% chez les hommes et de 68,3% chez les femmes.

Au niveau départemental, ces taux de fréquentation accusent une variabilité considérable, mettant en lumière de fortes inégalités territoriales. Les taux les plus élevés sont observés dans le Niari (79,8%), suivi de près par le Pool (74%), la Cuvette (72,2%) et Brazzaville (72,1%), lesquels dépassent la moyenne nationale. A l'opposé, le Kouilou (63,8%) et les Plateaux (60,2%) affichent les taux les plus faibles.

Selon le milieu de résidence, le milieu urbain présente un taux de scolarisation globalement plus élevé (71,6%) que le milieu rural (65,7%). En milieu urbain, les hommes sont légèrement plus scolarisés que les femmes, avec des taux respectifs de 72,9% et 70,5%. L'écart de seulement 2,5 points de pourcentage suggère une quasi-parité dans l'accès à l'éducation en zone urbaine. Cependant, en milieu rural, la différence entre les sexes est beaucoup plus prononcée : les hommes affichent un taux de 69% contre 62,2% pour les femmes.

Tableau n°3.12. Taux de fréquentation scolaire (%) des personnes de 6 à 26 ans par département et milieu de résidence selon le sexe

	Taux de fréquentation scolaire de 6-26 ans		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Département			
Kouilou	65,4	62,0	63,8
Niari	79,8	76,0	77,9
Lékoumou	71,0	63,2	67,2
Bouenza	71,9	63,5	67,7
Pool	74,0	74,1	74,0
Plateaux	63,1	57,2	60,2
Cuvette	74,9	69,7	72,2
Cuvette-Ouest	65,9	64,6	65,2
Sangha	67,5	61,3	64,0
Likouala	71,5	60,1	65,4
Brazzaville	73,5	70,8	72,1
Pointe-Noire	69,4	68,1	68,7
Milieu de résidence			
Urbain	72,9	70,5	71,6
Rural	69,0	62,2	65,7
Ensemble	71,8	68,3	70,0

3.4 Type d'établissement fréquenté au cours de l'année scolaire 2020/2021

L'analyse des données du tableau n°3.13 révèle qu'au niveau national, le secteur de l'enseignement public demeure le pilier central du système éducatif, accueillant la majorité des élèves, soit 61,7% suivi par les écoles privées laïques qui se positionnent comme la principale alternative, captant 29,5% des effectifs. En revanche, les autres types d'établissements, qu'il s'agisse des établissements conventionnés, privés religieux, privés étrangers ou communautaires sont faiblement représentés, avec des proportions se situant entre 0,4% et 4,3%.

Au niveau départemental, des disparités importantes sont observées quant à la dépendance à l'éducation publique par rapport à l'éducation privée. Les départements des Plateaux et de la Lékoumou se distinguent par les plus fortes proportions d'élèves fréquentant les écoles publiques (94% et 94,9% respectivement), témoignant d'une forte prédominance de l'État. A l'opposé, les proportions les plus faibles de fréquentation des écoles publiques sont enregistrées dans les départements de Brazzaville (56,8%) et de Pointe-Noire (42,7%). A contrario, ces deux départements affichent une proportion beaucoup plus élevée d'élèves optant pour les écoles privées laïques : 31,9% à Brazzaville et 51,6% à Pointe-Noire.

Concernant le milieu de résidence, la proportion des élèves fréquentant un établissement d'enseignement public est nettement plus élevée en milieu rural (82%) qu'en milieu urbain (55,6%). Cette différence s'explique par le fait que le milieu urbain enregistre la plus forte proportion d'élèves optant pour des établissements privés laïcs (35,8%), un chiffre très supérieur à celui du milieu rural (10,9%), où l'accès à l'école repose principalement sur les structures étatiques.

Selon le groupe d'âges, la fréquentation des établissements publics est plus élevée au niveau des tranches d'âges de 16-18 ans (68,5%) et de 19-21 ans (65,8%), correspondant au second cycle du secondaire et aux études supérieures. En revanche, la fréquentation des écoles privées laïques est beaucoup plus marquée chez les enfants du préscolaire (3-5 ans), avec une proportion de 35,1%.

Par ailleurs, on observe que les hommes (63,5%) fréquentent davantage les établissements publics que les femmes (59,9%). Tandis que dans les écoles privées laïques, les femmes sont majoritaires avec 31,1% contre 27,8% des hommes.

Tableau n°3.13. Répartition (%) des personnes âgées de 3-26 ans par département, milieu de résidence, groupe d'âges et sexe selon le type d'établissement fréquenté au cours de l'année scolaire 2020/2021

	Type d'établissement fréquenté						Ensemble
	Public	Conventi- onné	Privé religieux	Privé étranger	Communa- taire	Privé laïc	
Département							
Kouilou	67,8	0,0	0,0	0,6	0,0	31,6	100
Niari	77,5	2,3	3,0	0,0	0,0	17,2	100
Lékoumou	94,9	0,0	0,6	0,6	0,0	3,9	100
Bouenza	85,5	4,8	2,1	0,2	0,5	6,9	100
Pool	71,8	4,5	4,8	0,0	2,4	16,5	100
Plateaux	94,0	1,3	2,3	0,0	0,0	2,4	100
Cuvette	83,5	6,0	8,0	0,9	0,0	1,6	100
Cuvette-Ouest	87,3	3,7	1,8	0,0	0,5	6,7	100
Sangha	65,4	2,9	6,5	0,0	0,7	24,5	100
Likouala	69,6	0,0	10,6	0,3	0,0	19,5	100
Brazzaville	56,8	5,1	4,4	1,7	0,1	31,9	100
Pointe-Noire	42,7	0,7	3,8	0,7	0,5	51,6	100
Milieu de résidence							
Urbain	54,9	3,5	4,4	1,1	0,3	35,8	100
Rural	82,0	2,1	4,1	0,1	0,8	10,9	100
Groupe d'âges							
3-5 ans	55,1	3,6	4	1,8	0,4	35,1	100
6-11 ans	57,7	3,7	4,8	0,8	0,6	32,4	100
12-15 ans	63,9	2,5	4,9	0,9	0,3	27,5	100
16-18 ans	68,5	3,6	4,1	0,5	0,1	23,2	100
19-21 ans	65,8	2,7	3,8	0,9	0,4	26,4	100
22-23 ans	65,9	2,7	2,1	0,1	0,2	29,0	100
24-26 ans	59,7	2,9	2,9	1,7	0,3	32,5	100
Sexe							
Masculin	63,5	2,8	4,3	1,1	0,5	27,8	100
Féminin	59,9	3,6	4,4	0,7	0,3	31,1	100
Ensemble	61,7	3,2	4,3	0,9	0,4	29,5	100

3.5 Niveau d'instruction

Globalement, le tableau n°3.14 montre que 23,6% de la population n'ont aucun niveau d'instruction, 28% ont un niveau primaire, 28,9% ont un niveau secondaire premier cycle, 12,8% ont un niveau secondaire second cycle et 6,7% ont le niveau supérieur.

Au niveau départemental, les proportions de personnes n'ayant aucun niveau d'instruction sont les plus élevées dans les départements de la Bouenza (30,6%), de la Lékoumou (34,2%) et de la Likouala (35,7%). Inversement, les proportions d'individus ayant atteint le niveau d'instruction supérieur sont principalement observées à Brazzaville (12,4%), dans le Niari (5,4%) et à Pointe-Noire (5,1%).

L'analyse par milieu de résidence révèle que la population urbaine est relativement plus instruite que celle du milieu rural. En effet, 8,6% des personnes vivant en milieu urbain ont le niveau supérieur contre 1,5% du milieu rural. De même, 26,7% des ruraux n'ont aucun niveau d'instruction contre 22,4% en milieu urbain.

L'analyse des niveaux d'instruction par groupe d'âge révèle que parmi les enfants de 6-9 ans, la quasi-totalité (84,1%) a atteint le niveau primaire, bien que 15,2% soient encore sans niveau d'instruction. Cette proportion de sans niveau diminue chez les 10-14 ans (4,8%), où 60,2% ont le niveau primaire. La scolarisation secondaire est marquée chez les 15-19 ans, avec 49,6% ayant achevé le secondaire 1^{er} cycle et 26,3% ayant atteint le secondaire 2^{ème} cycle. Au niveau supérieur, les proportions les plus élevées s'observent chez les jeunes adultes : 12,8% pour les 20-24 ans, 13,8% chez les 26-29 ans et 11,9% pour les 30-34 ans. Cependant, des proportions comparables sont également notées chez les personnes plus âgées (11,6% pour les 60-64 ans et 11,4% pour les 65-69 ans).

Selon le sexe, les hommes sont globalement plus instruits : 8,9% d'entre eux ont atteint le niveau supérieur contre 4,7% des femmes, tandis que 26,4% des femmes n'ont aucun niveau d'instruction contre 20,4% des hommes.

Tableau n°3.14. Répartition (%) de la population par département, milieu de résidence, groupe d'âges et sexe selon le niveau d'instruction

	Niveau d'instruction					Ensemble
	Aucun	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur	
Département						
Kouilou	19,9	37,2	33,0	8,9	1,0	100
Niari	8,3	38,4	35,4	12,5	5,4	100
Lékoumou	34,2	35,2	23,3	6,2	1,1	100
Bouenza	30,6	32,6	25,0	9,7	2,1	100
Pool	20,4	32,7	31,7	10,8	4,4	100
Plateaux	28,2	36,8	25,7	8,2	1,1	100
Cuvette	13,5	34,5	36,0	13,6	2,4	100
Cuvette-Ouest	24,8	39,8	24,7	8,6	2,1	100
Sangha	16,6	33,4	35,4	11,2	3,4	100
Likouala	35,7	32,5	25,1	6,3	0,4	100
Brazzaville	23,1	23,3	26,5	14,7	12,4	100
Pointe-Noire	25,1	24,6	30,6	14,6	5,1	100
Milieu de résidence						
Urbain	22,4	25,2	29,0	14,8	8,6	100
Rural	26,7	35,6	28,6	7,6	1,5	100
Groupe âges						
6-9 ans	15,2	84,1	0,7	0,0	0,0	100
10-14ans	4,8	60,2	34,5	0,5	0,0	100
15-19 ans	10,4	10,6	49,6	26,3	3,1	100
20-24 ans	22,2	7,2	28,0	29,8	12,8	100
26-29 ans	31,0	9,1	26,3	19,8	13,8	100
30-34 ans	33,8	9,0	30,5	14,8	11,9	100
35-39 ans	31,5	12,1	34,7	11,3	10,4	100
40-44 ans	32,0	13,1	33,5	12,6	8,8	100
45-49 ans	37,0	13,4	30,3	11,6	7,7	100
50-54 ans	33,2	13,0	34,0	11,0	8,8	100
55-59 ans	31,5	13,1	36,5	13,0	5,9	100
60-64 ans	37,7	16,1	23,2	11,4	11,6	100
65-69 ans	45,3	21,6	12,8	8,9	11,4	100
70-74 ans	50,0	27,3	12,7	5,3	4,7	100
75-79 ans	69,6	13,5	6,9	3,5	6,5	100
80 ans ou plus	72,8	17,4	7,3	0,5	2,0	100
Sexe						
Masculin	20,4	28,2	28,3	14,2	8,9	100
Féminin	26,4	27,7	29,5	11,7	4,7	100
Ensemble	23,6	28,0	28,9	12,8	6,7	100

3.6 Education non formelle¹¹

L'examen du tableau n°3.15 met en évidence une participation très limitée à l'éducation ou à la formation non formelle au Congo chez les individus de 6 à 26 ans n'ayant jamais été scolarisés. En effet, seulement 10,4% de cette population a bénéficié de ces programmes, confirmant un déficit majeur dans l'offre d'éducation alternative, puisque la grande majorité (89,6%) des personnes non scolarisées demeure sans accès à une telle formation. Toutefois, cette faible participation globale dissimule d'importantes disparités

¹¹ Education non formelle : ce sont toutes les activités d'éducation et de formation structurées et organisées dans un cadre non scolaire. Elle comprend, en plus de l'alphabétisation et du développement de l'environnement lettré des apprenants, les différents types et modes d'acquisition de connaissance et de compétences ne relevant pas du système scolaire classique, mais organisés de manière plus flexible aux fins de s'adapter à l'environnement social et économique dans un processus d'éducation spécifique (Stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025).

entre les départements. Il est fondamental de noter que certains affichent des proportions de participation relativement élevées. Ainsi, la Lékoumou (16,4%), le Kouilou (15,5%), Brazzaville (13,1%) et la Likouala (14,5%) se distinguent nettement par des proportions élevées d'individus engagés dans ces programmes. Le département de Pointe-Noire (10,4%) se situe quant à lui dans la moyenne nationale. A l'inverse, le reste des départements accuse une participation faible, avec des proportions qui oscillent entre 0% et 9%.

En considérant le milieu de résidence, la proportion de personnes âgées de 6 à 26 ans ayant suivi une telle éducation ou formation est plus élevée en milieu urbain (11,5%) par rapport au milieu rural (7,6%).

Par ailleurs, la participation à l'éducation ou la formation non formelle varie selon le groupe d'âges. On observe des proportions plus élevées chez les 22-23 ans (13%) et les 24-26 ans (12,1%), tandis qu'elle se situe autour de la moyenne générale pour les 12-15 ans et 19-21 ans. En revanche, la participation est plus faible chez les 6-11 ans (8,2%).

Selon le sexe, c'est chez les hommes (11,6%) que l'on observe une proportion plus élevée d'individus ayant suivi une éducation ou formation non formelle, comparativement aux femmes (9,3%).

Tableau n°3.15. Répartition (%) des personnes âgées de 6-26 ans ayant suivi ou pas une éducation/formation non formelle par département, milieu de résidence, groupe d'âge et sexe

	Education/formation non formelle		Total
	Oui	Non	
Département			
Kouilou	15,5	84,5	100
Niari	0,0	100,0	100
Lékoumou	16,4	83,6	100
Bouenza	9,0	91,0	100
Pool	0,8	99,2	100
Plateaux	1,8	98,2	100
Cuvette	0,9	99,1	100
Cuvette-Ouest	2,5	97,5	100
Sangha	0,6	99,4	100
Likouala	14,5	85,5	100
Brazzaville	13,1	86,9	100
Pointe-Noire	10,4	89,6	100
Milieu de résidence			
Urbain	11,5	88,5	100
Rural	7,6	92,4	100
Groupe d'âges			
6-11 ans	8,2	91,8	100
12-15 ans	10,9	89,1	100
16-18 ans	11,7	88,3	100
19-21 ans	10,5	89,5	100
22-23 ans	13,0	87,0	100
24-26 ans	12,1	87,9	100
Sexe			
Masculin	11,6	88,4	100
Féminin	9,3	90,7	100
Ensemble	10,4	89,6	100

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement à une absence de maladie ou d'infirmité. Ainsi, l'EHCVM fournit des informations sur l'état de santé de la population. Outre la définition des concepts, ce chapitre aborde les aspects liés à la maladie ou pathologie déclarée, aux structures et personnels de santé consultés, à la couverture en assurance maladie et à l'utilisation de la moustiquaire.

Définition des concepts et indicateurs

Maladie : Une maladie est une altération de la santé caractérisée par des symptômes et des signes objectifs qui traduisent une perturbation du fonctionnement normal de l'organisme, affectant le bien-être physique et/ou mental d'un individu. On distingue habituellement plusieurs types de maladie ou pathologie. N'est concernée ici que la maladie ou pathologie déclarée ou ressentie.

Cas de maladie ou pathologie sévère : c'est un état de souffrance d'une maladie ou d'une blessure/accident ne permettant pas de mener les activités quotidiennes normalement.

Cas de maladie sévère au cours des 30 derniers jours : correspond à la proportion d'individus dont une maladie, pathologie ou une blessure/accident a empêché de mener normalement les activités quotidiennes au cours des 30 jours ayant précédé le jour de l'enquête.

Taux de consultation : c'est la proportion des individus ayant consulté un professionnel de la santé au cours d'une période donnée.

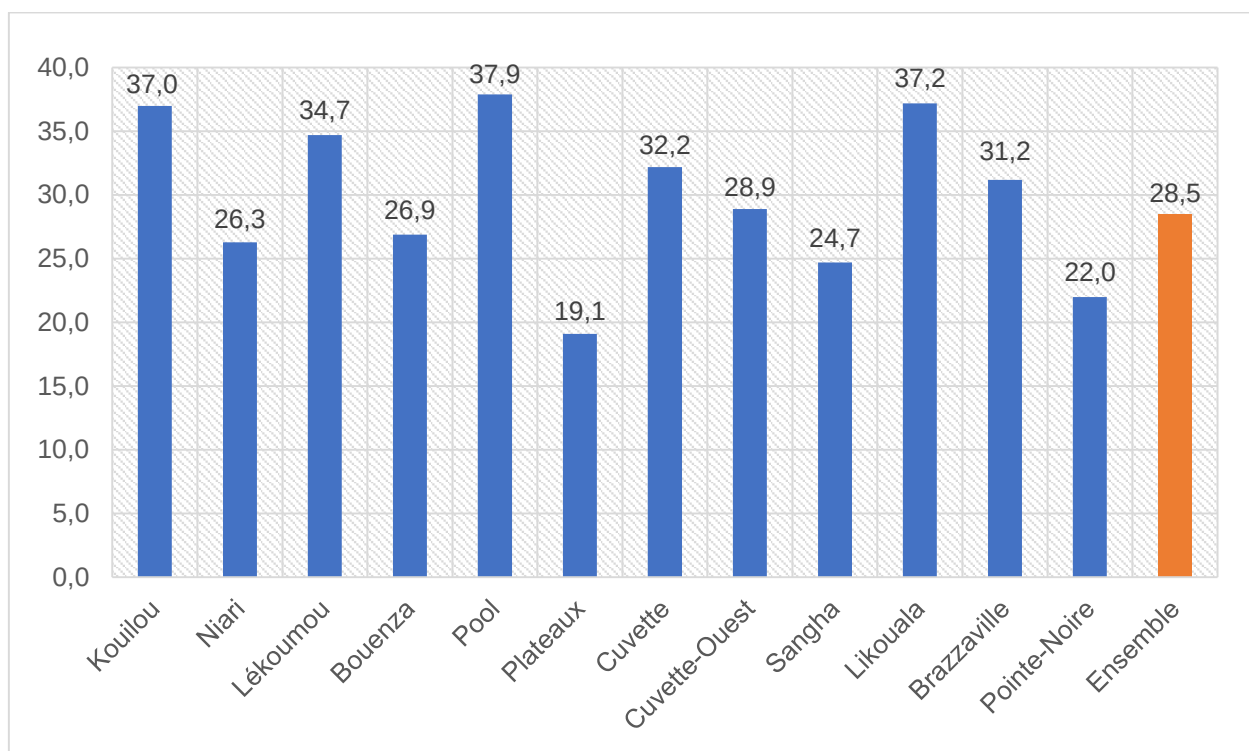
Assurance maladie : c'est un dispositif de protection sociale qui permet à une personne de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle de ses dépenses liées à la maladie, aux accidents du travail, à l'invalidité, à la maternité et au décès. Une assurance maladie est contractée auprès d'une compagnie d'assurance et elle prend généralement en charge les consultations, les examens médicaux, les frais de pharmacie et les frais d'hospitalisation. L'assurance maladie peut être contractée par un employeur (Etat, entreprises publiques, grandes entreprises privées, organismes internationaux) ou par un membre d'un ménage.

4.1 Maladie ou pathologie déclarée

4.1.1. Etat de santé général de la population

Le graphique n°4.1 montre qu'au niveau national, 28,5% de la population ont souffert d'au moins une maladie ou pathologie au cours des 30 derniers jours ayant précédé l'enquête. La prévalence de la maladie ou de pathologie a été plus importante dans les départements du Pool (37,9%), de la Likouala (37,2%) et du Kouilou (37%). En revanche, les taux les plus faibles sont observés dans les départements des Plateaux (19,1%) et de Pointe-Noire (22%).

Graphique n°4.1. Taux de maladie ou pathologie déclaré (%) au cours des 30 derniers jour précédant l'enquête par département



L'analyse selon le milieu de résidence présente un taux de maladie ou pathologie déclarée de 31,9% en milieu rural contre 27,3% en milieu urbain. Ce taux est plus élevé chez les femmes (31,2%) que chez les hommes (25,5%). S'agissant de l'âge, le taux de maladie ou pathologie le plus élevé est enregistré chez les personnes âgées de 61-80 ans (43,4%). Il est de 29,1% pour les enfants de 1-5 ans et de 25% pour ceux de moins d'un an d'un an (cf. tableau n°4.1).

Tableau n°4.1. Taux de maladie ou pathologie déclarée (%) par milieu de résidence, sexe et groupe d'âges

	Taux de maladie ou pathologie
Milieu de résidence	
Urbain	27,3
Rural	31,9
Sexe	
Masculin	25,5
Féminin	31,2
Groupe d'âges	
Moins d'un an	25,0
1-5 ans	29,1
6-12 ans	25,6
13-18 ans	22,2
19-35 ans	28,1
36-60 ans	32,0
61-80 ans	43,4
80 ans ou plus	37,8
Ensemble	28,5

4.1.2. Personne malade et exercice d'une activité quotidienne

Il ressort du tableau n°4.2 que, parmi les personnes ayant souffert d'au moins une maladie ou pathologie, au cours des 30 derniers jours ayant précédé l'enquête, 16,9% ont été affectées dans l'exercice de leur activité quotidienne au niveau national. L'analyse par département indique que la Likouala (28,8%) et le Kouilou (28,1%) ont les proportions les plus élevées des personnes ayant été affectées dans l'exercice de leur activité quotidienne.

Selon le milieu de résidence, c'est plus en milieu rural (21,5%) que les populations n'ont pas pu exercer normalement leurs activités quotidiennes pour cause de maladie ou pathologie, comparativement au milieu urbain (15,1%).

D'après les groupes d'âges constitués, les personnes qui ont été empêchées de mener leurs activités pour cause de maladie ou pathologie sont plus observées parmi celles âgées de plus de 80 ans (28,9%) et les personnes âgées de 61 à 80 ans (27,2%). Les femmes (18,4%) ont été les plus concernées par rapport aux hommes (15,1%).

Tableau n°4.2. Répartition (%) des personnes dont l'activité quotidienne habituelle a été affectée ou pas suite à la maladie ou pathologie par département, milieu de résidence, groupe d'âges et sexe

	Empêché(e) de mener ses activités quotidiennes habituelles		Total
	Empêché(e)	Pas Empêché(e)	
Département			
Kouilou	28,1	71,9	100
Niari	17,3	82,7	100
Lékoumou	18,9	81,1	100
Bouenza	17,6	82,4	100
Pool	22,9	77,1	100
Plateaux	12,6	87,4	100
Cuvette	19,9	80,1	100
Cuvette-Ouest	17,9	82,1	100
Sangha	15,8	84,2	100
Likouala	28,8	71,2	100
Brazzaville	17,7	82,3	100
Pointe-Noire	10,9	89,1	100
Milieu de résidence			
Urbain	15,1	84,9	100
Rural	21,5	78,5	100
Groupe d'âges			
Moins de 1 an	10,8	89,2	100
1-5 ans	16,0	84,0	100
6-12 ans	15,0	85,0	100
13-18 ans	13,2	86,8	100
19-35 ans	16,8	83,2	100
36-60 ans	19,4	80,6	100
61-80 ans	27,2	72,8	100
80 ans ou plus	28,9	71,1	100
Sexe			
Masculin	15,1	84,9	100
Féminin	18,4	81,6	100
Ensemble	16,9	83,1	100

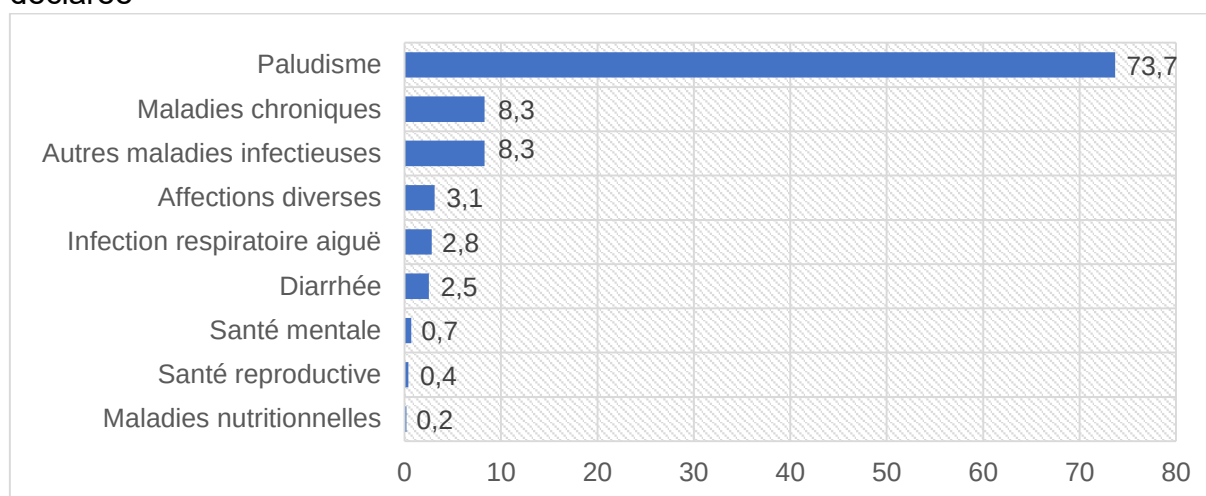
4.2 Principaux problèmes de santé rencontrés

Cette section décrit les principaux problèmes de santé auxquels la population a été confrontée au cours des 30 derniers jours qui ont précédé l'enquête.

Au niveau national, le paludisme apparaît comme la pathologie la plus répandue, touchant 73,7% des personnes malades, suivies des maladies chroniques et autres maladies infectieuses avec 8,3% chacune. (cf. graphique n°4.2).

Les affections diverses concernent 3,1% des cas, tandis que les infections respiratoires aiguës et la diarrhée affectent respectivement 2,8% et 2,5% des personnes malades. Les pathologies moins fréquentes incluent la santé mentale (0,7%), la santé reproductive (0,4%) et les maladies nutritionnelles (0,2%).

Graphique n°4.2. Répartition (%) des personnes ayant été malades au cours des 30 derniers jours qui ont précédé l'enquête selon la principale maladie ou pathologie déclarée



Selon le département, la prévalence du paludisme est particulièrement élevée dans la Cuvette (83,1%), le Pool (79,8%) et dans les Plateaux (77,6%), contre un niveau faible à Pointe-Noire (63,5%). Les maladies chroniques sont plus fréquentes dans les départements de Pointe-Noire (10%), de la Bouenza (10%), et de Brazzaville (9,1%) (cf. Tableau n°4.3).

Par milieu de résidence, le paludisme touche davantage les populations rurales (75,9%), alors que les maladies chroniques (9,1%) prédominent en milieu urbain. De même, les autres maladies infectieuses sont relativement plus fréquentes en milieu urbain (8,8%) qu'en milieu rural (7,8%).

Selon le sexe, les hommes (75,5%) ont été légèrement plus affectés par le paludisme que les femmes (72,3%), tandis que les affections diverses concernent deux fois plus les hommes (4,3%) que les femmes (2,4%). Les troubles liés à la santé reproductive (0,8%) concernent exclusivement les femmes, alors que les maladies nutritionnelles et les affections mentales sont faibles pour les deux sexes.

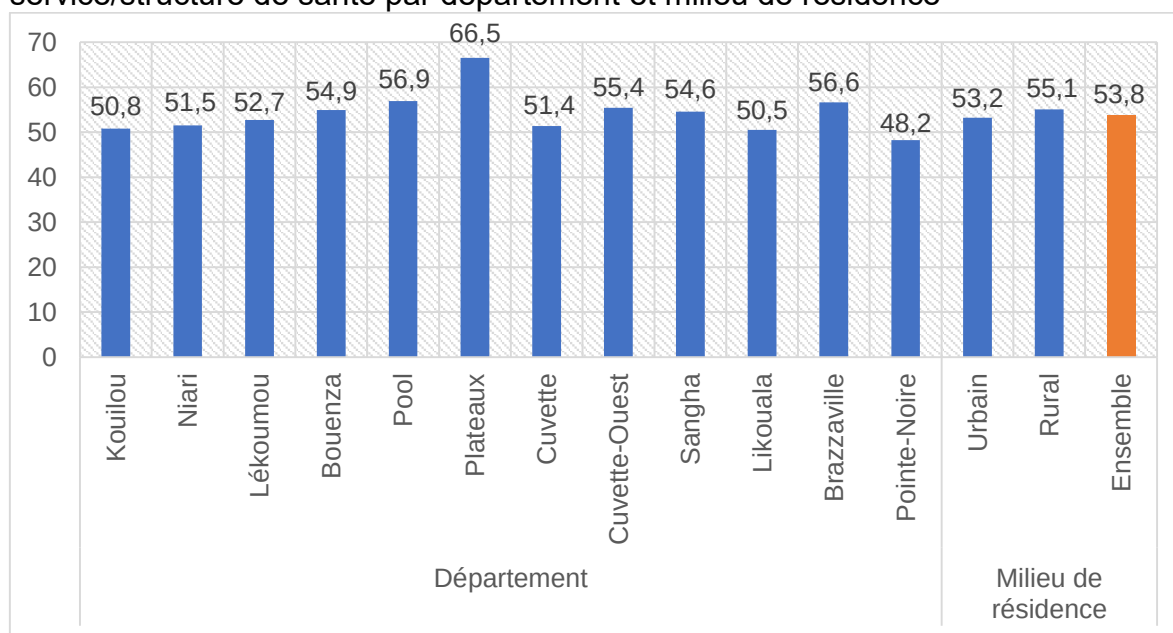
Tableau n°4.3. Répartition (%) des personnes ayant été malades par département, milieu de résidence et sexe du patient selon le type de maladie

	Paludisme	Diarrhée	Autres maladies infectieuses	Maladies nutritionnelles	Infection respiratoire aiguë	Maladies chroniques	Affections diverses	Santé reproductive	Santé mentale	Ensemble
Département										
Kouilou	73,4	2,3	6,6	0,3	0,9	7,1	4,4	1,5	3,5	100
Niari	68,9	4,2	12,2	0,4	1,6	8,3	3,5	0,0	0,9	100
Lékoumou	74,7	2,5	9,4	0,8	2,0	7,9	2,2	0,3	0,2	100
Bouenza	69,4	1,1	12,0	0,3	2,2	10,0	3,6	0,7	0,7	100
Pool	79,8	2,2	5,5	0,1	2,7	7,4	2,0	0,1	0,2	100
Plateaux	77,6	1,6	6,4	0,0	2,7	4,9	2,9	1,3	2,6	100
Cuvette	83,1	2,2	5,8	0,9	0,2	5,3	1,4	0,7	0,4	100
Cuvette-Ouest	74,1	8,3	5,3	0,0	1,2	3,8	4,1	2,1	1,1	100
Sangha	74,6	5,9	7,7	0,3	1,5	4,5	5,0	0,3	0,2	100
Likouala	78,1	1,0	5,0	0,5	1,9	4,7	8,3	0,3	0,2	100
Brazzaville	76,9	1,5	5,6	0,2	3,1	9,1	2,5	0,3	0,8	100
Pointe-Noire	63,5	4,3	14,3	0,0	4,2	10,0	3,0	0,5	0,2	100
Milieu de résidence										
Urbain	72,6	2,5	8,8	0,2	3,2	9,1	2,6	0,4	0,6	100
Rural	75,9	2,4	7,1	0,4	1,9	6,6	4,3	0,5	0,9	100
Sexe										
Homme	75,5	2,7	8,8	0,4	2,5	5,2	4,3	0	0,6	100
Femme	72,3	2,3	7,8	0,1	3	10,6	2,4	0,8	0,7	100
Ensemble	73,7	2,5	8,3	0,2	2,8	8,3	3,1	0,4	0,7	100

4.3 Consultations dans les structures sanitaires

Globalement, 53,8% des personnes ayant déclaré une maladie ou une blessure au cours des 30 jours précédant l'enquête ont eu recours à une consultation dans une structure de santé. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (55,1%) par rapport au milieu urbain (53,2%). A l'exception de Pointe-Noire, où le taux de consultation s'établit à 48,2%, tous les autres départements affichent une couverture supérieure à la moitié de la population concernée. Les proportions varient entre 50,5% dans la Likouala et un maximum de 66,5% dans les Plateaux (cf. graphique n°4.3).

Graphique n°4.3. Pourcentage des personnes malades ayant consulté un(e) service/structure de santé par département et milieu de résidence



L'analyse par groupe d'âges montre que les personnes qui consultent le plus les services de santé sont fortement concentrés autour des groupes d'âges de 19 à 35 ans (24,2%) et de 36 à 60 ans (23,8%). La petite enfance (1 à 5 ans et 6 à 12 ans) représente également une part importante de consultation (14,3% et 15,8% respectivement), traduisant un besoin élevé de soins pour cette tranche d'âges (cf. tableau n°4.4).

Dans la tranche d'âges la plus active, les femmes de 19 à 35 ans et celles de 35 à 60 ans sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à consulter (26% et 25,7% respectivement) que les hommes des mêmes groupes d'âges (21,8% et 21% respectivement).

Selon le milieu de résidence, la majorité des personnes malades consultantes sont issues du milieu urbain (68,7%), contre seulement 31,3% pour le milieu rural, ce qui peut indiquer une meilleure accessibilité des services en milieu urbain. On observe une légère surreprésentation des femmes parmi les consultants (70,2% en milieu urbain contre 66,5% pour les hommes).

S'agissant de la catégorie socioprofessionnelle, la catégorie "travailleur pour compte propre" est de loin la plus représentée, totalisant 64,8% des consultations. Cette prédominance est encore plus marquée chez les femmes (73,1%) que chez les hommes (53,2%). Les autres catégories socioprofessionnelles comme les ouvriers, les cadres et les agents de maîtrise représentent des parts minoritaires. Les "ouvriers ou employés simples" se distinguent par une plus grande proportion d'hommes (15,2%) que de femmes (4,1%) parmi les consultations de cette catégorie.

Tableau n°4.4. Répartition (%) des personnes malades ayant consulté un(e) service/structure de santé par groupe d'âges, milieu de résidence et catégorie socioprofessionnelle selon le sexe

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Groupe d'âges			
Moins de 1 an	3,2	2,5	2,8
1-5 ans	16,7	12,5	14,3
6-12 ans	19,4	13,3	15,8
13-18 ans	9,7	9,4	9,6
19-35 ans	21,8	26,0	24,2
36-60 ans	21,0	25,7	23,8
61-80 ans	7,5	9,4	8,6
Plus de 80 ans	0,7	1,2	0,9
Milieus de résidence			
Urbain	66,5	70,2	68,6
Rural	33,5	29,8	31,4
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadre supérieur	5,8	1,8	3,5
Agent de maîtrise	1,3	0,7	0,9
Cadre moyen	9,0	4,1	6,1
Ouvrier ou employé qualifié	5,3	2,9	3,9
Ouvrier ou employé simple	15,2	4,1	8,7
Manœuvre	4,6	0,9	2,4
Stagiaire ou apprenti rémunéré	0,6	0,4	0,5
Patron	0,5	1,0	0,8
Travailleur pour compte propre	53,2	73,1	64,8
Aide familial	2,2	4,2	3,4
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	0,2	1,5	0,9
Autre à préciser	1,1	1,1	1,2
Ne sait pas	1,0	4,2	2,9
Ensemble	100	100	100

4.4 Structures de santé consultées

Au cours des 30 jours précédant l'enquête, la majorité des personnes malades ont orienté leur première consultation vers le secteur public. Parmi elles, 11,5% ont consulté les Centres de Santé Intégrés (CSI) et 8,7% les hôpitaux de base ou de référence. Les structures de plus haut niveau, comme le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) ou les Hôpitaux Généraux, ont été consultées par 5,1% des personnes. En parallèle, les structures privées ou parapubliques ont été consultées par 5,3% pour les cliniques privées et 6% dans des cabinets de soins infirmiers. Il est cependant à noter que 46,2% des individus n'ont consulté aucune structure. (cf. tableau n°4.5)

L'analyse au niveau départemental révèle que les structures de premier niveau (CSI) ont été plus consultées par des patients dans les départements des Plateaux (23,7%), de la Lékoumou (21,7%) et de la Cuvette-Ouest (20,5%). Les hôpitaux de base ou de référence, dans les départements de la Lékoumou (14,1%), des Plateaux (14%) et de la Cuvette (12,3%). Par ailleurs, les consultations chez les guérisseurs et/ou tradipraticiens,

sont particulièrement plus observées dans les départements de la Likouala (8%), du Kouilou (4,5%) et de la Bouenza (4%).

Selon le milieu de résidence, en milieu urbain, les consultations sont plus orientées vers les structures modernes : les hôpitaux (15,7%) et les structures privées (cliniques, cabinets médicaux et pharmacies) regroupent ensemble plus de 16% des consultations. En revanche, en milieu rural, les CSI (17,2%) viennent en tête, suivis des postes de santé (5%), tandis que le recours aux cliniques et hôpitaux reste limité. De plus, 3,6% des consultations en milieu rural se sont faites auprès des guérisseurs ou tradipraticiens, contre 1,8% en milieu urbain.

L'analyse selon le sexe montre que les femmes consultent davantage les hôpitaux (14,1%) et les cabinets de soins infirmiers (6,3%) que les hommes (13,3% et 5,8%, respectivement). Les consultations auprès des guérisseurs ou tradipraticiens sont légèrement plus fréquentes chez les hommes (2,5%) que chez les femmes (2,2%).

Tableau n°4.5. Répartition (%) des personnes malades qui ont consulté au cours des 30 derniers jours dans un(e) service/structure par département, milieu de résidence et sexe selon le type de structure consulté

	Type de structure/service consulté																		
	Aucun	CHU/Hôpital Générale/hôpital	Hôpital de base/Reference	CSI	Polyclinique	Poste de santé	Autre public	Clinique polyclinique	Cabinet spécialisé	Cabinet de soins infirmier	Pharmacie	Autre privé ou ONG	Consultation au domicile du patient	Tradipraticien	Eglise (Pasteur/	Féticheur/Charlatan	Consultation au domicile du médecin	Marabout	Ensemble
Département																			
Kouilou	49,2	4,4	2,5	16,6	4,6	1,4	0,0	2,6	3,6	5,0	2,6	0,2	2,5	4,5	0,3	0,0	0,0	0,0	100
Niari	48,8	6,3	5,2	19,5	1,0	2,5	0,1	2,7	0,0	5,3	5,3	0,2	0,1	2,1	0,7	0,0	0,2	0,0	100
Lékoumou	47,2	1,5	14,1	21,7	0,2	4,4	0,2	1,0	0,0	2,4	0,9	0,7	1,3	2,5	0,0	0,7	1,2	0,0	100
Bouenza	45,0	2,8	9,8	8,5	3,7	2,8	0,5	4,2	0,3	8,8	5,3	0,1	1,8	4,0	0,0	0,3	2,1	0,0	100
Pool	43,1	1,8	7,8	17,9	1,4	5,7	0,0	3,3	0,5	5,4	7,4	0,5	2,4	2,0	0,0	0,0	0,8	0,0	100
Plateaux	33,7	7,2	14,0	23,7	0,0	5,8	0,0	4,8	0,0	4,1	1,7	2,2	0,9	1,2	0,7	0,0	0,0	0,0	100
Cuvette	48,6	10,4	12,3	15,4	0,7	0,9	0,2	2,3	0,0	2,5	3,8	0,4	0,2	0,4	0,2	0,5	0,8	0,4	100
Cuvette-Ouest	44,7	3,5	10,8	20,5	0,2	8,2	0,6	0,3	0,0	5,2	2,1	0,4	1,6	0,3	0,4	0,0	1,2	0,0	100
Sangha	45,4	2,4	8,5	13,9	2,2	2,9	0,2	11,2	0,5	1,4	2,7	1,3	3,7	1,6	0,2	0,0	1,6	0,3	100
Likouala	49,4	0,3	9,7	8,9	2,2	6,1	0,6	2,1	0,5	4,3	1,4	3,7	0,4	8,0	0,0	0,0	1,8	0,6	100
Brazzaville	43,2	5,2	9,4	9,3	5,1	3,2	0,9	6,8	0,9	6,7	4,6	1,5	0,9	1,3	0,0	0,0	1,0	0,0	100
Pointe-Noire	52,0	7,8	6,8	7,8	3,5	1,1	0,0	6,6	1,6	7,0	2,0	0,3	0,0	2,7	0,0	0,0	0,8	0,0	100
Milieu de résidence																			
Urbain	46,7	6,3	9,4	9,1	4,1	2,3	0,5	6,6	1,0	6,0	3,5	1,0	0,7	1,8	0,1	0,0	0,9	0,0	100
Rural	44,9	2,4	7,1	17,2	1,8	5,0	0,3	2,3	0,6	6,1	4,6	1,2	1,3	3,6	0,1	0,1	1,2	0,2	100
Sexe																			
Masculin	44,4	4,5	8,8	12,4	3,8	3,1	0,5	5,9	0,9	5,8	3,8	1,3	1,0	2,5	0,1	0,1	1,0	0,1	100
Féminin	47,5	5,5	8,6	10,8	3,1	3,1	0,4	4,8	0,9	6,3	3,8	0,9	0,9	2,2	0,1	0,1	1,0	0,0	100
Ensemble	46,2	5,1	8,7	11,5	3,4	3,1	0,4	5,3	0,9	6,0	3,8	1,0	0,9	2,4	0,1	0,1	1,0	0,1	100

4.5 Personnels de santé consultés

L'analyse des résultats présentés dans le tableau n°4.6 révèle que le recours aux soins est massivement orienté vers le personnel de première ligne : les médecins généralistes (28,9%) et les infirmier(ère)s (23,7%) concentrent plus de la moitié des consultations. Le médecin spécialiste est sollicité par 16,1% des personnes malades, tandis que les autres professionnels tels que les pharmaciens (7,2%), les sages-femmes (2,2%), les aides-soignants(e)s (1,0%) sont moins consultés.

Au niveau départemental, les départements de la Cuvette-Ouest et de la Likouala enregistrent une forte prédominance des consultations infirmières, avec des proportions dépassant les 45%. A contrario, dans les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire les consultations sont plus orientées vers les médecins. Le département de Pointe-Noire affiche la proportion la plus élevée de consultations auprès des médecins spécialistes (25,1%), tandis que le département de Brazzaville arrive en tête pour les consultations de médecine générale (35,2%).

En milieu urbain, la population consulte davantage les médecins généralistes (35,2%) et spécialistes (20,2%), tandis que le milieu rural reste dépendant des infirmier(ère)s (35,9%) et du personnel non médical, notamment les agents techniques de santé et aide-soignant(e)s.

L'analyse selon le sexe montre que les femmes consultent davantage les médecins (30,8% des consultations auprès des généralistes et 18,7% auprès des spécialistes), alors que les hommes se tournent plus vers les infirmiers/infirmières (24,8%).

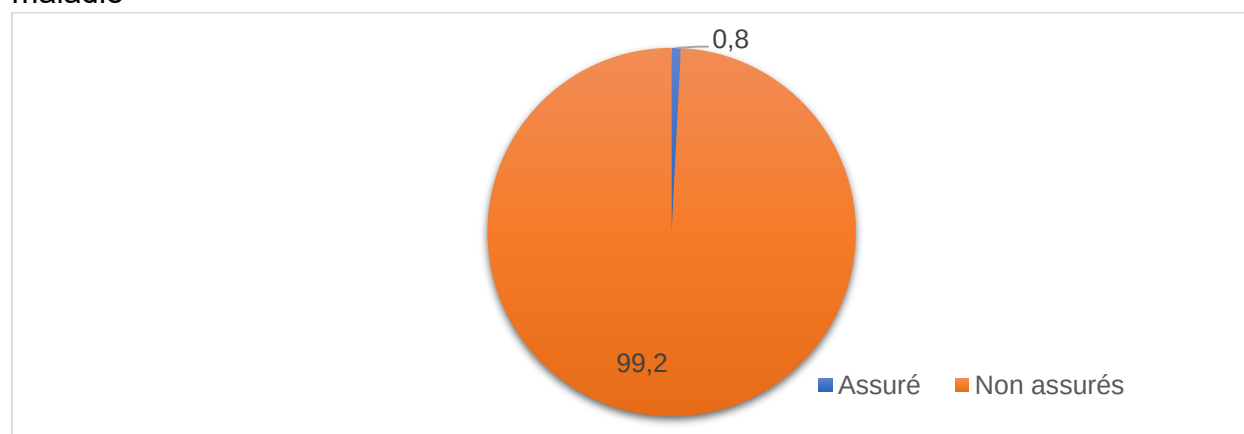
Tableau n°4.6. Répartition (%) des individus malades ayant consulté un service de santé au cours des 30 derniers jours par département, milieu de résidence et sexe selon le personnel de santé consulté

	Personnel de santé consulté												Ensemble
	Médecin Spécialiste	Médecin Généraliste	Dentiste	Infirmier (ère) Diplômé d'Etat	Sage-femme	Aide-soignant(e)	Pharmacien	Infirmier(ère)	Agent technique de Santé	Autre personnel de santé	Assistant(e) sanitaire	Matrone	
Département													
Kouilou	14,4	18,9	0,0	14,7	3,1	3,0	2,5	30,5	1,0	10,0	1,9	0,0	100
Niari	7,8	25,3	0,7	13,0	1,4	1,2	10,7	23,7	12,4	0,7	3,1	0,0	100
Lékoumou	15,3	14,5	0,0	27,0	1,3	0,0	5,9	21,0	7,2	0,8	7,0	0,0	100
Bouenza	8,0	23,4	0,3	11,0	2,5	2,6	8,1	32,3	1,7	6,4	3,7	0,0	100
Pool	4,6	16,5	0,0	20,2	1,8	0,4	13,8	34,6	1,1	2,5	2,3	2,2	100
Plateaux	6,9	24,0	0,0	16,1	4,2	3,6	2,7	24,6	5,7	2,4	9,8	0,0	100
Cuvette	11,0	19,0	0,0	15,7	6,8	0,0	7,8	34,8	1,2	2,5	1,2	0,0	100
Cuvette-Ouest	3,3	6,8	0,0	11,7	1,2	5,2	4,1	49,5	15,2	2,5	0,5	0,0	100
Sangha	10,5	40,1	0,8	18,4	5,0	0,5	4,8	15,2	1,5	1,4	1,8	0,0	100
Likouala	7,2	14,3	0,0	4,2	10,9	0,9	5,8	46,4	0,0	4,4	5,9	0,0	100
Brazzaville	20,0	35,2	0,2	11,1	0,5	1,0	7,6	17,5	3,7	1,1	1,9	0,2	100
Pointe-Noire	25,1	34,4	1,4	8,8	1,9	0,0	4,4	19,2	1,2	2,7	0,9	0,0	100
Milieu de résidence													
Urbain	20,2	35,2	0,5	10,8	1,3	0,6	6,5	18,6	2,7	1,6	1,9	0,1	100
Rural	6,5	14,4	0,2	15,5	4,1	1,8	9,1	35,9	4,2	4,1	3,5	0,7	100
Sexe													
Masculin	13,2	26,7	0,5	14,6	2,6	1,5	7,1	24,8	3,5	2,4	3,0	0,1	100
Féminin	18,7	30,8	0,3	10,0	1,8	0,5	7,3	23,0	3,0	2,3	1,9	0,4	100
Ensemble	16,1	28,9	0,4	12,2	2,2	1,0	7,2	23,7	3,2	2,4	2,4	0,3	100

4.6 Couverture par une assurance maladie

D'après les résultats du graphique ci-dessous, 0,8% seulement des individus sont couverts par une assurance maladie de façon générale.

Graphique n°4.4. Répartition (%) de la population selon la couverture en assurance maladie



4.7 Utilisation de la moustiquaire

Les données de l'EHCVM montrent que 98,5% (71,2% sous moustiquaire imprégnée et 27,3% sous moustiquaire non imprégnée) des individus interrogés ont déclaré avoir dormi sous une moustiquaire la nuit précédant l'enquête (cf. tableau n°4.7). Ces chiffres soulignent un taux d'adoption des moustiquaires relativement élevé, avec un accent mis sur les moustiquaires imprégnées, qui sont plus efficaces dans la prévention du paludisme.

Il est à noter que 1,5% de la population n'a pas dormi sous une moustiquaire. Ce segment non protégé constitue une cible prioritaire pour les interventions de santé publique. Les proportions les plus élevées de non utilisation de moustiquaires sont concentrées dans les départements de la Likouala (2,7%) et du Kouilou (2,4%). A l'inverse, les plus faibles proportions de non-utilisation de moustiquaires sont observées dans les départements de la Cuvette et du Niari.

Selon le milieu de résidence, le milieu rural (76,1%) présente une proportion d'utilisation de moustiquaires imprégnées nettement supérieure à celle du milieu urbain (69,5%). Tandis que, la non-utilisation de moustiquaire est légèrement plus élevée en milieu urbain (1,6%) qu'en milieu rural (1,4%).

S'agissant du sexe, 71,3% des hommes ont dormi sous une moustiquaire imprégnée la nuit précédant le passage de l'agent enquêteur. Cette proportion est légèrement supérieure à celle des femmes (71,2%). A l'opposé, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à n'avoir pas dormi sous une moustiquaire (1,7%) que les hommes (1,3%).

L'analyse par âge révèle que plus d'une personne sur deux a dormi sous une moustiquaire imprégnée quelle que soit la tranche d'âges. La proportion d'utilisation de moustiquaires imprégnées est maximale chez les enfants de 6-12 ans (64,4%) et les moins de 1 an (63,2%). L'usage d'une moustiquaire imprégnée commence à fléchir chez les 19-35 ans (61,3%) et atteint son minimum chez les 80 ans ou plus (58,2%).

Tableau n°4.7. Répartition (%) des personnes ayant dormi ou non sous une moustiquaire la nuit précédant l'enquête par département, milieu de résidence, groupe d'âges et sexe

D'après le sexe

	Dormi sous une moustiquaire la nuit dernière			Ensemble
	Oui, moustiquaire imprégnée	Oui, moustiquaire non imprégnée	Non	
Département				
Kouilou	56,2	41,4	2,4	100
Niari	79,1	20,5	0,4	100
Lékoumou	83,1	15,6	1,3	100
Bouenza	71,1	28,2	0,7	100
Pool	85,1	13,7	1,2	100
Plateaux	73,0	25,2	1,8	100
Cuvette	68,3	31,7	0,0	100
Cuvette-Ouest	79,2	20,0	0,8	100
Sangha	60,5	38,9	0,6	100
Likouala	74,9	22,4	2,7	100
Brazzaville	73,7	24,5	1,8	100
Pointe-Noire	64,2	34,1	1,7	100
Milieu de résidence				
Urbain	69,5	28,9	1,6	100
Rural	76,1	22,5	1,4	100
Groupe d'âges				
Moins de 1 an	63,2	27,4	9,4	100
1-5 ans	62,7	23,9	13,4	100
6-12 ans	64,4	23,1	12,5	100
13-18 ans	62,7	23,2	14,1	100
19-35 ans	61,3	24,4	14,3	100
36-60 ans	62,5	24,4	13,1	100
61-80 ans	62,8	22,8	14,4	100
80 ans ou plus	58,2	22,0	19,8	100
Sexe				
Masculin	71,3	27,4	1,3	100
Féminin	71,2	27,1	1,7	100
Ensemble	71,2	27,3	1,5	100

CHAPITRE 5 : HABITAT, EAU ET ASSAINISSEMENT

L'amélioration du bien-être des populations passe nécessairement par celle de leurs conditions de vie, dont le cadre de vie demeure une des composantes essentielles. L'EHCVM fournit des informations sur les caractéristiques du logement et les commodités (eau de boisson, énergie pour l'éclairage, salubrité, toilette, etc.) qui y sont rattachées. Outre la définition des concepts, ce chapitre est structuré de la manière suivante : (i) type de logement, (ii) statut d'occupation du logement, (iii) nature des matériaux de construction du logement, (iv) source d'approvisionnement en eau de boisson, (v) source d'énergie, (vi) mode d'évacuation des ordures ménagères et (vii) type du lieu d'aisance utilisé par le ménage.

Définitions des concepts

Logement : c'est un local utilisé pour habitation couvert d'un toit fermé par des murs et cloisons.

Statut d'occupation : c'est la situation juridique du ménage concernant l'occupation de sa résidence principale. On distingue les types d'occupation suivants : propriétaire ayant un titre de propriété, propriétaire sans titre de propriété, locataire, location-vente, logé par l'employeur/ logement de fonction, logé gratuitement par un tiers (parents, amis, etc.), squatter.

Pièces de logement : elles comprennent les chambres à coucher, salle à manger, salle de séjour, salon, studios, quelle que soit leur surface, ainsi que les chambres de service (ou autres pièces annexes) non cédées à des tiers.

Lieu d'aisance : c'est une pièce contenant un réceptacle permettant à une personne de se livrer à ses besoins de miction ou de défécation.

5.1 Type de logement

Dans l'ensemble 45,5% des ménages habitent les maisons individuelles et 31% les maisons à plusieurs logements confert tableau ci-dessous. Cette observation est valable au niveau des départements avec une prédominance des maisons individuelles dans la Cuvette-Ouest (75,5%). Quel que soit le milieu de résidence, les maisons individuelles sont les plus répandues. Quant au reste des types de logement, les proportions sont plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau n°5.1. Répartition (%) des ménages par département, milieu de résidence selon le type de logement

	Type de logement								Total
	Appartement dans un immeuble	Duplex	Villa	Maison en bande	Maison à plusieurs logements	Maison individuelle	Chambre simple/ studio	Autre	
Département									
Kouilou	0,0	0,0	0,0	6,3	10,7	64,4	18,6	0,0	100
Niari	0,0	0,2	0,0	5,3	29,8	56,4	8,3	0,0	100
Lékoumou	0,0	0,0	0,0	2,5	29,0	55,2	12,6	0,7	100
Bouenza	0,0	0,2	0,6	2,4	37,2	50,2	9,4	0,0	100
Pool	0,1	0,0	0,1	2,0	23,9	46,4	27,2	0,3	100
Plateaux	0,0	0,1	0,0	0,0	18,4	74,9	6,2	0,4	100
Cuvette	0,0	0,0	0,0	6,2	27,5	53,4	12,9	0,0	100
Cuvette-Ouest	0,3	0,0	0,0	6,4	6,8	75,5	10,6	0,4	100
Sangha	0,0	0,0	0,0	2,0	32,0	57,7	8,3	0,0	100
Likouala	0,0	0,0	0,0	11,0	22,9	58,4	7,7	0,0	100
Brazzaville	0,3	0,5	0,7	9,4	33,8	39,0	16,0	0,3	100
Pointe-Noire	0,8	0,5	0,6	7,7	34,2	39,3	16,8	0,1	100
Milieu de résidence									
Urbain	0,5	0,5	0,6	8,2	34,1	40,2	15,7	0,2	100
Rural	0,0	0,0	0,2	3,7	22,8	59,4	13,7	0,2	100
Ensemble	0,3	0,4	0,4	7,0	31,0	45,5	15,2	0,2	100

5.2 Statut d'occupation du logement

Les résultats du tableau n°5.2 montrent que 37,7% des ménages sont propriétaires (22,3% sont propriétaires avec titre ou acte de propriété et 15,4% sont propriétaires sans titre). Les locataires constituent environ 36,3% de l'ensemble des ménages. Les autres statuts (location-vente, logement de fonction, squatteurs, logés gratuitement par un tiers.) représente 26%.

Au niveau départemental, les proportions les plus élevées de ménages propriétaires avec titre s'observent dans les départements du Kouilou (33,4%), de la Likouala (28,8 %), du Pool (27,7%), de Pointe-Noire et de la Bouenza (avec 25% chacun). Par contre, les proportions les plus faibles sont relevées dans les Plateaux (7,9%), la Lékoumou (10,3%) et la Cuvette (17,2%). Par ailleurs, les propriétaires sans titre sont particulièrement nombreux dans les Plateaux (59,6%), la Lékoumou (55,2%) et la Cuvette-Ouest (45,8%). Les départements de Brazzaville (46,6%) et de Pointe-Noire (39%) affichent les plus fortes proportions des ménages locataires.

On note des disparités importantes entre milieux de résidence. En milieu urbain, la location est le mode d'occupation dominant (44,2%), suivie de l'occupation avec titre (22,9%). En revanche, en milieu rural, la majorité des ménages sont propriétaires sans titre (39,3%) ou propriétaires avec titre (20,9%), alors que la location ne concerne que 14,9% des ménages.

L'analyse selon le sexe du chef de ménage montre une structure relativement similaire entre hommes et femmes. Les hommes chefs de ménage sont propriétaires avec titre à 22,2%, et locataires à 35,9% ; les femmes présentent des proportions comparables (22,7% et 37% respectivement).

Tableau n°5.2. Répartition (%) des ménages par département, milieu de résidence et sexe selon le statut d'occupation du logement

	Statut d'occupation				Ensemble
	Propriétaire avec titre ou acte de propriété	Propriétaire sans titre ou acte de propriété	Locataire	Autre ¹²	
Département					
Kouilou	33,4	29,4	17,2	20,0	100
Niari	15,6	28,4	33,4	22,6	100
Lékoumou	10,3	55,2	18,5	16,0	100
Bouenza	25,0	20,9	37,2	16,9	100
Pool	27,7	19,8	21,8	30,7	100
Plateaux	7,9	59,6	9,5	23,0	100
Cuvette	17,2	28,0	23,8	31,0	100
Cuvette-Ouest	22,5	45,8	7,4	24,3	100
Sangha	18,8	27,3	30,9	23,0	100
Likouala	28,6	26,5	16,7	28,2	100
Brazzaville	21,0	7,1	46,9	25,0	100
Pointe-Noire	25,0	6,4	39,0	29,6	100
Milieu résidence					
Urbain	22,9	6,6	44,2	26,3	100
Rural	20,9	39,3	14,9	24,9	100
Sexe du CM					
Masculin	22,2	16,0	35,9	25,9	100
Féminin	22,7	14,2	37,0	26,1	100
Ensemble	22,3	15,4	36,3	26,0	100

5.3 Nature des matériaux de construction du logement principal

La qualité du logement est évaluée par les matériaux utilisés pour les murs, le toit et le sol. Ces matériaux peuvent être définitifs (ciment, béton, tuiles, etc.) ou non (terre battue, paille, bois). Au Congo (cf. tableau n°5.3), la majorité des ménages vivent dans des logements dont le toit, le sol ou le mur est fait en matériaux définitifs (respectivement 94,2%, 75,6% et 67,7%). La précarité du logement, qu'il s'agisse des murs, des toits ou des sols, est plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette inégalité est particulièrement prononcée pour les sols puisque 91,4% des ménages urbains ont un sol définitif, contre seulement un peu moins d'un tiers des ménages ruraux (32,9%).

¹² La catégorie 'Autre' regroupe les personnes logées logé gratuitement par un tiers (parents, amis, etc.), les squatteurs et les personnes logées par l'employeur, logé par l'employeur/ logement de fonction.

Tableau n°5.3. Pourcentage des ménages par département et milieu de résidence selon la nature des matériaux du mur, du toit et du sol

	Mur en matériaux ¹³ définitifs	Toit en matériaux ¹⁴ définitifs	Sol en matériaux ¹⁵ définitifs
Département			
Kouilou	19,6	95,8	59,2
Niari	84,7	95,1	66,5
Lékoumou	51,4	78,7	39,9
Bouenza	97,5	96,3	49,1
Pool	72,0	92,7	47,7
Plateaux	40,9	67,0	32,2
Cuvette	47,7	88,8	50,0
Cuvette-Ouest	21,2	76,1	29,7
Sangha	20,7	81,9	58,9
Likouala	16,1	48,8	17,5
Brazzaville	88,0	99,7	91,6
Pointe-Noire	55,1	100,0	94,2
Milieu de résidence			
Urbain	74,9	99,6	91,4
Rural	48,2	79,5	32,9
Ensemble	67,7	94,2	75,6

5.4 Principale source d'approvisionnement en eau de boisson

Les résultats de l'EHCVM indiquent qu'au niveau national, l'eau du robinet de LCDE (La Congolaise des Eaux) est la principale source d'approvisionnement des ménages en eau de boisson. Près de la moitié (48,7%) des ménages l'utilisent, dont 20,1% possèdent un robinet dans la cour de leur parcelle, 7% en disposent dans leur logement et 21,6% font recours au robinet du voisin. Le forage est la deuxième source d'approvisionnement en eau de boisson que les ménages utilisent (23,8%) (cf. tableau 5.4).

L'eau du robinet est la source d'approvisionnement en eau de boisson la plus utilisée dans les départements de Brazzaville (73,2%) et de Pointe-Noire (50,7%). La proportion des ménages qui font recours à cette source est aussi élevée dans les départements de la Cuvette (41%) et de la Sangha (33%). S'agissant de l'utilisation des forages comme source d'approvisionnement en eau de boisson, les départements du Kouilou (51,5%) et de Pointe-Noire (45,3%) affichent les proportions les plus élevées. De même, des

¹³ Briques de terre cuite, Parpaings, Agglos, Béton...

¹⁴ Tuiles en terre battue, Tuiles en béton, Bac acier...

¹⁵ Carrelage, Ciment lissé, Béton, Marbre ...

disparités importantes s'observent entre les milieux de résidence des ménages en matière de source d'approvisionnement en eau de boisson. En effet, près de deux ménages sur trois (64,4%) du milieu urbain s'approvisionnent principalement en eau du robinet, contre 6,1% des ménages en milieu rural. Le forage est utilisé par 25% des ménages du milieu urbain et 20,2% des ménages du milieu rural.

Il convient de noter que 5,7% des ménages utilisent de l'eau provenant des sources aménagées. Le Pool (27,7%) et la Lékoumou (19,4%) sont les départements qui regorgent les plus fortes proportions des ménages qui utilisent principalement l'eau des sources aménagées. Cependant, le Pool (23,6%) et la Cuvette-Ouest (22,3%) sont les départements qui enregistrent les plus fortes proportions des ménages qui utilisent principalement l'eau des sources non améliorées. Les sources améliorées sont plus utilisées en milieu rural (13,1%) qu'en milieu urbain (3%).

Tableau n°5.4. Répartition (%) des ménages par département et milieu de résidence selon la source d'approvisionnement en eau de boisson

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson du ménage																							
	Robinet dans le logement	Robinet dans la cour/parcelle	Robinet du voisin	Borne fontaine/Robinet public	Puits ouvert dans la cour/parcelle	Puits ouvert ailleurs	Puits couvert dans la cour/parcelle	Puits couvert ailleurs	Forage dans la parcelle	Forage ailleurs	Source aménagée	Source non aménagée	Fleuve	Rivière	Lac	Cours d'eau	Eau en bouteille	Eau de pluie	Citerne	Bâche	Vendeur ambulant	Autre	Total
Département																							
Kouilou	1,7	1,4	2,9	1,6	0,0	4,3		2,1	0,3	51,2	6,2	6,8	0,0	15,4	1,1	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Niari	6,4	12,8	15,8	4,5	2,9	7,1	1,9	6,9	0,2	11,4	13,3	11,5	0,0	4,6	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Lékoumou	2,9	7,1	20,9	1,6	0,0	4,7	0,3	3,3	0,3	8,5	19,4	20,9	0,0	6,6	0,0	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	100
Bouenza	1,8	13,3	21,9	4,4	2,2	5,8	9,2	14,5	0,3	8,6	2,9	10,0	1,8	1,9	0,0	0,3	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	100
Pool	2,7	2,1	5,3	5,3	1,0	1,0	2,6	3,6	1,1	14,9	27,7	23,6	0,0	5,8	0,0	1,3	0,1	0,0	0,0	0,0	1,9	0,0	100
Plateaux	1,3	3,7	13,8	0,5	0,0	0,0	0,0	0,9	2,1	21,4	0,4	5,7	9,2	6,5	3,5	7,0	0,4	4,1	8,0	0,0	11,5	0,0	100
Cuvette	1,3	18,4	22,8	0,3	0,4	2,5	0,1	3,5	0,2	13,4	1,8	3,0	6,9	13,2	4,9	7,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Cuvette-Ouest	3,6	3,7	10,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	3,3	16,6	2,2	22,3	0,0	27,6	0,4	9,2	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	100
Sangha	2,9	12,4	20,1	10,0	3,4	1,7	1,0	0,4	0,7	17,2	7,8	11,3	2,5	3,0	0,0	5,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,4	0,0	100
Likouala	0,5	1,3	1,4	0,0	4,1	21,6	2,3	14,9	0,1	20,3	3,2	0,5	8,9	18,5	0,0	1,5	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,4	100
Brazzaville	11,4	34,4	27,4	0,3	0,4	0,4	2,1	0,7	0,5	13,3	4,8	3,1	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,3	100
Pointe-Noire	7,5	17,9	25,3	0,1	0,4	0,3	0,6	1,5	1,7	43,6	1,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Milieu de résidence																							
Urbain	9,4	26,6	28,4	0,5	0,7	1,0	1,8	1,3	1,0	24,0	3,0	1,9	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	100
Rural	0,5	2,3	3,3	3,6	1,5	5,5	2,5	7,6	0,7	19,5	13,1	15,0	4,5	11,3	1,2	4,1	0,0	0,6	1,2	0,0	1,9	0,1	100
Total	7,0	20,1	21,6	1,3	0,9	2,2	1,9	3,0	0,9	22,9	5,7	5,5	1,2	3,1	0,3	1,1	0,0	0,2	0,3	0,1	0,6	0,1	100

5.5 Principale source d'éclairage du ménage

Les sources d'éclairage les plus fréquemment utilisées par les ménages sont l'énergie électrique du réseau E²C (51,8%) et les lampes à pile (35,4%). Au bas de l'échelle, on trouve essentiellement la lampe à pétrole (4,6%), la lampe solaire (2,8%), les plaques solaires (1,2%) et les générateurs électriques (0,8%) (cf. tableau n°5.5).

Cette situation s'observe également dans les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire. En effet, dans le département de Brazzaville, près de trois ménages sur quatre (74,4%) utilisent principalement l'énergie électrique du réseau E²C pour s'éclairer. Le département de Pointe-Noire (55,6%) a également un accès important à ce réseau. Il est suivi respectivement des départements du Niari (42,6%), de la Bouenza (39,8%), de la Sangha (37,1%) et de la Cuvette (36,2%). Par ailleurs, le département de la Sangha (12,3%) se démarque de tous les autres départements pour l'utilisation de l'électricité produit par un groupe électrogène.

En outre, six départements sur douze (Kouilou, Lékoumou, Pool, Plateaux, Cuvette-Ouest et Likouala) utilisent comme source principale d'éclairage, la lampe à pile avec des proportions se situant entre 60,4% dans le Pool et 80,1% dans le Kouilou.

En considérant le milieu de résidence, l'énergie électrique du réseau E²C est la source d'éclairage la plus répandue en milieu urbain (66,8%). Cependant, en milieu rural, la source d'éclairage la plus utilisée par les ménages est la lampe à pile, un peu plus de deux ménages sur trois (67,8%) l'utilisent.

Tableau n°5.5. Répartition (%) des ménages par département et milieu de résidence selon la principale source d'éclairage de leur logement

	Principale source d'éclairage du logement									Ensemble
	E ² C (Ex SNE)	Electricité (groupe électrogène)	Electricité avec plaque solaire	Lampe à pétrole	Lampe à pile	Paraffine/Bois/Planche	Lampe solaire	Bougie	Autre	
Département										
Kouilou	6,1	3,3	1,6	4,8	80,1	0,0	2,8	0,0	1,4	100
Niari	42,6	3,1	1,1	3,7	42,9	0,0	5,2	1,0	0,4	100
Lékoumou	17,6	1,3	3,3	3,8	69,5	0,8	3,2	0,0	0,5	100
Bouenza	39,8	0,4	1,6	5,6	48,1	0,0	3,7	0,2	0,6	100
Pool	29,6	0,0	1,5	4,6	60,4	0,0	3,0	0,4	0,5	100
Plateaux	14,0	0,0	1,1	6,9	61,6	0,0	14,5	1,1	0,8	100
Cuvette	36,2	0,5	4,2	5,4	44,3	0,0	9,0	0,0	0,4	100
Cuvette-Ouest	11,6	1,2	3,9	2,7	71,4	0,0	4,6	3,0	1,6	100
Sangha	37,1	12,3	1,8	4,3	34,5	0,4	4,8	0,0	4,8	100
Likouala	5,5	2,9	2,4	0,8	66,7	3,5	15,5	0,8	1,9	100
Brazzaville	74,4	0,0	0,4	5,4	15,2	0,0	0,4	0,3	3,9	100
Pointe-Noire	55,6	0,3	1,1	3,9	34,3	0,0	0,8	0,3	3,7	100
Milieu de résidence										
Urbain	66,8	0,3	0,6	4,4	23,4	0	0,7	0,3	3,5	100
Rural	11,7	2,3	2,7	5,1	67,8	0,6	8,5	0,7	0,6	100
Ensemble	51,8	0,8	1,2	4,6	35,4	0,2	2,8	0,4	2,8	100

5.6 Mode d'évacuation des ordures ménagères

L'examen du mode d'évacuation des ordures ménagères nous a permis de mettre exergue les pratiques des ménages en rapport avec la protection de l'environnement et d'apprécier leur conformité avec les dispositions de la loi¹⁶ n°003/91 du 23 Avril 1991, établissant les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement.

La gestion des ordures ménagères au niveau national est largement dominée par des pratiques informelles, aux conséquences néfastes pour l'environnement et la santé publique. Les deux méthodes les plus répandues sont le recours à la nature (ou l'abandon dans la nature) où sont jetées les ordures (26,9%) et le brûlage à domicile (20,5%). Une proportion encore importante de ménages jette les ordures dans les dépotoirs sauvages (11,2%) ou les déverse dans les cours d'eau (1%). (cf. tableau n°5.6)

Les disparités entre départements révèlent des déséquilibres marqués en matière d'infrastructures et de pratiques de gestion des déchets. Les proportions les plus élevées

¹⁶ <https://liziba.cg/wp-content/uploads/2021/05/1991-04-23-loi-003-91-sur-la-protection-de-l'environnement-ext-fr.pdf>

des ménages qui jettent leurs ordures ménagères dans la nature sont observées dans la Lékoumou (55,2%), dans la Bouenza (51,9%) et dans la Cuvette- Ouest (51,6%). Les ménages qui font plus recours au brûlage de leurs ordures ménagères sont observés dans le département du Pool (53,5%), de la Cuvette (51,6%) et du Kouilou (33,6%). Les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire se distinguent par une gestion des ordures ménagères plus ou moins organisée. A Brazzaville, 28,2% des ménages utilisent un dépotoir public, tandis que 12,9% ont recours aux bacs à ordures. A Pointe-Noire, les proportions sont respectivement de 18,6% pour les dépotoirs publics et de 26,5% pour les bacs à ordures.

L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'en milieu rural, 81,1% des ménages utilisent des pratiques informelles pour se débarrasser de leurs ordures ménagères (42,2% les jettent dans la nature, 35,5% les brûlent et 3,4% les enfouissent). En revanche, en milieu urbain, les systèmes organisés sont prédominants : 16,5% des ménages utilisent des bacs publics et 8,9% bénéficient d'un service de ramassage.

Tableau n°5.6. Répartition (%) des ménages par département et milieu de résidence selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

	Mode d'évacuation des ordures ménagères										Ensemble
	Dépotoir public	Ramassage	Brûlées par le ménage	Enterrées par le	Dépotoir sauvage	Jetées dans la nature	Bac à ordures public	Cours d'eau/Rivière	Caniveaux	Autre	
Département											
Kouilou	2,0	0,4	33,6	4,7	8,2	49,9	0,0	0,0	0,6	0,6	100
Niari	7,8	10,8	19,2	2,6	13,4	40,5	0,6	1,9	2,8	0,4	100
Lékoumou	1,1	6,3	27,4	0,0	9,6	55,2	0,2	0,0	0,0	0,2	100
Bouenza	2,1	7,2	24,4	1,5	10,4	51,9	0,5	0,0	1,2	0,8	100
Pool	4,2	2,7	53,5	5,4	6,7	22,5	2,8	1,1	0,0	1,1	100
Plateaux	1,3	4,5	31,9	2,3	5,8	47,2	0,0	3,0	2,7	1,3	100
Cuvette	7,9	3,0	51,6	1,9	4,2	26,9	0,7	2,2	0,4	1,2	100
Cuvette-Ouest	0,8	6,8	26,6	3,9	6,9	51,6	1,7	0,0	0,4	1,3	100
Sangha	5,5	7,5	27,7	2,2	20,5	28,5	5,6	1,6	0,5	0,4	100
Likouala	1,1	5,4	29,6	9,2	18,5	27,1	0,0	7,4	0,1	1,6	100
Brazzaville	28,2	10,0	10,3	2,7	11,7	22,2	12,9	0,8	1,0	0,2	100
Pointe-Noire	18,6	7,3	14,9	1,7	11,6	18,2	26,5	0,2	0,0	1,0	100
Milieu de résidence											
Urbain	22,3	8,9	14,9	2,5	11,8	21,2	16,5	0,6	0,8	0,5	100
Rural	0,8	4,1	35,5	3,4	9,5	42,3	0,8	2,1	0,5	1,0	100
Ensemble	16,5	7,6	20,5	2,7	11,2	26,9	12,2	1,0	0,7	0,7	100

5.7 Type de lieu d'aisance utilisé

Au niveau national, le type de lieu d'aisance le plus utilisé par les ménages est la fosse rudimentaire/trou ouvert (32%) et les latrines dallées simplement (22,3%). Par ailleurs, les W.C avec chasse d'eau et les latrines avec dalle couvertes sont utilisées respectivement par 19,7% et 9,9% des ménages. Il est à noter que 7,4% des ménages ne disposent pas de toilette. (cf. tableau n°5.7)

Selon les départements, la fosse rudimentaire/trou ouvert est plus répandue dans le Kouilou (65,6%), le Pool (54,8%) et la Sangha (54%). Les latrines dallées simplement sont plus utilisées dans les départements du Niari (37,4%), de la Sangha (27,6%) et de la Lékoumou (26,6%). En outre, la proportion des ménages utilisant les W.C avec chasse d'eau est plus représentée dans les départements de Pointe-Noire (31,5%) et de Brazzaville (26,5%). On observe une part importante de ménages ne disposant pas de toilette dans les départements des Plateaux (40,2%), de la Cuvette-Ouest (39,8%) et de la Likouala (31,1%).

Suivant le milieu de résidence c'est en milieu urbain que les ménages font beaucoup plus recours aux W.C avec chasse d'eau (26,5%) et aux latrines dallées simplement (24,3%). En milieu rural, ce sont les ménages ayant les fosses rudimentaires/trou ouvert (49,5%) qui sont plus fréquents, suivi des ménages qui n'ont aucune toilette (22,4%).

Tableau n°5.7. Répartition (%) des ménages par département et milieu de résidence selon le type de lieu d'aisance utilisé

	Type de lieu d'aisance												Ensemble
	W.C. int. avec chasse d'eau	W.C. ext. avec chasse d'eau	W.C. int. chasse d'eau manuelle	W.C. ext. chasse d'eau manuelle	Latrine améliorée à fosse ventilée	Latrines avec dalle couvertes	Latrines avec dalle non couvertes	Latrines dallées simplement	Fosse rudimentaire/trou	Toilettes publiques	Aucune toilette (dans la nature)	Autre	
Département													
Kouilou	0,9	0,6	0,0	0,9	0,8	2,6	0,0	22,5	65,6	0,0	5,5	0,6	100
Niari	2,7	0,8	1,1	4,3	0,3	10,7	2,4	37,4	28,9	0,5	10,3	0,6	100
Lékoumou	1,1	0,0	1,5	0,5	1,3	5,2	4,9	26,6	41,1	1,1	16,0	0,7	100
Bouenza	1,6	0,4	1,1	1,2	0,6	18,4	9,9	25,0	27,8	0,4	13,0	0,6	100
Pool	2,7	1,6	0,0	1,3	0,4	11,1	2,9	20,5	54,8	0,0	4,6	0,1	100
Plateaux	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	1,2	9,1	44,1	4,7	40,2	0,0	100
Cuvette	1,6	1,9	0,2	1,2	1,2	3,0	0,9	23,2	36,1	4,4	26,0	0,3	100
Cuvette-Ouest	1,2	0,0	1,1	0,0	0,6	0,0	3,4	1,6	52,0	0,3	39,8	0,0	100
Sangha	2,2	1,1	1,1	3,0	0,2	0,9	2,4	27,6	54,0	0,2	7,0	0,3	100
Likouala	0,2	0,1	0,0	0,2	0,0	2,7	1,6	11,0	49,7	2,2	31,1	1,2	100
Brazzaville	8,5	6,3	1,8	9,9	3,7	13,8	7,6	19,9	24,2	2,3	1,9	0,1	100
Pointe-Noire	10,5	6,7	2,9	11,4	1,8	7,8	4,0	25,5	26,7	0,0	1,8	0,9	100
Milieu de résidence													
Urbain	8,7	5,9	2,1	9,8	2,6	11,4	6,2	24,3	25,4	1,3	1,9	0,4	100
Rural	0,5	0,3	0,2	0,2	0,3	5,8	2,0	16,9	49,5	1,3	22,4	0,6	100
Ensemble	6,5	4,4	1,6	7,2	2,0	9,9	5,0	22,3	32,0	1,3	7,4	0,4	100

CHAPITRE 6 : INSECURITE ALIMENTAIRE ET CHOCS

Ce chapitre a pour objectif d'analyser la situation de l'insécurité alimentaire des ménages au Congo et les principaux chocs auxquels ils ont été exposés. Outre la définition des concepts, le chapitre s'articule autour de deux sections, à savoir : la prévalence de l'indice d'insécurité alimentaire et les chocs subis.

Définition des concepts et indicateurs

Sécurité alimentaire : on parle de sécurité alimentaire lorsque « tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

Echelle de l'insécurité alimentaire basée sur les expériences (FIES¹⁷) : c'est un système de mesure de la gravité de l'insécurité alimentaire en fonction des réponses des personnes à des questions concernant leur capacité à se procurer des aliments adéquats. La FIES permet de mesurer l'accès des individus ou des ménages aux aliments. Cette approche de la quantification de la sécurité alimentaire constitue un changement important par rapport aux méthodes traditionnelles qui évaluaient des facteurs comme la disponibilité de la nourriture, ou bien des conséquences telles que la mauvaise qualité de l'alimentation, les insuffisances anthropométriques et autres signes de malnutrition.

Expérience d'insécurité alimentaire : situation dans laquelle un ménage n'est pas capable de se procurer suffisamment de nourriture, ou si ses membres sont incapables de manger des aliments sains ou nutritifs en quantités suffisantes en raison de leurs ressources limitées.

Expériences de consommation alimentaire : c'est l'ensemble des comportements ou habitudes vécues par les ménages face à la nutrition ou l'alimentation au cours des 12 derniers mois ayant précédé le passage de l'agent enquêteur. Ces comportements sont définis dans la méthode FIES à partir de huit principales thématiques :

¹⁷ **FIES**: Food Insecurity Experience Scale

N°	Sigle ¹⁸	Signification	Thématique
1	WORRIED	Inquiets	Ménage ayant été inquiet de ne pas avoir suffisamment de nourriture par manque d'argent ou d'autres ressources.
2	HEALTHY	Nourriture non saine / non nutritive	Ménage n'ayant pas pu manger une nourriture saine et nutritive par manque d'argent ou d'autres ressources.
3	FEWFOODS	Nourriture peu variée	Ménage ayant mangé une nourriture peu variée (presque les mêmes aliments) par manque d'argent ou d'autres ressources.
4	SKIPPED	Sauté des repas	Ménage ayant sauté des repas faute de moyens pour se procurer de la nourriture.
5	ATELESS	Mangé en petite quantité	Ménage ayant mangé moins qu'il ne le souhaitait par manque d'argent ou d'autres ressources.
6	RUNOUT	Nourriture épuisée	Ménage ayant épuisé ses réserves de nourriture sans en avoir les moyens pour en obtenir davantage.
7	HUNGRY	Affamé	Ménage ayant eu faim mais n'ayant pas mangé par manque d'argent ou d'autres ressources.
8	WHLDAY	Toute une journée sans manger	Ménage ayant passé une journée entière sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources.

6.1 Prévalence de l'insécurité alimentaire

Les résultats de l'EHCVM révèlent que la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et sévère s'établit à 78,6%, ce qui signifie que près de quatre ménages sur cinq éprouvent des difficultés à accéder régulièrement à une nourriture suffisante et/ou de qualité. De plus, 47,2% des ménages se trouvent en situation d'insécurité alimentaire sévère. Cette proportion élevée suggère que près de la moitié de la population est ainsi confrontée à des épisodes de faim ou à des privations alimentaires très importantes (cf. tableau n°6.1).

Au niveau départemental, les résultats montrent des fortes disparités. Les départements de la Cuvette (87,9%), du Niari (85,1%), de la Cuvette-Ouest (84,8%), de la Bouenza (84,3%), des Plateaux (84,0%) et de Brazzaville (83,4%) affichent des indices de d'insécurité alimentaire modéré et sévère supérieurs à la moyenne nationale.

¹⁸ FAO, Utilisation de l'Echelle d'Expérience d'Insécurité Alimentaire (2020).

À l'inverse, les départements de la Sangha (70,1%), du Pool (70,6%), de Pointe-Noire (72,3%), de la Lékoumou (72,2%) et du Kouilou (77,0%) enregistrent des prévalences relativement plus faibles, bien que restant à des niveaux élevés.

La prévalence de l'insécurité alimentaire sévère est relativement élevée dans les départements du Niari (59,5%), de la Cuvette (55,7%), de Brazzaville (55,8%), des Plateaux (53,6%) et de la Bouenza (50,3%). Dans ces départements, plus de la moitié des ménages sont confrontés à une insécurité alimentaire de niveau sévère.

En revanche, les départements de la Sangha (36,8%), du Pool (39,8%), de la Likouala (39,1%), du Kouilou (41,9%) et de Pointe-Noire (44,5%) affichent les niveaux de prévalence de l'insécurité alimentaire sévère inférieurs à la moyenne nationale, sans pour autant être épargnés par le phénomène.

En considérant le milieu de résidence, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et sévère est plus prononcée en milieu rural (82,2%) qu'en milieu urbain (77,3%).

Concernant la prévalence sévère, le milieu rural (48,3%) enregistre une prévalence supérieure à celle du milieu urbain (46,8%). Bien que la différence soit moins marquée ici. Ces chiffres confirment une vulnérabilité persistante, bien que légèrement plus accentuée, en milieu rural. Il est crucial de noter que, malgré cette légère disparité, l'insécurité alimentaire sévère demeure un problème d'ampleur massive et généralisée dans les deux milieux.

L'analyse selon le sexe du chef de ménage révèle une vulnérabilité nettement plus élevée des ménages dirigés par des femmes. En effet, 84,2% de ces ménages sont en situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère, contre 75,9% pour ceux dirigés par des hommes.

Cette disparité est encore plus marquée pour l'insécurité alimentaire sévère : 53,8% des ménages dirigés par des femmes y sont confrontés, contre 44% pour les ménages dirigés par des hommes.

Tableau n°6.1. Prévalence de l'insécurité alimentaire par département, milieu de résidence et sexe du chef de ménage

	Indice d'échelle d'insécurité alimentaire (%)	
	Modéré et sévère	Sévère
Département		
Kouilou	77,0	41,9
Niari	85,1	59,5
Lékoumou	72,2	44,5
Bouenza	84,3	50,3
Pool	70,6	39,8
Plateaux	84,0	53,6
Cuvette	87,9	55,7
Cuvette-Ouest	84,8	46,9
Sangha	70,1	36,8
Likouala	79,6	39,1
Brazzaville	83,4	55,8
Pointe-Noire	72,3	44,5
Milieu de résidence		
Urbain	77,3	46,8
Rural	82,2	48,3
Sexe		
Homme	75,9	44,0
Femme	84,2	53,8
Ensemble	78,6	47,2

6.2 Échelle d'expérience d'insécurité alimentaire

Les résultats issus de l'échelle de l'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES) montrent que les ménages au Congo ont été confrontés, à des degrés divers, à des situations de privation alimentaire au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Au niveau national, l'expérience la plus fréquemment déclarée est celle d'avoir mangé moins que ce que le ménage estimait nécessaire. Cette situation a été vécue par trois ménages sur quatre, soit 75% (cf. tableau n°6.2).

Concernant les expériences de rupture de nourriture, 73,4% des ménages ont déclaré avoir été inquiets de n'avoir pas eu suffisamment de nourriture par manque de ressources alors que 68,2% ont dû manger une nourriture peu variée. L'expérience « n'avoir plus de nourriture parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources » a été vécue par 64,9% des ménages. L'expérience « avoir eu faim mais n'avez pas mangé parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources pour se procurer à manger » est vécue par 62,8% de ménages et 49,3% ont déclaré « avoir passé toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources ».

L'analyse par département révèle des disparités géographiques marquées. La Bouenza se distingue par des niveaux particulièrement élevés pour la plupart des expériences d'insécurité alimentaire, notamment l'inquiétude liée au manque de nourriture (84,5%), la réduction des quantités consommées (86,5%) et la faim sans consommation alimentaire (76,8%). Les expériences les plus extrêmes, telles que le fait d'avoir passé une journée entière sans manger, sont davantage observées dans la Likouala (68,9%) et la Bouenza (60,9%).

Cependant, le département des Plateaux présente des pourcentages plus bas que les moyennes nationales pour l'ensemble des expériences d'insécurité alimentaire. A l'inverse, les départements de Pointe-Noire, de la Lékoumou, de la Bouenza et de la Likouala affichent les pourcentages d'expérience d'insécurité alimentaire supérieurs aux moyennes nationales pour l'ensemble des formes d'expériences d'insécurité alimentaire.

Concernant le milieu de résidence, les ménages du milieu rural sont relativement plus touchés par l'insécurité alimentaire que ceux du milieu urbain. En effet, 75,5% des ménages ruraux ont été inquiets de manquer de nourriture contre 72,6% en milieu urbain. De même, 78,3% des ménages ruraux ont mangé moins que nécessaire et 52,2% ont passé une journée entière sans manger, contre respectivement 73,8% et 48,3% en zone urbaine.

L'analyse selon le sexe du chef de ménage révèle une vulnérabilité alimentaire plus marquée chez les femmes. Les ménages dirigés par des femmes affichent des proportions d'insécurité alimentaire supérieures à celles des ménages dirigés par les hommes. En effet, 80,4% des cheffes de ménage déclarent avoir mangé moins que d'habitude contre 72,5% des hommes, et 71,7% contre 58,5% ont eu faim. Ces écarts illustrent la fragilité économique des ménages dirigés par les femmes, souvent confrontés à un accès limité aux ressources productives et à des revenus instables.

Tableau n°6.2. Pourcentage des ménages par département et milieu résidence selon le type d'expérience d'insécurité alimentaire vécu

	Expérience d'insécurité alimentaire							
	Inquiets	Nourriture non saine / non nutritive	Nourriture peu variée	Sauté des repas	Mangé en petite quantité	Nourriture épuisée	Affamé	Toute une journée sans manger
Département								
Kouilou	73,1	59,9	67,2	71,4	75,3	63,7	63,0	45,4
Niari	65,9	60,9	63,3	56,8	65,6	57,8	55,1	49,2
Lékoumou	77,4	70,7	78,5	73,3	82,8	65,8	64,6	57,3
Bouenza	84,5	75,1	73,3	77,2	86,5	73,8	76,8	60,9
Pool	80,9	65,6	72,9	81,9	82,9	67,9	67,0	48,8
Plateaux	57,7	52,9	58,9	55,4	64,0	51,7	52,4	39,2
Cuvette	72,5	64,9	71,0	60,5	72,5	61,3	60,0	40,5
Cuvette-Ouest	79,4	74,0	77,3	75,0	77,1	72,9	71,1	60,2
Sangha	71,1	62,6	66,7	64,6	70,2	59,9	58,9	48,3
Likouala	75,3	78,7	81,6	75,4	80,2	73,9	72,3	68,9
Brazzaville	67,8	59,5	61,5	63,9	68,4	60,9	58,1	45,3
Pointe-Noire	78,7	70,8	73,0	76,0	81,4	69,3	66,2	51,0
Milieu de résidence								
Urbain	72,6	64,5	66,9	68,6	73,8	64,2	61,6	48,3
Rural	75,5	67,6	71,7	72,2	78,3	66,7	66,3	52,2
Sexe								
Homme	71,0	62,6	65,5	66,5	72,5	61,4	58,5	45,7
Femme	78,4	71,0	73,8	75,8	80,4	72,0	71,7	56,8
Ensemble	73,4	65,4	68,2	69,6	75,0	64,9	62,9	49,3

6.3 Chocs subis

6.3.1 Incidence des chocs¹⁹ vécus par les ménages

Il ressort de l'analyse des résultats qu'au cours des trois dernières années précédant l'enquête, 66,2% des ménages ont subi au moins un choc. Au niveau départemental, c'est dans le Kouilou (87,7%), la Bouenza (80,9%) et la Likouala (78,4%) que l'on enregistre plus de cas de ménages ayant subi au moins un choc. A l'inverse, les départements de Brazzaville (57,7%) et des Plateaux (58,4%) affichent les plus faibles proportions des ménages ayant subi au moins un choc. (cf. tableau n°6.3)

Selon le milieu de résidence, le milieu rural (73,5%) enregistre une proportion plus élevée de ménages ayant subi au moins un choc comparativement au milieu urbain (63,5%). De

¹⁹ Ces chocs concernent : les problèmes climatiques, économiques, sociaux, démographiques et de santé.

même, une différence se dégage selon le sexe du chef de ménage. Les ménages dirigés par une femme (70,7%) ont été plus touchés par la survenance d'un choc que ceux dirigés par un homme (64%).

En ce qui concerne le groupe d'âges du chef de ménage, la survenance d'au moins un choc subi montre une tendance croissante avec l'âge. Les ménages dirigés par les plus jeunes (15-34 ans) ont été moins touchés (59,2%). Cette proportion augmente progressivement pour atteindre 65,8% chez les ménages dirigés par des personnes de 65 ans ou plus.

Tableau n°6.3. Répartition (%) des ménages par département, milieu de résidence, sexe et groupe d'âges du chef de ménage selon la survenance ou non d'un choc

	Survenance de chocs		Ensemble
	Au moins un choc	Aucun choc	
Département			
Kouilou	87,7	12,3	100
Niari	76,9	23,1	100
Lékoumou	62,1	37,9	100
Bouenza	80,9	19,1	100
Pool	76,5	23,5	100
Plateaux	58,4	41,6	100
Cuvette	64,1	35,9	100
Cuvette-Ouest	61,2	38,8	100
Sangha	63,1	36,9	100
Likouala	78,4	21,6	100
Brazzaville	57,7	42,3	100
Pointe-Noire	67,5	32,5	100
Milieu résidence			
Urbain	63,5	36,5	100
Rural	73,5	26,5	100
Sexe du CM			
Masculin	64,0	36,0	100
Féminin	70,7	29,3	100
groupe d'âges du CM			
15-34 ans	59,2	40,8	100
35-64 ans	69,2	30,8	100
65 ans ou plus	65,8	34,2	100
Ensemble	66,2	33,8	100

6.3.2 Nature des chocs vécus par les ménages

L'analyse des données du tableau n°6.4 met en évidence les différents types de chocs que les ménages ont subis au cours des trois dernières années ayant précédé l'enquête. Au niveau national, les chocs économiques ont été plus subis (69,5%) par les ménages, suivis des chocs démographiques ou de santé (36,7%) et des chocs climatiques (26,3%). Les chocs sociaux (3,5%) ont été moins subis par les ménages.

Selon les départements, le Kouilou (83,2%), le Pool (78,9%) et le Niari (78,1%) enregistrent les proportions les plus élevées des ménages ayant subi les chocs économiques, tandis que les chocs démographiques ou de santé ont plus été subis par les ménages dans la Cuvette-Ouest (46,1%), dans la Likouala (42,5%) et à Brazzaville (42,2). Les chocs climatiques ou naturels subis par les ménages ont été plus déclarés dans la Likouala (75%), dans la Lékoumou (62%) et dans les Plateaux (54,7%). Enfin, les chocs sociaux oscillent entre 1,2% à Pointe-Noire et 8,5% dans la Likouala.

S'agissant du milieu de résidence, les ménages ruraux ont été plus exposés aux chocs climatiques (53,8% contre 14,6% en urbain) et sociaux (6,8% contre 2,1% en urbain). Cependant, en milieu urbain les ménages ont plus été affectés par les chocs économiques (70,4% contre 67,3% en milieu rural) et démographique ou de santé (37,4% contre 35% en rural).

L'analyse selon le sexe du chef de ménage révèle une vulnérabilité économique quasi-identique. En effet, près de sept ménages sur dix, qu'ils soient dirigés par un homme (69,7%) ou par une femme (69,1%), déclarent avoir été touchés par des chocs économiques. Cependant, près de la moitié des ménages dirigés par des femmes (48,7%) ont subi les chocs démographiques ou de santé, un taux nettement supérieur à celui enregistré chez les ménages dirigés par des hommes (30,3%).

Les chocs climatiques ou naturels ont été davantage subis par les ménages dirigés par des hommes (27,2%) que par ceux dirigés par des femmes (24,6%). Quant aux chocs sociaux, ils représentent une faible proportion de cas, soit moins de 4% des ménages, quel que soit le sexe du chef de ménage.

Les chocs économiques demeurent les plus fréquents dans toutes les tranches d'âges du chef de ménage. Ils ont plus touché particulièrement les ménages dont le chef est âgé de 35 à 64 ans (70,1%), suivis de ceux dirigés par des personnes âgées de 65 ans ou plus (68,8%) et des jeunes chefs de ménage âgés de 15 à 34 ans (68,2%). En revanche, les ménages dont les chefs sont relativement plus âgés ont plus subi des chocs démographiques ou de santé et climatiques.

Tableau n°6.4. Pourcentage des ménages par département, milieu de résidence, sexe et groupes d'âges du chef de ménage selon la nature du choc subi au cours de trois derrières années

	Nature du choc				
	Climatiques ²⁰ ou naturels	Economiques ²¹	Sociaux ²²	Démographiques ²³ ou de santé	Autre
Département					
Kouilou	45,4	83,2	5,0	35,0	5,3
Niari	37,6	78,1	2,6	35,5	1,6
Lékoumou	62,0	60,9	4,2	34,2	1,8
Bouenza	51,0	77,3	7,2	43,3	2,4
Pool	26,5	78,9	6,6	31,0	0,8
Plateaux	54,7	50,8	8,5	35,1	2,1
Cuvette	39,1	61,8	3,3	31,8	0,0
Cuvette-Ouest	48,7	39,4	4,0	46,1	1,9
Sangha	35,0	67,3	4,1	36,6	4,5
Likouala	75,0	45,9	8,5	42,5	0,6
Brazzaville	16,0	66,0	2,6	42,2	4,0
Pointe-Noire	10,1	73,7	1,2	30,6	2,3
Milieu de résidence					
Urbain	14,6	70,4	2,1	37,4	3,0
Rural	53,8	67,3	6,8	35,0	1,8
Sexe du CM					
Homme	27,2	69,7	3,4	30,3	2,6
Femme	24,6	69,1	3,6	48,7	2,8
Groupe d'âges du CM					
15-34 ans	21,8	68,2	2,9	34,0	2,0
35-64 ans	26,6	70,1	3,2	36,4	2,8
65 ans ou plus	34,1	68,8	6,5	43,7	3,3
Ensemble	26,3	69,5	3,5	36,7	2,6

²⁰ Sécheresse/Pluies, Inondations, Incendies, Glissement de terrain

²¹ Baisse prix agricoles, Prix élevés intrants/aliments, Perte revenus non agricoles/salariaux, Faillite, Perte d'emploi, Fin de transferts

²² Conflit Agriculteur/Éleveur, Conflit armé/Insécurité, Vol, Divorce/Séparation

²³ Maladie grave/Accident, Décès (toutes catégories d'âge)

CONCLUSION

La réalisation de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) a permis de disposer de bon nombre d'indicateurs socio-économiques du pays. Les résultats mettent en évidence la situation de conditions de vie des ménages au Congo.

En termes de caractéristiques démographiques de la population et des ménages, la population congolaise est majoritairement féminine, bien que les hommes dirigent la plupart des ménages. La jeunesse est une caractéristique dominante, avec près de la moitié de la population ayant moins de 18 ans et plus de la moitié en âge de travailler, soulignant un potentiel démographique important pour le développement. La taille moyenne des ménages est modérée, dominée par les familles de petite à moyenne taille.

Concernant l'alphabétisation et l'éducation, le Congo affiche des taux d'alphabétisation et de fréquentation scolaire encourageants, particulièrement au niveau primaire et secondaire. L'accès à l'éducation est relativement équilibré entre les sexes et entre les milieux urbain et rural, avec une nette prédominance des établissements d'enseignement public. Toutefois, des disparités en alphabétisation persistent, notamment chez les femmes et en milieu rural.

La santé générale de la population est fortement impactée par le paludisme, qui reste le problème de santé prédominant. L'accès aux soins de santé est un défi, avec près de la moitié des personnes malades ou blessées n'ayant pas consulté de structure de santé. Bien que les centres de santé ou hôpitaux/cliniques soient les plus consultés, la faible consultation d'infirmiers suggère un recours à d'autres types de prestataires de soins, potentiellement non formels.

Les conditions d'habitat, d'eau et d'assainissement révèlent des améliorations en matière de qualité des logements, avec une majorité d'habitation avec des toîts, des sols et des murs en matériaux définitifs. Le réseau E²C est la principale source d'éclairage, surtout en milieu urbain, tandis que les lampes à pile dominent en milieu rural. L'approvisionnement en eau de boisson est assuré principalement par le réseau LCDE, mais l'accès reste limité en milieu rural. Des défis subsistent en matière d'assainissement, avec une utilisation encore répandue de fosses rudimentaires.

L'insécurité alimentaire vécue par les ménages reste très préoccupante, se traduisant par un taux élevé de ménages confrontés à des difficultés d'accès à une alimentation suffisante, voire à des situations de privation alimentaire sévère.

En somme, les données de l'EHCVM 2022 mettent en lumière la complexité des conditions de vie et du phénomène de pauvreté au Congo, invitant à des politiques publiques ciblées pour renforcer les acquis en éducation, améliorer l'accès et la qualité des soins de santé, améliorer les infrastructures de base, et lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire, en tenant compte des disparités départementales et de genre.

RECOMMANDATIONS

Sur la base de ces constats, les recommandations stratégiques suivantes sont formulées :

R.1. Capital Humain et Développement Social

Les résultats de l'EHCVM soulignent l'impératif d'un investissement accru dans le capital humain, particulièrement en milieu rural et auprès des femmes. Pour corriger le fort taux d'analphabétisme en zone rurale (33,6%) et chez les femmes (24,9%), il est crucial de lancer un Programme National d'Alphabétisation Ciblée (PNAC). Simultanément, des efforts doivent être concentrés sur l'amélioration de l'accès et du maintien des jeunes dans le cycle secondaire, afin de garantir une meilleure qualification de la population active. Sur le plan de la santé, face à la prévalence élevée du paludisme (73,7%) et au taux alarmant de non-consultation (46,2%), il est nécessaire de mettre en place une Stratégie Intégrée de Lutte Anti-Vectorielle et d'agir sur l'accessibilité financière et géographique des soins primaires (CSI).

R.2. Infrastructures et environnement de vie

La fracture territoriale en matière d'accès aux services de base nécessite une intervention rapide et massive. La priorité doit être donnée à un Plan d'Electrification Rurale Accéléré (PERA) pour élever le faible taux de raccordement (seulement 11,7% en milieu rural) par des solutions conventionnelles et décentralisées (solaire). Concernant l'eau et l'assainissement, l'État doit investir massivement pour la sécurisation de l'eau de boisson et la réduction des risques sanitaires, en réduisant la dépendance aux sources non protégées et en mettant en œuvre un programme d'assainissement national pour résorber le manque d'installations sanitaires. Enfin, la sécurisation foncière doit être accélérée pour permettre aux propriétaires sans titre légal (15,4%) d'investir durablement dans l'amélioration de leur habitat.

R.3. Résilience et Sécurité Alimentaire

Face à la vulnérabilité généralisée aux chocs (66,2% des ménages affectés) et à la prévalence massive de l'insécurité alimentaire (78,6% modérée et sévère), la création de filets de sécurité sociale devient non négociable. Il est recommandé d'établir des filets de sécurité sociale (FSS) ciblés pour les ménages les plus précaires, capables d'amortir les chocs, principalement d'ordre économique (69,5%). En complément, le gouvernement devrait appuyer le secteur primaire pour le renforcement de la production alimentaire Locale, agissant directement sur la disponibilité et l'accès à la nourriture pour les près de 50% de ménages ayant souffert de la faim.

Annexe 1. Présentation de l'enquête

1. Cadre Opérationnel

L'EHCVM est une activité inscrite dans le programme de travail de l'INS de 2020. Sa mise en œuvre a été assurée par une équipe technique permanente (ETP) composée des cadres de l'INS. Cette équipe avait pour principale mission de veiller à la qualité scientifique, à la cohérence méthodologique et à la fiabilité des résultats.

2. Objectifs

Le principal objectif de cette enquête est de fournir les données sur les conditions de vie des ménages en vue d'orienter les décideurs et les autres acteurs au développement dans la conception, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de lutte contre la pauvreté. De manière spécifique, il s'agit de :

- disposer des informations sur les caractéristiques sociodémographiques de la population, des ménages et comprendre leur dynamique ;
- produire le profil de la population et des ménages du point de vue de la pauvreté (monétaire, subjective, en termes de conditions de vie et des potentialités) ;
- actualiser les données sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages ;
- calculer les nouvelles pondérations pour l'indice national et les indices départementaux des prix à la consommation des ménages ;
- produire des indicateurs pour l'orientation, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de lutte contre la pauvreté (ODD, PND, ...) ;
- évaluer l'insécurité alimentaire au sein de la population.

3. Méthodologie

❖ Champ de l'enquête

Le champ géographique de l'EHCVM est le territoire national, l'unité d'observation est le ménage ordinaire. Sont exclus de cette enquête, les ménages collectifs (casernes, hôpitaux, internats, monastères, orphelinats, etc.), les ménages ayant un statut diplomatique et les sans domicile fixe.

Dans la suite de ce rapport le terme ménage renvoie au ménage ordinaire.

❖ Echantillonnage

La base de sondage retenue pour l'EHCVM 2022, est la base de données des zones de dénombrement (ZD) issue de la cartographie censitaire de 2020. Cette base de sondage est constituée de 6 483 ZD, pour un total de 1 332 027 ménages avec une population estimée à 5 523 226 habitants. Plus de deux tiers (67,1%) des ZD (4 352) sont et près de trois-quarts des ménages (979 864) sont en milieu urbain.

Pour l'EHCVM, chaque département est considéré comme un domaine d'étude²⁴ au sein duquel deux strates (urbain et rural) ont été créées selon la configuration du département. Ainsi, vingt-trois (23) strates ont été définies pour l'ensemble du pays du fait que le département du Kouilou ne comporte pas de milieu urbain²⁵.

L'échantillon a été tiré selon un plan de sondage aléatoire stratifié à deux degrés. Au premier degré, 995 ZD ont été tirées. Au second degré, le tirage a été effectué sur le terrain, après énumération des ménages dans chaque ZD-échantillon. Ainsi, 12 ménages ont été sélectionnés pour la grappe en milieu urbain et 9 en milieu rural.

Par ailleurs, l'échantillon de l'EHCVM a été scindé en deux correspondant à deux vagues de collecte, pour tenir compte des saisons des activités agricoles : 497 ZD ont été tirées pour la première vague (saison sèche) et 498 pour la seconde (saison de pluies).

Au regard de toutes ces considérations, l'échantillon global prévu de l'EHCVM a été établi à 10 443 ménages.

²⁴ Domaine d'étude : c'est une partie de l'univers sondée pour laquelle on peut produire les indicateurs significatifs et représentatifs.

²⁵ Le milieu urbain est composé des seize communes que sont : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Ouesso, Mossendjo, Madingou, Owando, Ewo, Sibiti, Impfondo, Djambala, Kinkala, Oyo, Pokola et Kintélé.

Tableau A 2. Répartition des ZD et des ménages échantillons par département selon la vague et le milieu résidence

Département	Échantillon VAGUE 1						Échantillon VAGUE 2					
	Nombre de ZD			Nombre de Ménages			Nombre de ZD			Nombre de Ménages		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Kouilou	0	25	25	0	225	225	0	25	25	0	225	225
Niari	23	25	48	276	225	501	23	25	48	276	225	501
Lékoumou	5	25	30	60	225	285	5	25	30	60	225	285
Bouenza	23	25	48	276	225	501	23	25	48	276	225	501
Pool	15	25	40	180	225	405	15	25	40	180	225	405
Plateaux	4	25	29	48	225	273	4	25	29	48	225	273
Cuvette	15	20	35	180	180	360	15	20	35	180	180	360
Cuvette-Ouest	3	25	28	36	225	261	3	25	28	36	225	261
Sangha	23	25	48	276	225	501	23	25	48	276	225	501
Likouala	10	25	35	120	225	345	10	25	35	120	225	345
Brazzaville	70	2	72	840	18	858	70	1	71	840	9	849
Pointe Noire	57	3	60	684	27	711	57	3	60	684	27	711
Total	248	250	498	2 976	2 250	5 226	248	249	497	2 976	2 241	5 217

❖ Domaines d'étude

L'échantillon de l'EHCVM est un échantillon stratifié et tiré à deux degrés. Sur ce, il est important de bien définir les strates qui représentent les domaines d'analyse. Une strate est une partie de l'univers sondé pour laquelle sont recherchés des résultats significatifs, c'est-à-dire des estimations séparées et d'une précision suffisante. Pour l'EHCVM, vingt trois (23) strates ont été définies. Le milieu urbain/rural de chaque département a été constitué d'une strate sauf le Kouilou qui n'est constitué que de milieu rural.

4. Phases de l'enquête

La réalisation de l'EHCVM s'est déroulée en trois (3) phases : activités préparatoires ; collecte principale ; traitement et analyse de données.

❖ Activités préparatoires

Les activités préparatoires ont porté sur : (i) l'élaboration des documents techniques, (ii) l'enquête sur les unités non standards (NSU) et (iii) l'enquête pilote.

❖ **Elaboration des documents techniques**

L'EHCVM étant une enquête harmonisée, l'élaboration des documents de base s'effectue au niveau régional par l'ensemble des pays membres d'AFRISTAT ayant adopté la méthodologie de cette enquête, avec l'appui des partenaires techniques (Banque mondiale, commission des Nations Unies pour l'Afrique, etc.).

Toutefois, chaque pays procède à l'adaptation de ces outils par rapport à son contexte national. Ainsi, un atelier de validation des outils de collecte a été réalisé à Brazzaville auquel avaient pris part les cadres des différentes structures ministérielles et les représentants des organismes internationaux (la Banque Mondiale, la FAO, le HCR) intéressés par les thématiques abordées par l'enquête. A l'issue de cet atelier, les premières versions du questionnaire ménage et communautaire ont été validées.

❖ **Outils de collecte de données**

Outre les questionnaires ménage, prix, communautaire et l'application de collecte qui constituent les principaux outils de collecte de données, une fiche de numérotation des ménages, et les manuels des agents de terrain ont été également élaborés.

• **Questionnaire ménage**

Ce questionnaire comporte 21 sections. Les sections 1 à 4 portent, par ordre de numérotation, sur les caractéristiques individuelles des membres de ménage, l'éducation, la santé et l'emploi²⁶.

Excepté la particularité de chacune d'elles, les sections 5, 10, 13, 16, 17 et 18 fournissent les données relatives aux sources de revenus, complétant ainsi les revenus tirés de l'emploi. Cependant, les sections 5 et 13 renseignent également sur des revenus ne provenant pas de l'exercice d'un emploi.

Les sections 7 à 9 abordent les questions liées aux consommations alimentaire et non-alimentaire. La section 10 concerne les entreprises familiales non agricoles, tandis que les sections 16, 17 et 18 renseignent sur les entreprises agricoles.

Les autres sections sont relatives à l'épargne (section 6), aux caractéristiques du logement (section 11), aux avoirs du ménage (section 12), aux équipements agricoles (section 19), aux chocs et stratégies de survie (section 14), aux filets de sécurité sociale (section 15), à

²⁶ L'analyse des données relatives à l'emploi a été abandonnée, par la suite, compte tenu de l'incompatibilité entre la méthodologie de collecte de l'EHCVM et les critères du BIT en matière des enquêtes sur l'emploi. L'INS prévoit de réaliser, en 2026, une enquête spécifique sur l'emploi suivant les exigences du BIT afin de combler le déficit en indicateurs sur ce phénomène crucial de la vie sociale et économique du pays.

la pauvreté subjective, la gouvernance, la paix et la sécurité (section 20) et à la migration (section 21).

Toutes ces sections sont suffisamment détaillées pour permettre de faire des analyses approfondies de différents phénomènes en relation avec la pauvreté.

- **Questionnaire communautaire**

Il recueille les informations sur les caractéristiques de l'environnement et les infrastructures socioéconomiques de base de la communauté (quartier ou village) permettant de comprendre les conditions de vie des ménages.

- **Questionnaire de relevés des prix**

Ce questionnaire renseigne sur les prix des produits de consommation alimentaire et non alimentaire vendus dans les marchés et points de vente de la localité.

Ces trois questionnaires ont été sous-tendus par deux fiches et des manuels : (i) fiche de points de vente, (ii) fiche de numérotation des ménages et parcelles, (iii) manuels d'instructions aux agents de terrain.

La fiche de points de vente a permis de collecter des informations sur la localisation des points de vente échantillonnés.

La fiche de numérotation des ménages et parcelles a permis de mettre à jour la base de sondage en dressant les listes des ménages dans chaque grappe, en relevant le nom, le(s) prénom(s) et le sexe du chef de ménage, ainsi que l'adresse et la taille du ménage.

Les manuels d'instructions aux agents de terrain ont pour but de permettre à chaque catégorie du personnel de terrain (agents enquêteurs, contrôleurs, administrateurs informatiques et superviseurs) de mieux s'acquitter de leurs tâches. Ils ont servi de guide aux agents de terrain en vue de pouvoir bien administrer les questionnaires, de veiller sur la complétude des réponses fournies, de mieux présenter les objectifs de l'enquête et de bien conduire l'interview.

- **Application de collecte de données**

Sur la base des différents questionnaires conçus et pour les besoins de collecte de données assistée par ordinateur (CAPI), une application informatique de collecte a été développée sous CSPro par les cadres de l'INSavec l'appui d'un consultant international en traitement de données. Cette application a été implémentée dans les tablettes numériques sous l'environnement Android.

❖ **Enquête sur les Unités Non Standards**

L'objectif principal de cette enquête a été de disposer des données afin d'établir une base de facteurs de conversions des unités de mesures des différents produits de consommation ou de cultures qui sont exprimées en unités non standards.

Plus spécifiquement, il s'est agi de :

- identifier les unités non standards de chaque produit au niveau des marchés ;
- relever le poids et le prix pour chaque produit-unité dans les marchés/points de vente ;
- prendre la photo de référence de chaque produit-unité mesuré ;
- disposer d'un catalogue de la combinaison produit-unité-taille.

La sélection des marchés et points de vente a été faite par choix raisonné. Les localités à visiter ont ainsi été choisies pour garantir la représentativité de la diversité des produits consommés sur le territoire national et selon le milieu de résidence.

L'échantillon des marchés et points de vente a été choisi dans les 23 strates correspondant aux milieux urbain et rural des 12 départements (excepté le Kouilou qui ne comprend que le milieu rural), dans l'objectif de visiter 4 marchés dans chaque département, soit un total de 48 marchés et points de vente.

Un pré-test de 5 jours a été organisé dans 5 marchés dont 2 en milieu urbain et 3 en milieu rural pour s'assurer de la qualité des outils de collecte élaborés.

❖ **Enquête pilote**

Une enquête pilote a été réalisée afin de tester la méthodologie et le dispositif global de mise en œuvre de l'enquête.

Cette enquête a été exécutée en 48 jours et a concerné 6 zones de dénombrement à raison de 3 par milieu de résidence. Elle a permis de reformuler certaines questions et a montré la nécessité de renforcer la formation du personnel de terrain, notamment en ce qui concerne la manipulation des applications de collecte.

❖ **Collecte principale**

La phase de terrain a regroupé les opérations suivantes : le recrutement et la formation des agents de terrain ; la sensibilisation et le déploiement et collecte de données sur le terrain.

- **Recrutement et formation des agents de terrain**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'EHCVM, le recrutement des agents a été effectué par avis à manifestation d'intérêt. Après examen des dossiers soumis par les candidats, 360 ont été retenus pour suivre la formation des agents de terrain. A l'issue de cette formation simultanée, d'une durée de 20 jours dans tous les départements, il a été organisé un test qui a permis de catégoriser les agents de terrain en contrôleur (91 pour la première et 93 pour la seconde vague) et agent enquêteur (269 pour la première et 252 pour la deuxième vague). Outre ces deux catégories d'agents de terrain, l'EHCVM a mobilisé au cours de chacune des deux vagues, 13 superviseurs de terrain, 12 administrateurs informatiques et 12 chauffeurs.

- **Sensibilisation**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sensibilisation, deux approches complémentaires ont été adoptées :

- **Sensibilisation institutionnelle et administrative**

Une lettre circulaire émanant du ministre en charge de la statistique a été diffusée auprès des autorités politico-administratives locales une semaine avant le début de la collecte dans les différents départements. L'objectif principal de cette démarche était double :

- susciter l'implication des autorités locales ;
 - mobiliser la population afin d'assurer son adhésion et sa participation à cette investigation statistique.

- **Sensibilisation de proximité sur le terrain**

Les équipes ont mené une sensibilisation de proximité directe sur le terrain. Cette action s'est concrétisée par l'utilisation de crieurs publics qui parcouraient les grappes échantillons la veille du début de la collecte pour informer et mobiliser directement la population concernée.

- **Déploiement et collecte de données sur le terrain**

Après la formation, les équipes ont été déployées dans leurs différentes zones de travail. La collecte de données s'est déroulée simultanément sous trois formes : (i) collecte de données auprès des ménages, (ii) relevés de prix et poids des produits dans les marchés/points de vente et (iii) administration du questionnaire communautaire en focus groupe.

Chaque agent enquêteur avait à sa charge une zone de travail à couvrir en dix-huit jours de collecte et deux jours de rattrapage, le cas échéant. Dans chaque ménage, l'agent enquêteur devrait effectuer six visites. De façon pratique, l'exécution de la collecte s'est faite ainsi qu'il suit :

- en milieu urbain, 12 ménages à enquêter à raison de 4 ménages à visiter par jour ;
- en milieu rural, 9 ménages à raison de 3 ménages à visiter par jour.

Pour garantir l'assurance-qualité des données, des missions de supervision ont été organisées par l'équipe de coordination du projet.

5. Traitement et analyse des données

Au total, sept ateliers ont été organisés sur une période de onze mois pour le traitement des données de cette enquête.

Ces ateliers ont été répartis en : (i) ateliers résidentiels de deux sessions, totalisant 40 jours et (ii) ateliers non résidentiels de deux sessions, totalisant 30 jours.

L'organisation de ces ateliers de façon discontinue est la principale raison du prolongement de la période de traitement des données par rapport au calendrier initial.

A l'issue de cette phase de traitement, les tableaux statistiques bruts ont été produits, couvrant les 5 thématiques définies dans le plan d'analyse. Pour lancer la phase d'analyse et de rédaction, un atelier d'orientation d'une durée de deux jours a été organisé. Vingt-six (26) cadres aux profils variés (statisticiens, économistes, informaticiens, démographes), répartis en cinq groupes ont été sélectionnés pour exécuter l'analyse des données. Une période de dix jours a été accordée auxdits analystes pour la rédaction individuelle de leurs thématiques respectives.

Un atelier de relecture et de mise en commun des thèmes d'analyse, initialement prévu pour 14 jours, a été organisé.

6. Couverture de l'échantillon

En dépit de la représentativité des données de chaque vague, des incohérences ont été relevées avec les données collectées pendant la deuxième vague. En effet, on note une diminution du nombre d'individus identifiés dans les ménages entre l'énumération et la collecte des données principale. Cette situation a pour conséquence une surestimation de la consommation des ménages. Afin de garantir la fiabilité des indicateurs, il a été décidé de restreindre l'analyse aux données de la première vague.

Par conséquent, sur un échantillon de 5 226 ménages pour la première vague, 4 936 ménages ont été effectivement enquêtés, correspondant à un taux de couverture de 94,5 %.

Annexe 2 : Personnel de l'EHCVM

Stève Bertrand MBOKO IBARA

Directeur Général

Gabriel BATSANGA

Directeur Général (Honoraire)

MBOU LIKIBI Gaspard Symphorien

Directeur Général (Honoraire)

GNALABEKA PERDYA Amzy

Directeur des Enquêtes et des Recensements

POUMBOU Frédéric

Directeur des Enquêtes et des Recensements (Honoraire)

NGONDJI OMEKA Anasthase Séverin Valence

Chef de projet

Equipe technique

KINSAKIENO Pierre Rostin

ELENGA NGALA Sveltiana Juliana Ursule

DIALLO Fatoumata

BANTSIMBA Aaron

MBEMBA Victor

NZAOU Stone Chancel

GANGA Angélu

MBOUNGOU Jean Alfred

MALANDA MOUNGOUNGA Bloud

IPANDZA LONDANGANGA Chriss Nawa

MAVOUNGOU MOUITHIS Jodri Belphégor

EWEK ASSOUNGA Prêche Viggia

ELENGA NGATSALA Faël

GALLY Bethuel

MAHOUKOU Etienne

ABANDZOUNOU Brice Kévin

MFIRAT Saturnin Félicien

MOTOLY OBONGO Clarisse Julienne

Equipe échantillonnage et Cartographes

MUÑOZ Juan Ariel

BIAWA DIEGAMOUNOUA Christ Raphael

ELENGA NGALA Sveltiana Juliana Ursule

MBOURANGON Hervin Jude Malish

Equipe de traitement de données

NABASSEMBA Léonard	EWEK ASSOUNGA Preche Viggia
NGONDJI OMEKA Anasthase Séverin Valence	MAVOUNGOU-MOUIETHYS Jodri Belphégor
KINSAKIENO Pierre Rostin	BANTSIMBA MINISALAB Freddy
NZAOU Stone Chancel	GASSAÏ OSSEBI Fabrice
DIALLO Fatoumata	BAKOUKA NSONA Amourelle Allegra
MAMBALOU Anselme	MBOURANGON Hervin Jude Malish
BANTSIMBA Aaron	NKAYA Dieudonné
GALLY Bethuel	BOUYESSE ANDZENGHE Destel
GANGA Angelus Linel	BINGOLI LIWORO Germain
MABENGUE Abraham Welcom	NGAMOUEI Jean Baptiste
KIBANGOU HOMBESSA Eudoxie Claudine	NKABA GANTSIO MFERE
BADILA HETOUSSOUKINA Stanny Claudel	NGOKO LEMA Arno
M'BOUNGOU Georges	

Equipe d'analyse thématiques

OUADIKI Séverin Aimé Blanchard : Superviseur des travaux

IBEMBA Gabin	KOUA OBA Jovial
NGONDJI OMEKA Anasthase Séverin Valence	BOULA ALANY Trésor
KINSAKIENO Pierre Rostin	BATILA NGOUALA KOMBO Pierre Ghislain
NZAOU Stone Chancel	ONKA MOUANDA Vivien
DIALLO Fatoumata	ANKI YAMBARE
MAMBALOU Anselme	OSSOUNA Dukken
BANTSIMBA Aaron	Halliday NGATSE Léon
MBEMBA Victor	KOUIKA BOUANZA J Roméo F
EWEK ASSOUNGA Preche Viggia	GASSAÏ OSSEBI Fabrice
MAVOUNGOU-MOUIETHYS Jodri Belphégor	BAKOUKA NSONA Amourelle Allegra
BANTSIMBA MINISALAB Freddy	MBOURANGON Hervin Jude Malish
NKAYA Dieudonné	

Equipe de relecture

Steve Bertrand MBOKO IBARA: Superviseur des travaux

GNALABEKA PERDYA Amzy	ELENGA NGALA Sveltiana Juliana Ursule
NGONDJI OMEKA Anasthase Séverin Valence	GALLY Bethuel
ODZO Dimi	BOUYESSE ANDZENGUEH Destel Visespoir
BATSANGA Gabriel	GANGA Angélus Linel
AHOMBO Gabriel	PANDI-LUCKA Florian Lejuste
MAMBOU MIAMBANZILA Roland Brice	POUMBOU Frédéric
MOUAYA Jean Marie Divine	GANGA Alfred Didier
MAVOUNGOU-MOUIETHYS Jodri Belphégor	GOMA Jean Jacques Didier
MAMPASSI Tardeli Geobert	NIANGA Gauthier

Equipe Banque Mondiale et UGP HISWACA

ALAKOUA Patrick Valery	VIBOUDOULOU VILPOUX Mervy Ever
BINGOLY LIWORO Germain	TSIMPO Clarence
NABASSEMBA Leonard	



CONTACTS:



AVENUE LAMPAMA, MPILA (ARRÊT TP)
croisement avec l'Avenue de l'Intendance



ins-congo.cg



contact@ins-congo.cg
cnsee@hotmail.fr